

R. de LAIGUE

REDON

les anciens édifices religieux

manuscripts et notes publiés par
le Lieut.-Col. de KERANGAT
secrétaire de
l'Association Bretonne



Armand PRUD'HOMME, Editeur — Saint-Brieuc

1946

R. de LAIGUE

REDON

Les anciens Edifices religieux

Manuscrits et Notes publiés

par le Lieutenant-Colonel de KERANGAT

SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION BRETONNE



Diocèse de
Quimper & Léon
Editions Bretonnes

Document numérisé en 2016

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1946



Les anciens édifices religieux de Redon

AVANT-PROPOS

Lorsque, le 7 octobre 1942, le Comte R. de Laigue fut brusquement enlevé à l'affection des siens et des nombreux amis qu'il comptait dans toute la Bretagne, il laissait certains travaux achevés et prêts à paraître, tel l'article sur les seigneuries de Redon donné dans notre dernier Bulletin, telle la belle étude sur Rieux dont la publication se trouva retardée du fait des circonstances, tels surtout les manuscrits des Montres et Réformations de huit de nos anciens évêchés qui, espérons-le, pourront être imprimés quelque jour.

Mais il avait rédigé en outre des notes volumineuses consacrées aux familles notables de la région, à des faits d'histoire locale, à des recherches hagiographiques, et surtout à sa cité de Redon qu'il avait étudiée au point d'en connaître les transformations à travers les siècles, rue par rue, maison par maison, et pour ainsi dire pierre par pierre.

Toujours disposé, avec une libéralité de gentilhomme, à faire profiter de ses travaux quiconque le lui demandait, il donna durant des années à des revues, à divers journaux de Bretagne, au bulletin paroissial de sa ville, des articles d'importance inégale tirés de ces notes. Ils sont aujourd'hui non seulement très dispersés, mais pour beaucoup devenus à peu près introuvables. Aussi avons-nous estimé opportun, en hommage à la mémoire du probe et infatigable chercheur, de réunir les pages de son œuvre ayant trait à un même sujet général, et d'en faire une étude d'ensemble où trouveront plus aisément à glaner les fervents du passé redonnais.

Les illustrations, d'un caractère particulièrement artistique, sont de Mlle Yvonne de Laigue.



Le Monastère Saint-Sauveur au seizième siècle.
(Dessin gracieusement communiqué par M. J.-A. Compudre, de Redon).

CHAPITRE I

L'ABBAYE SAINT-SAUVEUR

LA FONDATION. — LES ANCIENS BATIMENTS

LA RECONSTRUCTION AU XVII^e SIÈCLE — LA GALERIE SOUTERRAINE

« De vastes prairies que cernent des collines font à la vieille « cité monastique de Redon un cadre d'une mélancolie apaisante. » (1). Pendant de longs mois de l'année, les eaux débordées de l'Oû et de la Vilaine les recouvrent d'une nappe immense qui miroite au pâle soleil et se ride au souffle des vents ; des nuées d'oiseaux aquatiques s'y ébattent et des barques à fond plat y glissent entre les rangées de saules.

Le paysage devait être peu différent lorsque vers l'an 832, le prêtre Conwoion et ses compagnons, forts de l'appui de Noménoé, vinrent trouver près de la fontaine de Lesfao en Sixt le machetier Ratuili et lui demandèrent de leur concéder, vers le confluent des deux rivières, une portion de terre, où fonder une abbaye qui se dressât aux confins de Bretagne « comme un solide bastion spirituel » (2) et une forteresse avancée gardant le Broérec (zone Est du pays de Vannes) contre les incursions des Franks.

La haute figure de Conwoion, le dernier en date des vieux saints d'Armorique, apparaît lumineuse et magnifique au sein de la ténébreuse période du neuvième siècle. L'influence qu'il exerça sur l'époque carolingienne en Bretagne fut profonde et ne prit fin qu'avec sa mort.

Il naît, de famille noble, à Comblessac près de Guer, vers 790. Tour à tour archidiacre administrateur du diocèse de Vannes, abbé-fondateur de Redon, ami de Noménoé, créateur avec lui de la monarchie et de la nation bretonnes, ambassadeur à Rome,

(1) L'expression est de M. Alain du Cleuziou à la page 86 de son bel ouvrage : *La Bretagne de l'origine à la réunion* (St-Brieuc, librairie Prud'homme, 1909).

(2) H. Waquet : *Histoire de la Bretagne*, p. 27.

défenseur de la discipline ecclésiastique contre les évêques franks simoniaques de Vannes et de Quimper, comblé de faveurs par le Pape Léon IV, il rend le dernier soupir, victime des invasions normandes, le 5 janvier 868 (1), au monastère de Maxent près Plélan que le roi Salomon lui avait donné cinq ans plus tôt comme lieu de refuge éventuel en cas d'invasion du pays de Redon.

Le calme revenu, son successeur Ritcand rapporta à Redon le corps du fondateur qui fut inhumé dans l'abside de l'église abbatiale (2). Avec le temps et en dépit des invasions et des guerres, les moines, qui avaient de très bonne heure adopté la règle bénédictine, firent de ce monastère l'un des plus importants et des plus fréquentés du Moyen Age, auquel la proximité du château de Rieux, résidence préférées des anciens rois et ducs, valut protection, faveurs et richesse. Souverains et puissants seigneurs, tant français que bretons, y vinrent en pèlerinages, laissant des souvenirs précieux de la dévotion qui les guidait.

Il y a quelques raisons de penser que le monastère primitif, placé d'abord sous le vocable de saint Etienne, s'élevait entre le chevet de l'église actuelle et la Vilaine dont il dominait le cours ; mais on ne sait rien en somme des premières constructions. Lorsque l'abbé Jehan de Tréal eut, au xiv^e siècle, enclos la cité d'une haute et forte muraille flanquée de nombreuses tours et garnie de créneaux et de mâchicoulis, celle-ci servit de clôture au monastère depuis la Porte Notre-Dame qui donnait accès au faubourg nord de la ville jusqu'au point où le rempart, après avoir suivi le cours de la Vilaine, s'en écartait définitivement. Longeant donc de tout près l'église abbatiale, dont deux chapelles s'appuyaient même directement à lui, ce mur d'enceinte descendait vers la rivière puis tournait brusquement au sud. Le flanquement en était assuré par une tour d'angle et par la « Tour au Duc », belle construction qui eût mérité de survivre, mais que l'on démolit vers 1860 pour édifier les communs du Collège. La tour suivante s'appelait « Tour du Pont-levis » ; une troisième, dite « Tour Minard », sous laquelle existait un passage voûté, donnait accès aux moulins à marée de Port-Nihan, au bas de la Place-aux-Anes. C'est sur cette place, donc vers l'angle

(1) Cette date a été établie par La Borderie dans sa *Chronologie du Cartulaire de Redon*, en se basant sur les chartes 68 et 240.

(2) Selon le témoignage de Mabillon, renseigné par Dom Jacques du Chemin, sous-prieur de Saint-Sauveur, une grande partie des restes de Saint Convoion étaient encore conservés et honorés à Redon au dix-septième siècle, dans le « coffre aux reliques ».

sud-est de son propre enclos, que se trouvait l'ancienne entrée de l'abbaye avec la logette du guet.

Ce qu'il y avait au xvi^e siècle dans l'espace compris entre le chevet de l'église et les bâtiments claustraux d'une part, et d'autre part la muraille et ses trois tours, nous est dit fort explicitement dans plusieurs documents contemporains. Une enquête du 7 avril 1579 (1) déclare : « Derrière le chœur de l'église il y a une cour appelée le Petit Cloître où l'on voit une chapelle assez grande appelée la chapelle Saint-Etienne. » Un procès-verbal du 26 avril 1586 (2) ajoute : « Au pourpris de l'abbaye il y a plusieurs logis anciens, entre autres un grand corps de logis construit de pierres, dit Salle du Duc, joignant les murs de la ville et la Tour du Duc, où il est dit que les Ducs et Princes de Bretagne demeuraient, et auquel est quelquefois demeurant l'abbé de Redon, appelé aussi autrement Grand Cloître ; et en icelui il y a grandes salles, chambre à côté, et en l'une des dites salles quatre cheminées sur lesquelles il y a un grand écusson fort ancien armoyé des armes duciales à hauts fleurons (3). Plus, un autre corps de lois dit Logis Abbatial où il y a une grande salle longue de 64 marches, en laquelle il y a trois cheminées, et sur l'une des portes et entrée de la dite salle il y a un écusson ancien armoyé des armes duciales avec la couronne à hauts fleurons. »

Le Logis Abbatial de 1618 était une grande construction carrée en forme de double pavillon. Au levant il touchait à la muraille avec vue sur la Vilaine et sur les moulins à marée ; au nord, il était adjacent à la vieille Salle au Duc ; au midi et au couchant il joignait deux petites cours. Il avait trois portes d'entrée dont la principale, ouvrant au couchant, avait un fronton de pierre blanche sculpté. Il possédait un jardin long de 64 pieds, large de 32, lequel se trouvait compris « entre ledit Logis Abbatial, la Salle au Duc, la chapelle Saint-Etienne et les murs. »

En 1650, ces trois édifices étaient, faute d'entretien, dans un état déplorable ; aussi fut-il décidé, par un accord passé le 16 septembre entre l'abbé commendataire Alexandre de Choiseul et les religieux, qu'ils seraient démolis sans délai. La Salle au Duc n'avait plus de raison d'être ; le culte de saint Etienne serait transféré dans une chapelle de l'église abbatiale ; quant au Logis

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, H. 18 bis.

(2) Ibid. H. 17 et 18.

(3) Un autre document donne à la Salle au Duc une longueur de 97 pieds et une largeur de 29 pieds.

Abbatial, Choiseul en cédait aux moines le fonds et la propriété à charge d'en faire bâtir un autre « proche la Béguine », clause qui demande quelque explication.

La maison dite « la Béguine » et ses dépendances — le tout appartenant à l'abbaye — occupaient un terrain compris entre l'église au sud, le mur d'enceinte au nord au voisinage de la Porte Notre-Dame, la rue du Pilon à l'ouest et le Logis Saint-Roch à l'est. Longue de 26 pieds, large de 18, elle s'appuyait en appentis au mur même de l'église, « vis-à-vis l'autel Saint-Joseph et Saint-Samson. » Elle comprenait un rez-de-chaussée, une chambre haute et un grenier, et communiquait directement avec l'église par une grande porte en plein cintre dont la trace se voit encore dans la muraille.

« La Béguine » passait pour avoir été la demeure de la duchesse Hermengarde d'Anjou, épouse d'Alain Fergent, amie de saint Bernard, protectrice de Robert d'Arbrissel, lorsqu'elle se retira du monde pour finir ses jours en recluse à l'ombre de l'Abbaye Saint-Sauveur. Dans la suite on logea en ce bâtiment les « fermiers » (receveurs) des moines. En 1650 il était habité par Dom Noël Thomas de la Reigneraye, prieur de Pléchâtel, bienfaiteur de l'abbaye et fondateur du monastère des Dames Calvairiennes.

Avant de construire un logis abbatial en un espace aussi exigu et d'accès aussi difficile, il y avait lieu de procéder à un aménagement préalable du terrain ; c'est pourquoi, le 15 février 1651, les religieux achetaient de Julien Josse une maison « joignant « d'un bout à la Béguine, d'autre à la rue du Pilon, d'autre « côté à la tour de l'église Saint-Sauveur, d'autre au degré (escalier) pour monter aux murailles. »

Cette maison fut aussitôt rasée afin que son emplacement formât une petite place entre la tour gothique et le nouveau Logis abbatial. Celui-ci, inséré en quelque sorte entre le mur d'enceinte et le mur de l'église ne pouvait en effet avoir de façade qu'à l'ouest. Sa construction ne fut terminée qu'en 1655 ; devenu en 1790 l'hôtel de ville de Redon, il a été démoli en 1906. Quant à la Béguine, les ruines qui en subsistaient avaient disparu dès 1679.

Le « Logis Saint-Roch », cité plus haut dans un acte, n'était autre que l'infirmerie ou maladrerie des religieux, située au pied de la « Butte » ou motte féodale qui s'élevait au nord de l'église Saint-Sauveur. On y accédait de la cour nord du monastère, étroite et irrégulière, par une petite porte percée dans le mur d'enceinte et munie d'un pont-levis pour franchir la douve. On avait alors à traverser le cimetière de l'abbaye qui, formant une

bande de terrain entre la douve du rempart et la « Butte », servait de lieu de promenade et de méditation aux malades. Ce Logis Saint-Roch ne comprenait qu'une salle au rez-de-chaussée et une chambre à l'étage ; il disparut lors des nouvelles constructions de l'abbaye (1).

Au dix-septième siècle, on entrait dans l'enclos de l'abbaye par deux portes dont l'une est encore visible et l'autre masquée par la devanture d'un magasin qui regarde la face sud de la tour gothique. La première de ces portes donnait accès à la porterie la seconde à la cour principale du monastère. Entré dans cette cour, on avait à sa gauche (est) les cellules du cellier et du depositaire, puis l'hôtellerie où étaient accueillis les étrangers ; à sa droite la porterie et l'infirmerie ; en face de soi un vaste bâtiment qui renfermait réfectoire, procure, bibliothèque, châtirier, et cuisines en sous-sol... Plus loin, il n'y avait plus que le jardin potager et fruitier, vaste, bien planté et ombragé, s'étendant jusqu'au rempart qui longeait la Vilaine. Au levant de ce jardin se trouvaient les écuries, au couchant la boulangerie et son magasin (2).

Comme l'exige la règle monastique, le cloître des Bénédictins longeait le bas-côté méridional de leur église et communiquait avec elle par deux portes richement ornementées. Reconstitué, ainsi que le bâtiment qui en forme l'aile sud, avec l'aide du Cardinal de Richelieu (3), abbé commendataire depuis 1622, il fut certainement l'œuvre d'un architecte éminent, de sculpteurs habiles et d'ouvriers remarquables, tous demeurés inconnus. C'est l'un des plus parfaits exemples de l'architecture monacale de l'époque. Sur l'une des faces il est doublé d'une galerie parallèle, voûtée comme lui, mais fermée et vitrée, donc à l'abri des intempéries, avec laquelle il se relie par de larges arcades en

(1) Peut-être fut-il désaffecté auparavant, car à la date du 24 octobre 1573 un arrêt du Parlement avait enjoint entre autres choses à l'abbé commendataire Scotti de bâtir une infirmerie, construction pour laquelle il était autorisé à prendre des pierres à la Provostaise.

(2) Il y a lieu de se reporter au plan et à la vue cavalière composés pour le *Monasticon Gallicanum* de Dom Germain, ouvrage détruit dans l'incendie de Saint-Germain-des-Prés, mais dont deux volumes de planches se trouvent à la Bibliothèque Nationale (vol. II, planche 61). Le plan a été reproduit par Aurélien de Courson à la page XXIV de son édition du Cartulaire de Redon.

(3) On trouve à la date du 18 mars 1641 une transaction par laquelle le Cardinal cédait aux religieux l'écluse de Veildraie, la dime de Ressac et le fief de la Houssaye, à charge de faire les réparations nécessaires à l'église et aux bâtiments réguliers. L'écluse en question, dont le nom est aussi écrit Vieilledraye, située sur l'Oûle, était louée 37 livres en 1637 et 80 livres en 1670.

plein cintre sur piliers carrés avec chapiteaux d'une variété intéressante. Les portes sont surmontées de frontons demi-circulaires avec tympan décorés de sculptures très fines et très fouillées, et aux quatre angles la voûte présente quatre caissons d'une belle ornementation.

Au côté est du cloître, l'ancienne sacristie de l'église abbatiale a été transformée en chapelle pour les Congrégations du Collège des Eudistes établi depuis plus d'un siècle dans l'ancien monastère. Les voûtes à cintre surbaissé de cette charmante salle retombent sur une unique colonne centrale de marbre noir ; elles portent sur leurs clefs artistement travaillées quatre motifs : les fleurs-de-lys de France, les hermines de Bretagne, la devise bretonne « *Potius mori quam fœdari* », et les armes de la Congrégation bénédictine de Saint-Maur à laquelle l'abbaye de Redon venait de s'affilier (1).

Au sud-est, le cloître aboutissait à la Salle du Chapitre donnant sur le jardin, pièce très simple et très sobre dont l'entrée voûtée porte à ses angles des sculptures allégoriques représentant les « Quatre Arts ».

Avant de le quitter, précisons qu'après la reconstruction le cloître se trouvait encadré : au nord par le bas-côté de l'église abbatiale, à l'est par le bâtiment contenant les dortoirs et cellules, à l'ouest par l'hôtellerie, au sud par les nouveaux dortoirs dont Richelieu fit en partie les frais.

Au-dessous de la Salle du Chapitre existe un souterrain dont il convient de dire quelques mots puisqu'il est devenu l'une des curiosités de Redon. En voici la description donnée par le Vicomte Hippolyte Le Gouvello à la page 376 de son « Histoire du Collège Saint-Sauveur » :

« Un escalier de pierre très bien voûté descend dans une large « et humide galerie dallée et voûtée elle-même. Ce souterrain « s'étend sous un préau, tourne à gauche, traverse en biais la « terrasse (2) et se termine par un carrefour dont deux bras, « celui de gauche et celui de face sont coupés par des murs ; « le troisième bras, celui de droite, s'arrête à douze mètres de « là en cul de sac dans le rocher. Le pavé de ces galeries est à « dix mètres plus bas que le niveau du cloître (et de la salle « Capitulaire). A leur point d'intersection, une fontaine est « taillée dans le roc : une partie de ses eaux forment mare en

(1) Cette affiliation eut lieu en 1628 ; les armes de la Congrégation de Saint-Maur étaient : le mot « Pax » au centre de l'écu, accompagné en chef d'une fleur-de-lys, et en pointe des trois clous de la Passion appointés.

(2) Cette terrasse n'est autre que l'ancien rempart dominant la Vilaine.

« cet endroit, le reste semble se déverser par des fissures pro-
« fondes dans le puits à margelle blanche creusé vers l'angle
« sud-est de la Cour aux Pauvres (1). D'après l'orientation des
« corridors, nous croirions volontiers que cette galerie souter-
« raine servait de chemin secret entre le monastère et quelque
« barbacane située sur la Vilaine. »

Contrairement à ce que l'on a souvent dit, la découverte de cette belle galerie souterraine ne fut nullement due aux travaux nécessités par la construction d'une salle des fêtes au Collège en 1893. Un coup d'œil jeté sur le plan de l'Abbaye au XVIII^e siècle, dont nous avons parlé plus haut, prouve qu'à cette époque le souterrain était connu et peut-être utilisé. Il y est marqué de la lettre H avec l'indication latine « *cryptoporticus* » (galerie souterraine), et son entrée, formée d'une porte carrée, est encore, bien que murée, parfaitement visible. De plus, il est éclairé en partie par un soupirail qui existe toujours sous les fenêtres de l'ancienne Salle Capitulaire.

M. l'abbé Trévily, supérieur du Collège Saint-Sauveur, nous fait remarquer que dans le dictionnaire de Gaffiot, actuellement reconnu comme le meilleur, le seul sens donné au mot « *cryptoporticus* » est celui de « galerie fermée ». A son avis, cette galerie n'est autre que celle qui s'étend parallèlement à la face sud du cloître, la porte dont parle le Comte de Laigue ayant été simplement destinée à faire communiquer de façon commode cette galerie avec le jardin du monastère. Dans la vue cavalière du « *Monasticum* », l'incision « *cryptoporticus* », bien que placée au-dessus de cette porte, semble viser en effet toute la rangée de fenêtres du corps principal du bâtiment sud.

Il y a lieu de noter d'autre part que la porte en question, aujourd'hui à demi enfouie dans la terre, est éloignée d'une douzaine de mètres de l'entrée actuelle du souterrain dont elle se trouve séparée par de gros murs de fondations.

M. l'abbé Trévily en conclut qu'il y a bien eu en 1892 découverte du souterrain muré lors des reconstructions de 1640. La tradition de son existence avait dû, comme il arrive toujours en pareil cas, se mêler de racontars et de légendes au point de perdre peu à peu toute précision. Quelques personnes, au milieu de nombreux sceptiques, prétendaient savoir qu'un souterrain existait, mais aucune d'elles n'aurait pu en fixer l'emplacement exact.

(1) Cet angle est à peu près l'emplacement de la Tour au Duc qui faisait partie de l'enceinte fortifiée construite au quatorzième siècle.

C'est ce qui ressort du récit publié dans le « *Messenger Redonnais* » de l'année 1892-93, page 107, reproduit dans « *L'Histoire du Collège Saint-Sauveur*. »

Nous avons tenu à exposer intégralement les deux interprétations du « *cryptoporticus* » laissant à ceux qui nous liront le soin de choisir ou d'en proposer quelqu'autre.

LA PÉRIODE FÉODALE BIENS ET REVENUS DE L'ABBAYE

Les limites du domaine donné aux moines en 834 par Noménoé en toute propriété et seigneurie (1) sont, à travers les siècles, demeurées celles de la commune de Redon. Ce sont les deux rivières de l'Oût et de la Vilaine depuis leur confluent jusqu'à une ligne passant par Saint-Jean d'Espileurs et Mussain (ou Mussan), laquelle constitue le troisième côté du triangle.

Ainsi dotée dès le principe, objet par la suite de nombreux privilèges, libéralités et donations, l'abbaye de Redon eut au Moyen Age une importance féodale considérable.

Ses bâtiments, son pourpris, ses jardins, cours et basses cours couvraient une superficie d'environ six journaux d'un seul tenant. En son église abbatiale se célébrait chaque jour l'office suivant l'usage de Rome dont, par une faveur insigne, Saint-Sauveur dépendait immédiatement au spirituel. On commençait les matines à minuit avec douze leçons aux « fêtes commandées », trois aux autres jours ou seulement une « suivant l'institution du monastère », prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies du jour et fête à l'ordinaire, grand'messe du jour et fête, chantée avec diacre et sous-diacre, messe de Notre-Dame et messe pour les trépassés. Les jours sans fête à douze leçons, on disait un service pour les défunts avec vêpres le soir, et vigile le matin.

Pour desservir l'abbaye et ses chapellenies régulières, le nombre des religieux avait été fort important ; le régime de la commende le fit singulièrement diminuer. A la fin du xvi^e siècle, il n'y avait que neuf religieux prêtres et dix novices, chiffres qui, après s'être un peu relevés au siècle suivant, tombèrent encore plus bas au xviii^e. Parmi ces moines existaient des « officiers

(1) Cette donation pleine et entière fut faite au nom de l'Empereur (Louis le Débonnaire), dont Noménoé se considérait encore comme le délégué.

ordinaires » pourvus et institués par l'Abbé qui pouvait les révoquer à son gré ; c'étaient : le prieur claustral, le sous-prieur, l'aumônier, le maître d'hôtel et l'official de cour ecclésiastique. Ce dernier pouvait être un prêtre séculier. Tous les religieux, ainsi que les domestiques de l'abbaye, étaient « entretenus de vivres » par l'Abbé.

L'Abbé était librement choisi par ses frères pour être leur supérieur, pour gouverner le monastère et en administrer les biens. Ce droit d'élection libre, conforme à la règle de saint Benoît, avait été confirmé aux moines de Redon par le roi Salomon dès le ix^e siècle. Après le décès d'Yves Le Sénéchal, dernier Abbé régulier, en 1467, les moines de Saint-Sauveur furent régis par le prieur claustral qui eut seul désormais la juridiction spirituelle. Au point de vue du temporel le monastère n'eut plus à sa disposition que la « mense conventuelle », c'est-à-dire cette portion de revenus que lui laissait le partage avec l'Abbé commendataire (1).

L'aveu présenté le 8 juin 1580 au roi Henri III, successeur des ducs, par l'abbé commendataire Paul-Hector Scotti énumère les « maisons, fiefs, juridictions, privilèges, droits, rentes, domaines, métairies, revenus et appartenances du benoît monastère Monsieur Saint Sauveur. » Ce document inédit, dont une copie se trouve en nos archives, et le riche fonds de l'Abbaye de Redon aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont fourni les divers renseignements groupés en cette étude.

I. — Prieurés et paroisses dépendant l'Abbaye de Redon

L'Abbé de Saint-Sauveur avait droit de désigner celui de l'abbaye de la Chaume au Comté Nantais. En outre, vingt-sept prieurés et douze paroisses dépendaient de Redon.

Les prieurés étaient :

- au diocèse de Vannes : Arzon, Blavet (Port-Louis), Châteaunois en Bieuzy, Ruffiac, Saint-Barthélemy en Redon, Sainte-Croix de Josselin, Saint-Goual en Locoal, Saint-Michel de la Grelle en Pluherlin et Saint-Nicolas de Baud ;
- au diocèse de Nantes : Ballac, le Bourg-des-Moustiers, Brenefeu, Crossac, Frossay, l'Île d'Her, Juigné, Marsac, Mas-

(1) Lorsque s'y établissait le régime commendataire, l'abbaye avait un revenu global de trente mille livres.

- sérac, Notre-Dame de Toutes-Joies à Nantes, Pembé en Nivillac et Saint-Nicolas de Redon, ce dernier fondé en 1369 ;
- au diocèse de Rennes : Châteaubourg, Montautour et Pléchâtel ;
- au diocèse de Saint-Malo : Maxent et Saint-Sauveur de Léhoac,
- au diocèse de Cornouailles : Saint-Nicolas de Carhaix.

Le prieuré de Ruffiac devait chaque année, à la Saint-Jean d'été, à l'Abbé de Saint-Sauveur 10 livres de rente appelées « fourniements » et 3 sols de rente « charité » ; celui de Saint-Goual devait au même terme 40 livres de « fourniements » ; celui de Pléchâtel avait les revenus les plus importants. Quant à Saint-Barthélemy, situé dans la paroisse même de Redon, nous lui consacrons plus loin une notice détaillée.

Les cures étaient celles de Redon, Bains, Brain, Langon, Arzon, Locoal, Marsac, Massérac, Maxent, Moays, Châteaubourg et Pléchâtel, dont les desservants étaient présentés à la nomination par l'Abbé de Saint-Sauveur et portaient la simple appellation de « vicaires perpétuels », le titre de Recteur étant réservé à l'Abbé.

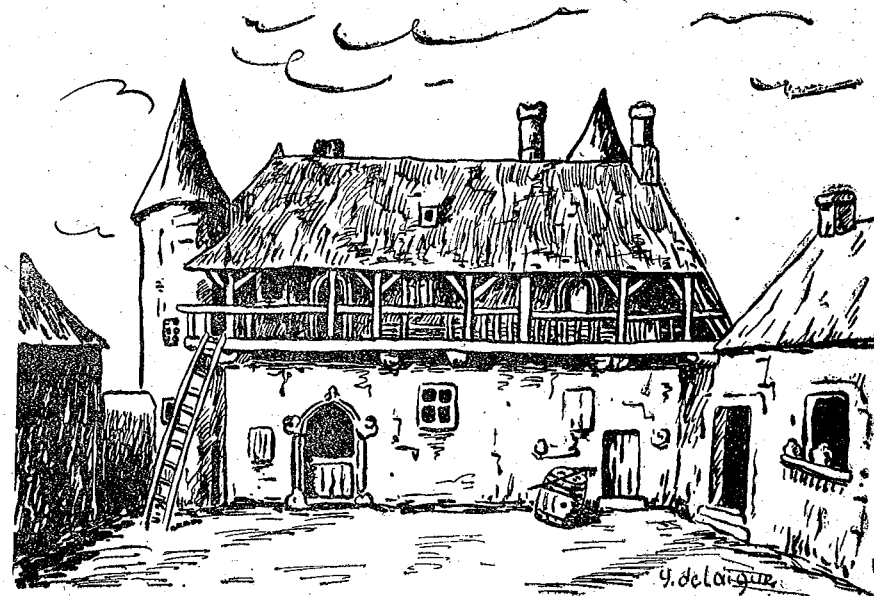
II. — Possessions personnelles de l'Abbaye dans la ville et dans la campagne de Redon

Bien que les moines de Saint-Sauveur fussent seigneurs supérieurs de toute cette zone triangulaire dont nous avons donné plus haut les limites, et que toutes les terres, nobles ou roturières, n'y relevassent que d'eux, ils détenaient peu de biens propres en la paroisse de Redon. En voici la liste d'après l'aveu présenté au Roi par l'Abbé, Auguste de Choiseul, le 24 décembre 1677 :

- l'abbaye Saint-Sauveur ;
- trois maisons joignant la cour de l'abbaye et donnant dans la Grand'Rue ;
- quatre maisons rue de Port-Nihan ;
- quelques autres maisons sises en divers quartiers de la ville ;
- les greniers et fours banaux de Port-Nihan, dont le revenu allait à la sacristie ;
- les prisons, sises en la Grand'Rue, près des remparts ;
- les halles et l'auditoire (1), entre la Grand'Rue et les rues basses, joignant par endroit la rue aux Febvres ;

(1) L'auditoire était le tribunal des justices seigneuriales de l'abbaye et de Beaumont.

- la salorge (1) du port, sur la grande place entre le port et Saint-Pierre ;
- les greniers et écuries du port, joignant les venelles du Jeu de Paume ;
- les fours banaux du faubourg Saint-Michel, dont le revenu allait à la sacristie ;
- la maison Saint-Maur, contenant deux journaux de terre,

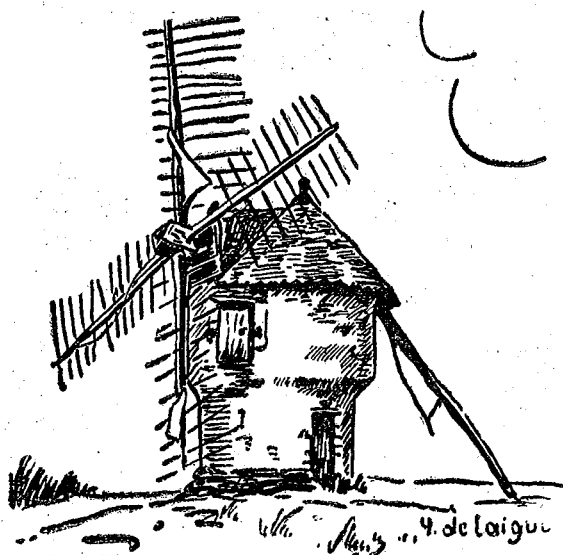


L'ancien manoir de Buard devenu ferme de l'abbaye Saint-Sauveur.
(D'après une gravure du XVIII^e siècle)

- allant de la venelle Saint-Michel à Galerne (c'est l'hôpital actuel) ;
- l'enclos de la Houssaye et de la Prégenterie, consistant en maisons, chapelle, grange, fuie, bois, vigne, prés, vergers et labours, en toute trente journaux entourés de murs, le long du chemin de Redon à Messac (route actuelle de Sainte-Marie), joignant ledit chemin d'un côté, de l'autre la Vilaine ;
- le manoir et la métairie noble de Buard, maisons, grange, cour close, issue, jardin, verger, prés, bois, taillis et futaie, vignes et trois pièces de labour, en tout vingt-quatre journaux ;

(1) Grenier à sel.

- plusieurs prés dans les marais près de la ville ;
- l'écluse de Veildraye-sur-l'Oût, entre Redon et Saint-Perreux ;
- l'écluse du Tertre sur la Vilaine, entre la grée du Tertre et les prés de la Mée ;
- les deux moulins à eau de Port-Nihan sur la Vilaine et les moulins à vent de Beaumont, Galerne et Beaulieu ; le moulin à eau de Courrouët-sur-l'Oût ; l'étang de Vial et son moulin à eau, et le moulin à vent de Vial (ce dernier en Bains) ;
- le fief de l'Aumônerie, sis au Châtelet, « à prendre entre les



L'ancien moulin de Vial, aujourd'hui détruit.
(D'après un dessin de 1882).

- « petits prés de la Fontaine Saint-Pierre, la prée du Que-
« fer, la rivière d'Oût, les grands prés de Codilo, à monter
« à la Croix-Verte, autrement appelée la Croix-Baillart, et
« de ladite croix à la Fontaine Saint-Pierre et au bas du
« port » ;
- des rentes dûes à l'Aumônerie de l'Abbaye sur diverses mai-
sons en Saint-Michel, entre autres 10 sols 5 deniers sur la
maison Saint-Maur, 30 sols tournois sur une partie du
jardin de la dite maison, 18 sols tournois sur la chapelle-
nie du Bourneuf et sur des maisons à la Houssaye, et
18 sols sur la Hérauderie au Châtelet ;
- à cause de la Sacristie, « la dîmes des vins, grains, lins et

- « chanvres qui se lève au haut du faubourg Notre-Dame,
« à commencer depuis le domaine de Beaumont jusqu'à la
« pièce de la Bussonnerie (près la Ville-Happe), à descendre
« par le chemin au-dessous où est la fontaine (du Tuet),
« à monter par une petite venelle qui mène au moulin de
« Galerne, et descendre par le chemin qui mène au doué
« et abreuvoir au Duc (doué de Saint-Samson) et va par le
« long de la venelle des Tanneries (rue Thiers) au bas du
« dit domaine de Beaumont. »
- Les « passagers » (passeurs) du bac d'Aucfer devaient appor-
ter chaque année à l'abbaye à la fête de Noël une bourse
de satin blanc contenant 13 deniers monnaie, et la déposer
pendant la messe de minuit, au moment de l'Elévation, sur
le maître-autel de l'église abbatiale, sous peine de 3 livres
monnaie d'amende.

III. — Rentes dûes à la pitance de l'abbaye dans la paroisse de Redon.

Elles nous sont connues de façon détaillée par un document
des environs de l'an 1620 ; nous avons cru intéressant de les
rapporter ici :

- « Le sieur de la Gicquelaye, sur la pièce de terre du grand
« Clos, 4 livres monnaie ; le sieur de la Diacraye, sur le Tuel,
« 4 livres monnaie ; Dom Etienne Robert, sur sa chapellenie
« de la Purennerie sise à PortNihan, 20 sols ; le sieur Gicquel,
« de Beaumont, sur un logis qu'il possède en ville, 50 sols ; —
Julien Gouro, sur son logis du Chapeau Rouge, 10 sols ; le sieur
« du Tertre, comme curateur des enfants de feu Pol Bachelier,
« 5 sols ; Pierre Mancel, sur un pré sis à Mussain, 10 sols ; le
« sieur du Plessix du Parc-Anger, sur la Prégenterie, 6 livres ;
« le sieur du Préclos, sur la Ville-Happe, 40 sols ; Balthazar
« Billart, sur son logis au port, 18 livres 16 sols ; le sieur du
« Rosay, sur sa maison, 4 livres ; Jacques Bauthamy, sieur du
« Vignac, et maître Mathurin Travers, apothicaire, par moitié à
« la Saint-Jean et à Noël, sur le logis où demeure ledit sieur
« de Vignac, 6 livres ; le sieur de Bocudon, à la Sainte-Michel
« sur cette maison, 6 livres ; Jeanne Mancel, veuve de Thomas
« de la Garde, à la foire Marcelline, sur les prés Guillaume,
« 25 sols ; le sieur du Broussay en Fégréac, à la Saint-Martin,
« 6 livres ; Jagu Déan et Jean Guiheneuc, à la mi-août, pour la
« Ville-Marion, 25 sols ; sur la Bussonnerie, maître Georges

« Viard et Guillaume Gervot, à la mi-août et à Noël, 40 sols ;
 « sur le Parc-Anger, par moitié à la mi-août et à Noël, 12 livres ;
 « sur Brillangaut, par moitié à la mi-août et à Noël, 47 sols
 « 9 deniers ; sur la maison de la Truie qui file, à la mi-août,
 « 16 sols. »

IV. — Dîmes.

En 1677, l'abbaye avait à la dixième gerbe les trois-quarts de la dîme des grains, et l'autre quart par acquêt des seigneurs de Beaumont. Elle avait les trois-quarts de celle des vins (1) au dixième, l'autre quart étant resté au seigneur de Beaumont ou à ses ayants cause.

Les dîmes de la frairie de Saint-Gilles étaient affermées :

- en 1573, au sieur de Beaulieu, 13 mines de froment, 14 mines et 5 demés de seigle, et 7 mines et 3 demés d'avoine ;
- en 1636, 40 mines de seigle ;
- en 1674, 60 demés de froment, 6 tonneaux de seigle, 2 tonneaux d'avoine, 40 faix de paille choisie, 3 charretées de paille de froment et 4 charretées de paille commune, « auquel est compris l'enclos de la Houssaye pour en payer la moitié du vin qui sera cueilli. »

Les dîmes de la frairie de Codilo étaient affermées :

- en 1573, à Julien Chesnays, 13 mines de froment, 16 mines et 5 demés de seigle, et 8 mines et 3 demés d'avoine ;
- en 1635, 19 mines de seigle et 9 mines de froment rouge rendues aux greniers de l'abbaye à la Saint-Gilles avec une charretée de paille ;
- en 1656, à Frère Guillaume Rado (à qui elle avait été cédée sa vie durant), 65 livres ;
- en 1668, 24 demés de froment, 4 mines d'avoine et 20 mines de seigle.

La dîme de la Serche était louée, en 1664, une mine de seigle.

Les dîmes de vin et de chanvre de Redon, Mussain, la Bigotais, les prés de la Longue-Conrais, ceux de la Goutte, les Chenots, les marais aux Oies et au Bœuf, la Bonde et les Andains en Lanruas étaient loués en 1636 à Adrien Couaisnon 380 livres ; en 1643, avec la dîme à la sacristie, 568 livres.

Les fours à ban de Redon, qui appartenaient à la sacristie de

(1) Le seul domaine de la Houssaye produisit en 1666 soixante-sept pipes et demie de vin.

l'abbaye, étaient affermés : en 1653 ceux de Port-Nihan 120 livres ; en 1656 ceux de Saint-Michel 36 livres.

V. — Quelques actes relatifs aux biens de l'abbaye, d'après un inventaire de 1699.

Mai 1391. — Lettres de remises des biens de l'abbaye « usurpés
 « pour avoir tenu le parti de la France contre le duc de
 « Bretagne. »

12 mars 1434. — Arrentement par l'abbaye à Jehan Rohan, pour 12 sols de rente, d'une pièce de terre contenant un journal, sise « où souloit estre le boys de la Houssaye », en Redon.

1434, 1431, 1439, 1440. — Privilèges « pour lever impôts pendant quatre ans pour achever les arches du pont de la « Mée ».

10 janvier 1441. — Arrantement par l'abbaye de la « maison
 « de la Bogue, joignant la porte Saint-Nicolas, à Redon », pour une rente de 4 livres, 9 sols, 3 deniers, à Jehan de Malestroït, évêque de Nantes.

29 août 1485. — Arrentement par l'abbaye de la « maison de
 « la Bogue, butant d'un bout à la grand'rue », à N... Guyomard, moyennant 4 livres de rente et 10 sols à la Pitance.

20 octobre 1563. — Vente des moulins de Vial et de Courrouët en Redon et Bains, du temporel de l'abbaye, au sieur Apuril de Lourmois pour 975 livres.

1^{er} mai 1567. — Rachat de ces deux moulins.

1569. — Aliénation par l'abbé, pour 600 livres, de l'écluse du Tertre de Renac, louée 30 livres. (Elle fut retirée la même année.)

18 juillet 1576. — Le Pape accorde au roi Henri III une Bulle « pour lever cinquante mille écus de rente sur les bénéfices. » Cette Bulle est vérifiée au Parlement de Paris le 7 septembre.

L'évêché de Vannes est taxé à 312 écus de rente et l'abbaye de Redon à 61 écus.

Pour satisfaire à cette taxe, l'abbaye dut aliéner plusieurs de ses biens qu'elle racheta dans la suite.

JURIDICTION ET PRIVILÈGES DE L'ABBAYE

La cour et juridiction ecclésiastiques de l'abbaye en Redon, Brain et Langon s'exerçaient, dit l'aveu de 1580, « en l'auditoire, « lès l'église Notre-Dame de Redon, chaque jeudi outre les jours « extraordinaires sur semaine, par les officiers que l'abbé avait « le droit de pourvoir et d'instituer, avec les officiers de l'évêque « de Vannes, savoir : un official, un promoteur et un greffier. »

L'official de l'abbaye jugeait avec celui de l'évêque ; « tous deux donnaient sentence par le conseil l'un de l'autre, aux « causes de leur juridiction et compétence ». Les appels allaient en cour de Rennes où était donné le jugement définitif, ou « par « commissaires délégués par le Souverain Pontife selon le style « de cour d'Eglise ». L'un des deux officiaux ne pouvait juger sans l'autre. Les deux tiers des condamnations et amendes infligées par la cour ecclésiastique appartenaient à l'Abbé, l'autre tiers à l'évêque. De plus, cette cour avait un sceau « pour sceller « les lettres et les instruments ecclésiastiques, du devoir duquel « sceau le tiers appartenait à l'abbé et les deux tiers à l'évêque ».

Par un arrêt du 21 mai 1658, la Cour ordonna que la juridiction spirituelle de l'abbaye serait désormais exercée non plus en l'auditoire mais dans un bâtiment du monastère.

Le dernier official de Redon fut M. Mancel ; à son décès survenu en 1701, l'évêque de Vannes, Mgr d'Argouges, et l'abbé, Cardinal de la Tour d'Auvergne, ne lui donnèrent pas de successeur.

Juridiction temporelle.

Dès le neuvième siècle, une charte de « Charles, roi de France, « fils et successeur de Louis le Débonnaire, confirmait le droit « de justice de l'abbaye en Bains, Renac, Langon, Plaz et Redon ».

En septembre 1289, Jean II duc de Bretagne, à la suite de

(1) Il y avait trois seigneuries à l'abbaye : Redon (dont Bains), Redon-en-la-Mée, et Brain-et-Langon. Deux ressortissaient de la Sénéchaussée de Rennes, la troisième de celle de Nantes. Six notaires de l'abbaye existaient dans la ville : quatre pour Redon et deux pour Bains, plus les quatre notaires royaux.

difficultés survenues entre lui et l'Abbé, précisait à son tour par une charte que « la juridiction était conservée à l'abbaye dans les paroisses de Redon, Bains, Brain et Langon, et es lieux de Breulis (frairie en Noyal-Muzillac), Saint-Gorgon (en Allaire), Ressac (en Saint-Vincent sur Oût), dans lesquels endroits son sénéchal de Rennes ne prendra connaissance qu'en cas de déni de justice par les officiers de l'abbaye, ou de crime de lèse-majesté ».

Cette charte de 1289 fut confirmée par des Lettres de Jean V du 19 février 1424, par une charte du même du 19 novembre 1433, par des Lettres données à Redon le 17 octobre 1440, par d'autres Lettres datées du Plessix de Ressac le 15 décembre 1441 (1), et par un arrêt du Parlement des Grands-Jours du 23 mars 1475.

En ces lieux et paroisses, auxquels il faut ajouter Ambon, l'abbé de Saint-Sauveur a donc tous droits de haute, basse et moyenne justice, avec juges, sénéchal, alloué, lieutenant, procureurs et greffiers payés par l'abbaye. Les causes civiles et criminelles y sont jugées en premier ressort ; les appels civils vont au présidial de Rennes, les appels criminels au Parlement. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

La juridiction de l'Abbé s'étend « sur tous les sujets demeurants aux dites juridictions, sauf le cas d'appel, la négation « de justice et la main-mise en officiers du Prince ». Il a même le droit « de juger par ses officiers les différends survenants « aux dites juridictions entre lui et ses hommes, contrairement « à la coutume du pays qui dit que nul seigneur ne peut être « juge en sa propre cause ».

Pour l'exécution de la justice criminelle, il y avait « juridiction patibulaire à quatre pôts (poteaux) pour justicier et punir « les malfaiteurs et délinquants pris et appréhendés ». Ces fourches patibulaires étaient dressées sur la grée de Beaumont, au-dessus de Bel-Air, sur la lande où se trouvaient le moulin à

(1) Les Lettres du 15 décembre 1441 disent : « Lorsque les procureurs « de l'Abbé viendront pour affaires aux plaids de Rennes, ils seront expédiés les mercredis et jeudis de la deuxième semaine desdits plaids. » L'exemple suivant prouve que cette prescription fut observée. « Le 23 mars 1516, Jean du Gahil, sieur de la Roche, procureur de l'abbaye, ayant demandé son congé aux plaids généraux de Rennes suivant la coutume qui baillait à l'Abbé et aux habitants de Redon le mercredi de la deuxième semaine desdits plaids, eut opposition de la part des procureurs du Comte de Montfort, sire de Lohéac, et du sire de Hédé. Le congé lui fut néanmoins accordé le dit jour. »

vent de Beaumont et celui de l'abbaye. Quant au pilori (1), avec « ceps et collier », il était placé à peu près sur la place Saint-Sauveur actuelle, dans une rue dite rue du Pilori aujourd'hui disparue.

En ce qui concerne les impôts, l'Abbé est juge des « deniers « du Roi » en la ville de Redon ; il a le droit de « cotiser les « subsides dûs au Roi en la paroisse, comme aides et fouages, « et c'est par son greffier que doit être fait le rôle et l'égail desdits « subsides en la compagnie des égaillieurs jurés par devant les « juges de Redon, son procureur fiscal présent ».

L'Abbé a le droit d'instituer des notaires à toutes ses juridictions et de sceller de sceaux à ses armes les contrats et actes faits par ses cours. Il a le droit d'instituer aux dites juridictions le nombre convenable de sergents, lesquels sont francs de tous fouages. Il a le droit d'établir geôle et prisons à ses juridictions et d'y mettre geôliers et gardes.

En dates des 30 juin 1662, 8 avril 1671, 3 mars et 16 mars 1674, 8 février et 18 juillet 1678 et 28 août 1680, le Parlement de Bretagne rendit des arrêts :

— portant ordre aux notaires royaux de la juridiction de Redon de délivrer tous les trois mois, sous peine de cent livres d'amende, aux religieux de l'abbaye « tous contrats, échanges, « contre-lettres et autres actes passés par eux mouvants de « l'abbaye et juridiction de Redon et de ses dépendances » ;

— ordonnant aux recteurs et vicaires qui sont sous cette juridiction de délivrer à l'abbaye « des extraits du nom et surnom, « du décès et sépulture des domiciliés en leurs paroisses, étant « salariés d'un sou pour chacun » ;

— faisant défense à tous les gens soumis à cette juridiction de se servir pour rapporter leurs actes d'autres notaires que ceux de ladite juridiction ou royaux, et défense aux notaires des juridictions inférieures de rapporter aucun acte sous peine de nullité et dépens.

Privilèges de l'abbaye Saint-Sauveur.

Nous les donnons ici tels qu'ils figurent en l'aveu de 1580, en vingt-sept paragraphes, nous contentant de substituer une rédaction plus claire là où les formes ou les termes du seizième siècle rendent le texte quelque peu difficile.

(1) Il existe des Lettres du duc Pierre II, en date du 16 décembre 1457, relatives au droit de pilori de l'Abbé de Redon en cette ville.

1° Droit d'épaves et gallois sur toutes bêtes égarées, deshérences, successions de bâtards, confiscations, amendes, taux, ventes, lods, rachats et autres devoirs seigneuriaux en la ville et paroisse de Redon.

2° Droit pour l'Abbé d'hériter de toute la succession des religieux qui viennent à décéder (1).

3° Droit de lever en la paroisse de Redon les trois quarts de la dime au dixième de tous fruits y croissant et des vins, grains, lins, chanvres, fèves, mil et autres grains (2).

4° Droit de faire apporter en l'auditoire de la cour de Redon, le jour de vigile de la mi-août, toutes mesures à mesurer marchandises, comme demés, aulnes à mesurer draps, quarts, pintes, chopines, poids et balances, pour y être confrontés aux mesures étalons de l'abbaye, lesquelles l'abbaye a le droit de fournir en la ville de Redon privativement à tous autres.

5° Tous les hommes mariés habitant la ville de Redon sont sujets à l'appel qui sera fait d'eux par les officiers de l'abbaye le jour de la vigile de la mi-août, et tenus de se rendre en armes à trois heures après-midi devant l'auditoire, pour aller de là à travers la ville, en compagnie des dits officiers, afin de « voir « s'il y a aucuns qui voulussent émouvoir et troubler le peuple « à la foire de la mi-août qui se tient à Redon le 16^e août », sous peine d'amende pour les défaillants. Et lorsque les officiers, hommes et sujets passent en armes, une chandelle de suif doit être allumée à chaque fenêtre. Le même jour, après le guet, les manants qui ont été mariés dans l'année doivent deux pots de vin d'Anjou ou de Gascogne et un pain de six deniers aux officiers de l'abbaye.

6° Droit d'établir des bouchers « pour vendre chair en « la « halle et cohue de Redon », en leur faisant prêter serment devant le prieur claustral de se comporter fidèlement en leur état, à la nomination toutefois du seigneur de Beaumont. Et les bouchers ne doivent tuer ni bœufs ni vaches avant de les avoir menés devant la maison de l'officier délégué à cet effet par l'Abbé pour voir s'ils sont sains et s'ils mangent bien, sous peine de soixante sols d'amende.

7° Aucun marchand de poisson ne peut vendre son poisson avant de l'avoir présenté à l'abbaye pour que l'Abbé et les religieux puissent faire leur provision, sous peine de confiscation ;

(1) Par traité du 16 octobre 1582, l'abbé Scotti fit abandon, pour lui et ses successeurs, de la « cote morte » des religieux décédés.

(2) Le dernier quart fut acheté par l'abbaye en 1651.

« et pour taxer ledit poisson, l'abbé a droit de mettre et faire « jurer un taxeur en la cohue ».

8° Droit de revue (visite) de tous les filets de pêche en la paroisse.

9° Tous patrons de bateaux arrivant à Redon par l'Oût ou la Vilaine et chargés de moules, huîtres et autres coquillages sont tenus, sous peine de confiscation, d'apporter avant la vente leur marchandise à l'abbaye afin que l'Abbé et les religieux puissent s'approvisionner gratuitement ; mais en échange ils reçoivent de l'Abbé du pain et du vin.

10° Droit de « forestage » aux bois, prés et terres ensemencées de la paroisse.

11° Droit de chasse à toutes sortes de bêtes en Redon, Bains et autres lieux dépendants de l'abbaye, prohibitif à toutes autres personnes, de quelque condition qu'elles soient.

12° Droit de présenter et d'installer des maîtres d'école à Redon (1), Bains, Brain et Langon.

13° Droit de présenter un prédicateur pour l'Avent et le Carême à la paroisse de Redon, avec obligation de le salarier.

14° L'abbé est tenu d'entretenir un régent qualifié pour instruire les novices de l'abbaye et de lui payer ses gages chaque année.

15° Droit de pêche avec rets et filets dans la Vilaine, « depuis « le haut du pré de la Houssaye jusqu'à la Goule-de-l'eau près « le Quefert », prohibitif à tous autres.

16° Droit de pêche avec rets et filets dans l'Oût, « depuis « l'écluse de Vieilledaye jusqu'à la bosse du Châtelet ».

17° Droit de marchés ordinaires en la ville et faubourg de Redon les lundi et jeudi de chaque semaine ; plus le droit de foires à Redon. Il y en a six : la foire fleurie, la foire de Quasimodo, la foire de l'Ascension, la foire de la mi-août, la foire de la Marzeline (Marcelline) appartenant à l'Abbé, et la foire Sainte-Croix, le 14 septembre, dite aussi foire Bahurelle, appartenant au prieur de Saint-Barthélemy qui la tient de l'Abbé.

Aux jours de marchés, l'Abbé a droit à la « grande coutume » ci-après : a) pour chaque bête aumaille vendue vive, 1 denier ; b) pour chaque chèvre, 8 deniers ; c) pour chaque mouton vendu vif, 1 obole ; d) pour chaque porc ou truie, 1 denier ; e) pour chaque cheval ou jument, non ferré, 8 deniers, ferré 16 deniers.

Aux jours de foires, ces prix sont doublés, sauf pour la foire

(1) Dans la suite, la Maison-de-ville de Redon eut ce même droit pour Redon ; elle donnait cent livres par an au maître d'école.

Bahurelle. A la foire de la mi-août, l'Abbé a, de temps immémorial, le droit de lever sur les bêtes, huit jours avant et huit jours après, le double de ce qui est levé aux autres foires. A cette même foire, les bouchers qui vendent de la viande à la cohue de Redon et qui ont franchise doivent pour chaque bête d'aumaille vendue morte 2 deniers, pour les moutons 1 denier pour 3, pour chaque porc, 2 deniers.

« Par chaque cuir en poil vendu par les bouchers aux marchands forains, aux jours de marché, 2 oboles ; aux jours de foire, 1 denier ; à la mi-août, le double. »

« Par chaque cuir vendu par marchand forain aux tanneurs de Redon, 1 denier ; aux jours de marché et de foire, 2 deniers. »

« Par chaque cuir vendu par marchand forain sur semaine, 3 oboles ; aux jours de marché et de foire, 2 deniers ; à la mi-août, le double. »

Chaque tanneur du terroir de Redon doit chaque jour de marché un droit d'étalage d'1 denier ; pour les tanneurs du dehors, ce droit est aux jours de marché d'1 denier, aux jours de foire de 4 deniers, et à la mi-août de 8 deniers.

Même droit d'étalage pour les cordonniers de Redon. Quant aux « cordonniers forains étalant à Redon » aux jours de foires et marchés, ils doivent, le jour de la foire fleurie, la meilleure paire de souliers de leur étalage. Les cordonniers des hôpitaux doivent, chaque jour de marché 1 denier et aux jours de foire 4 deniers.

Il est dû en outre 4 deniers pour « chaque fardeau de peaux cordé », et la même somme pour « chaque taque de cuir passant par la ville et les faubourgs, à n'importe quel jour. »

18° Autre coutume, dit du « Pas Bellangier », du « Pontage » et du « Mail du Port », due à l'abbaye sur les marchandises passant au pont de la Mée (pont de Saint-Nicolas) :

a) chaque charretée de sel conduite à chevaux, 1 denier, conduite à bœufs, 2 deniers ; chaque cheval chargé de sel, 1 obole ;

b) Chaque charge de quelque marchandise que ce soit passant sur le pont, 2 deniers ;

c) chaque animal y passant, 1 obole ;

d) chaque somme de blé vendu à la cohue de Redon outre le « devoir de cohue », 1 obole ;

e) chaque pipe de vin passant au pont, 3 deniers, dont 2 de coutume et 1 de pontage ;

f) chaque pipe de vin de dehors vendu aux forains en la ville, 2 deniers ;

g) « chaque balle de mercerie, somme d'assier, fardeau de fil « blanc, plume, couette, pointe, souliers et cuirs » passant au « pont, 1 denier par fardeau ou charge de cheval.

19° Autre coutume appelée « Galerie » et « Mercerie », due à l'Abbé aux jours de foires, marchés et sur semaine :

a) Sur chaque « potée » de beurre, aux jours de marchés et sur semaine, 1 obole ; au jours de foires, 1 denier.

b) Sur chaque botte au lot de chanvre vendu plus de 13 deniers aux jours de foire ou marchés, 1 denier.

c) Sur chaque pochée de laine et plume vendue plus de 13 deniers aux jours de foires ou marchés, 1 denier.

d) Chaque mercier étalant les jours de marchés doit 1 denier ; aux jours de foires, ceux de Redon et Bains paient 3 deniers et les forains 5 deniers.

e) Sur chaque pièce de toile étalée aux jours de marchés, 1 denier.

f) Sur chaque pièce de gros drap de bureau, 1 denier.

g) Sur chaque étalage de marchandise de toile aux jours de marchés ou sur semaine, 1 denier par jour.

h) Chaque « quincailleur et vendant semence et graine doit à chaque jour de marché et sur semaine 1 denier, à jour de foire 4 deniers. »

i) Sur chaque étalage de peaux, cordeaux, cournées, arçons et selles, bâts, sas, cribles, boisseaux et toutes vaisselles de bois, chaque jour de marché et sur semaine, 1 denier, chaque jour de foire 4 deniers.

j) Sur tous autres étalages, de quelque marchandise que ce soit, sur semaine 1 denier, chaque jour de marché 2 deniers, chaque jour de foire (étalage hors cohue) 4 deniers.

k) Sur chaque pochée de pois et fèves, 1 denier.

l) Sur chaque lot de lin et fil blanc vendu plus de 13 deniers, 1 denier.

m) Sur chaque étal de tapisserie et serge, par jour, 1 denier.

n) Sur chaque somme de pain vendue par forains à Redon chaque jour de marché et sur semaine 1 denier, et chaque foire 2 deniers. Les boulangers de Redon et de Bains sont francs et ne doivent rien.

o) Sur chaque pochée de blé ou froment vendue par forains à jour de marché, de foire ou sur semaine, 1 obole. Les vendeurs de Redon et Bains sont francs.

p) Droit d'étalage de 32 sols 8 deniers par an perçu sur chaque étal de drapier en draps de couleurs. Ces drapiers sont tenus d'étaler leurs draps aux jous de foires et de marchés dans la halle.

q) Droit d'étalage des « drapiers barrelliers », 15 sols par an.

r) Droit d'étalage des merciers pour chacun des quatre « étaux » qui sont en la cohue et ne sont pas compris dans la coutume de galerie et mercerie, 15 sols par an.

s) Sur chaque étal à ferronnerie de la cohue, 10 sols par an ;

t) Sur chaque étal de changeur, 10 sols par an.

20° Autre coutume due sur les marchandises venant par eau et descendant au port de Redon :

a) Sur chaque pipe de vin descendant au port, 2 deniers d'entrée et 2 deniers de sortie (les marchands de Redon sont francs).

b) Sur chaque muid de sel, mesure de Redon, montant par la Vilaine et passant sous le pont de la Mée par bateaux et chalands appartenant à des marchands forains, 2 deniers (même remarque).

c) Sur chaque charge de fer venant par eau au port de Redon et y déchargée pour des marchands forains, 4 deniers d'entrée et 4 deniers de sortie (même remarque).

d) Sur chaque taque de cuir que font venir des marchands forains, 4 deniers (même remarque).

e) Sur chaque fardeau de draps et laine descendant au port par marchands forains, 4 deniers.

f) Sur chaque meule percée venant par eau au port par marchands forains, 4 deniers.

g) Sur chaque pipe de « bois et feuilles pour faire peinture » amenée par marchands forains, 4 deniers.

h) Sur chaque balle de « régallice », 4 deniers.

i) Sur chaque cabas de figues et raisins, 4 deniers.

j) Sur chaque « rondelle de harengs », 4 deniers.

k) Sur chaque « creuic (?) de poisson sec », 1 denier.

(Tous les marchands de Redon sont francs).

21° L'Abbé a le droit, pour les besoins du monastère, de prendre sur chaque barque chargée de sel entrant au port de Redon « 1 mine de sel pour le maître et le garçon du bateau et 2 mines par compagnon », lorsque la barque est déchargée par des marchands forains étrangers. Lorsque le sel appartient aux marchands de Redon, il n'est dû qu'1 mine pour le maître et le garçon de barque ; les compagnons ne doivent rien.

22° Les mesureurs et porteurs de sel sont tenus de mesurer et de porter le sel ainsi perçu par l'Abbaye depuis chaque barque jusqu'à la salorge (grenier à sel) de l'Abbé qui joint d'un côté à la maison habitée par Pierre Rocaz et sa femme, d'autre côté le chemin allant de la rue du Port à l'église Saint-Pierre ; et cela « sans aucun salaire ni paiement. »

23° Ils sont tenus également de porter sans aucun salaire de ladite salorge jusqu'au charnier de l'abbaye la quantité de sel nécessaire à la provision de l'Abbé et des religieux.

24° Lesdits mesureurs et porteurs doivent solidairement à l'abbaye une rente de 20 sols, le jour de la fête de la Sainte-Croix. Ils se nomment un supérieur appelé « prévôt » dont l'Abbé confirme l'élection et qui a juridiction et règle toutes affaires concernant leur profession. Appel de ses sentences est porté devant les juges séculiers de Redon.

25° Droit de « ban et estange », consistant en ce qu'une fois l'an, pendant quinze jours à son choix, l'Abbé ou ses receveurs ou fermiers délégués peut vendre du sel dans toute la juridiction de Redon, sans que les marchands de la ville ou les marchands forains puissent pendant ce temps, sous peine d'amende et confiscation, ni en vendre, ni en faire « passer amont » par l'Oûl et par la Vilaine. Et lorsqu'il plaît à l'Abbé de commencer le ban et de « tourner la mine », il peut hausser le prix de 2 deniers par mine de sel.

26° L'Abbé peut amener et faire décharger chaque année, à la date qui lui plaît, au port de Redon 300 muids de sel, mesure de Redon, francs de toute coutume due au Roi et quittes de tout péage à Rieux.

27° L'Abbé peut amener et faire décharger au port de Redon 240 muids de sel quittes de toute coutume que lève le seigneur de Rieux (1) audit port sur les marchandises passant par sa terre.

La « frairie des mesureurs et porteurs de sel de Redon » formait une confrérie importante. Placée sous le vocable de Saint-Martin et de Saint Léon, elle était desservie en l'église Notre-Dame, mais son siège se trouvait en la chapelle Saint-Pierre, et c'est là, devant la statue de saint Léon, que le prévôt nouvellement élu prêtait serment.

(1) En 1727, le droit de Rieux était estimé 24 livres. Un arrêt du Parlement du 22 mai 1666 avait déclaré que les officiers de l'abbaye connaîtraient des droits de Rieux, au port.

Le 26 février 1406 (vieux style), un accord avait eu lieu entre les religieux de l'Abbaye et Jamet Moulmier, qui se faisait appeler « Abbé de la frairie de saint Léon au port de Redon », et les frairiens représentés par sept des leurs : Guillaume Février, Renaud Guibelin, Jehan Bourdet, Guillaume Beauvallet, Pierre Portier, Denis Davis et Pierre du Tertre. Il fut convenu que ledit Moulmier porterait à l'avenir le titre de « Prévôt des frères porteurs et mesureurs de sel » ; que les nouveaux entrants dans la frairie prêteraient serment au prévôt si celui-ci l'exigeait ; qu'au bout d'un an le prévôt les amènerait au prieur claustral de l'Abbaye pour prêter serment sur les autels de bien tenir les statuts de la frairie de Saint Léon ; enfin que les confrères paieraient 20 sols de rente annuelle. Ce contrat fut passé aux assises générales tenues par le sénéchal, Pierre Boysvin.

On voit qu'étant donné le commerce considérable de sel qui se faisait à Redon l'espèce de communauté constituée par les mesureurs et porteurs tenait dans la ville une grande place. Ils percevaient un droit sur le port appelé « Mine de l'Echelle » ; d'Hozier régla leurs armoiries en son Grand Armorial de 1696 ; leur privilège dura jusqu'à la Révolution.

*Quelques actes relatifs aux privilèges de l'Abbaye
d'après un inventaire de 1699*

1265 : Bulle du Pape Grégoire X confirmative des privilèges et possessions de l'Abbaye de Redon.

Juin 1288 : Accord entre le sire de Rieux et l'Abbaye et les bourgeois de Redon, « à raison du passage de leurs vaisseaux par le pont de Rieux ».

3 janvier 1412 : Lettres du sire de Rieux et Rochefort par lesquelles il accorde à l'abbaye la franchise pour pouvoir faire passer au pont de Rieux le sel que les religieux faisaient venir pour leur ban et estanche, à charge de deux obits solennels pour lui et ses successeurs.

10 mai 1432 : Sentence rendue aux plaids généraux à Nantes par laquelle l'abbaye est reconnue en possession du droit de faire pêcher privativement dans la Vilaine, « entre la cornière de la « ville de Redon vers le port et la cornière du bois de la Hous- « saye à l'endroit d'un ruisseau descendant de la fontaine « Raoul Le Gac. »

12 juillet 1525 : Lettres de François I^{er}, Roi de France, qui confirment le droit qu'a l'Abbé de faire exécuter « la chevauchée

de nuit de la mi-août », à laquelle doit participer chaque chef de maison » de la ville de Redon.

Mai 1691 : Attestation de trois syndics de Redon que le feu de joie a été allumé par le Père Prieur ; délibération de la maison de ville à ce sujet.

Droits de ban et d'estanche : Le bail en est concédé en 1661 à Jean Menard, marchand, pour 500 livres ; en 1667 à Maître René Chaillou pour 800 livres ; en 1668 de nouveau à Jean Menard pour 500 livres.

c

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

LE TRANSFERT DU SERVICE PAROISSIAL A L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR

L'incendie de 1780 sonna le premier glas de l'abbaye. Dix ans plus tard exactement, le 14 février 1790, un nouveau sinistre éclatait dans les bâtiments conventuels : le feu avait pris dans le chartrier, la bibliothèque et la procure (1) ; il y avait été allumé volontairement dans l'intention de faire disparaître les titres des droits et rentes dûs au monastère. Il fut éteint sans avoir gagné l'église, et n'ayant détruit qu'une faible partie des archives.

Dom Jausions (*Histoire de Redon*, p. 246) désigne formellement comme ayant été l'incendiaire François Le Batteux, originaire du Mans, chef cuisinier du monastère, dont les idées avancées incitèrent Carrier à en faire pendant la Terreur son agent au pays de Redon. L'accusation ne semble guère pouvoir être mise en doute, car Dom Jausions, né dans les premières années du dix-neuvième siècle, déclare avoir connu et interrogé des témoins oculaires du sinistre. Le but cherché ne fut d'ailleurs pas atteint, et la belle collection des chartes de l'abbaye de Redon forme aujourd'hui le fonds le plus précieux peut-être des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Dès le lendemain de l'incendie, le conseil général de la commune (conseil municipal) se réunit sous la présidence de François Jan du Bignon, maire, qui s'exprima en ces termes : « Mes-

(1) La rue Noménog fut percée dans la suite à travers les ruines des bâtiments incendiés. L'on voit encore, au fond d'une cour de cette rue, une partie épargnée par le feu de l'imposante construction où se trouvait le chartrier de l'abbaye.

« sieurs, l'abbaye est incendiée ; ce n'est qu'avec beaucoup de
« peine qu'on a réussi à sauver la ville. Le public est persuadé
« que l'on veut mettre le feu à la maison de M. Nogues, pro-
« cureur fiscal de l'abbaye, et comme cette maison est au centre
« de la ville, on craint un incendie général. Partout on n'entend
« parler que d'incendie ; cette aveugle fureur est excitée par
« l'exemple donné — et qui se communique de proche en proche
« — de brûler des titres et des papiers. On ne peut opposer
« la force à ces malfaiteurs nocturnes et secrets ni les empêcher
« de faire, tôt ou tard, le mal qu'ils préméditent. »

Pour sauver la ville et mettre en sûreté la vie, les meubles et les papiers du procureur fiscal, le conseil décida : 1^o) de l'inviter à démeubler sa maison et à déposer ses effets hors de la ville, à mettre ses papiers sous scellés et à les porter sur la Place où ils seraient sous la protection de la Garde Nationale ; 2^o) d'envoyer MM. Evin et Laurent Macé, procureurs de la commune, requérir la justice afin de se transporter avec elle au domicile de M. Joyaut de Couesnongle pour voir si l'on n'aurait pas mis chez lui, comme le prétend la rumeur publique, des malles et des barriques pleines de papiers, auquel cas ces papiers devraient aussi être scellés et déposés sur la Place sous bonne garde ; 3^o) que l'on ferait l'achat d'une pompe à incendie (1).

Le 17 février, nouvelle réunion du conseil de la commune. Tous les papiers du chartrier de l'abbaye avaient été déposés sur la Place, sous des tentes, personne n'ayant voulu leur donner asile. A la demande des voisins de M. Nogues, les papiers de ce dernier avaient été mis en sacs et transportés également au dépôt installé sur la Place. Il fut décidé que le samedi suivant l'on procéderait à l'inventaire des titres de l'abbaye en présence de M. Nogues, des Bénédictins, et des représentants des cinq paroisses dépendant de Saint-Sauveur.

Le 19, MM. Evin et Macé, désignés pour effectuer l'inventaire, déclarent qu'ils sont dans l'impossibilité de remplir leur mission : les papiers sont en si grand nombre que leur inventaire demanderait des mois. Pour en finir, le conseil ordonne de tout mettre tel quel dans des barriques et de placer celles-ci « dans le petit cloître, qui est bien voûté et bien clos ». Il en sera de même des papiers de M. Nogues, et « des effets des religieux échappés aux flammes ». Nuit et jour, une garde veillera sur ce dépôt jusqu'à l'arrivée des instructions de l'Assemblée Natio-

(1) Elle fut achetée sans délai et coûta douze cents livres.

nale. Celle-ci ne se pressant nullement de les envoyer, M. Nogues fut invité le 23 mars à reprendre les archives de son étude, et celles de l'abbaye réintégrèrent l'ancien chartrier que le feu avait à peu près complètement épargné.

Enfin les instructions arrivèrent : les archives de l'abbaye devaient être expédiées à Rennes. On les chargea donc sur un bateau qui, pour une cause inconnue, n'alla pas plus loin que le port de Messac où il demeura tout le temps de la Terreur. Ainsi fut sauvé son précieux chargement.

La veille même de la criminelle tentative du cuisinier Le Batteux, le 13 février 1790, l'Assemblée Nationale avait rendu un décret aux termes duquel les vœux monastiques étaient abolis en France, et permission donnée « aux victimes du cloître » de rentrer dans le sein de la société civile. En butte à la persécution et aux menaces, dépouillés de leurs biens, n'ayant aucun secours à attendre, les Bénédictins de Redon prirent le parti d'abandonner leur monastère, de fermer leur église et de quitter la ville. Le 9 août, ils se présentèrent devant le conseil de la commune (1) pour faire la déclaration de leur nouvelle résidence, puis se dispersèrent, les uns gagnant d'autres maisons de leur Ordre, les autres rentrant dans la vie séculière. Alors le Directoire du district (2) déclara en sa séance du 25 août que « si « l'église Saint-Sauveur continuait d'être fermée, ce serait priver « le public d'un édifice que la piété des fidèles a rendu célèbre, « et gêner en quelque sorte sa dévotion ». Il décida que deux messes y seraient célébrées chaque jour : la première à 6 heures en été et à 7 heures en hiver, la seconde à 9 heures, sauf les dimanches et fêtes où elle serait dite à 11 heures suivant l'usage ; l'église serait ouverte tous les jours jusqu'à midi ; le Saint Sacrement continuerait d'y être exposé ; l'un des deux ecclésiastiques chargés des messes devrait recevoir les offrandes « pour « le produit, ainsi que celui des chaises, être employé comme « par le passé à l'entretien des autels et de leurs ministres, sauf, « en cas d'insuffisance, y être pourvu par le Directoire ». Enfin un portier était nommé avec fonctions de garder et d'entretenir

(1) Il y avait à ce moment six religieux présents à l'abbaye : le prieur, Dom Le Breton, siégeant à l'Assemblée Nationale où il faisait partie du comité chargé de rédiger la Constitution civile du clergé ; deux autres Pères étaient absents. De ces neuf moines bénédictins, quatre demeurèrent fidèles à leurs vœux et l'un d'eux périt victime des « noyades » de Nantes. Le prieur et les quatre autres jetèrent le froc aux orties.

(2) Le Directoire du district tenait ses séances à l'abbaye.

l'abbaye et de percevoir le prix des chaises ; il s'appelait Jean Méha et était jardinier.

L'une de ces deux messes officielles, celle de 9 heures, était célébrée par l'abbé Guillemoys, né au Trécoët en Bains, membre de l'administration du district et futur vicaire général de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, à l'intention « d'une des deux fondations de l'abbaye », avec trente livres d'honoraires par mois ; l'autre messe était dite à la même intention et aux mêmes conditions.

Pourtant, le souci du maintien du culte à Saint-Sauveur n'était pas le seul qui préoccupât les membres du directoire du district. Le 4 octobre, ils prescrivait que « dès ce jour on fit supprimer par des ouvriers, en dehors et en dedans, toutes les « armoiries sans distinction apposées sur l'église de l'abbaye, « les bâtiments conventuels et autres maisons en dépendant, les « hôpitaux, etc... » Le 21 janvier 1791, le maître plâtrier Couder qui avait exécuté ce très regrettable travail réclamait 103 livres 4 sous ; on lui alloua 75 livres 4 sous.

Dans la suite, ce fut un aubergiste de Redon nommé Bastide, ami de Le Batteux et membre du directoire du district, qui se fit l'icônoclaste de l'église Saint-Sauveur dont il brisa ou brûla la plupart des statues.

Le 7 octobre 1791, le conseil de la commune présidé par le maire, Jan du Bignon, demanda le transfert du culte de l'église Notre-Dame à l'église Saint-Sauveur, « le Conseil ayant reconnu « qu'il n'est aucun citoyen jaloux de la commodité des habitants, de la beauté des spectacles et de la gloire du Dieu que « nous servons qui ne doive ambitionner de voir les cérémonies « religieuses se célébrer dans l'église Saint-Sauveur ».

Le Directoire du district donna son approbation le 19 octobre, mais l'affaire traîna en longueur. Le 23 juin 1792 eut lieu enfin une réunion importante du conseil de la commune, sous la présidence du nouveau maire, Pierre Evin, à laquelle assistaient les officiers municipaux Berranger, Matard, Boulo, Tessier, Picot et Aubert.

On y lut tout d'abord une pétition des citoyens actifs de Redon en date de la veille, demandant que « l'on supprimât les « bancs dans l'église servant de paroisse ». Le procureur-syndic, Chevalier, fit observer que ces bancs étaient à la disposition de la fabrique qui seule en accordait la jouissance à tout le monde sans distinction de personnes, et faisait payer les locataires suivant le nombre de places occupées ; le produit de cette location

revenait à la dite fabrique qui l'employait à la nourriture et à l'entretien des enfants abandonnés et à d'autres dépenses ayant un caractère indispensable : il ne pouvait donc être question de vendre ces bancs.

Alors, brusquant les choses, la municipalité décida « que désormais l'office divin se ferait à l'église Saint-Sauveur avec l'agrément du district ; que l'ancienne église paroissiale Notre-Dame serait fermée le dimanche suivant au matin et ne s'ouvrirait plus que pour les baptêmes ; que les fonts baptismaux et la chaire de cette église seraient ultérieurement transportés à Saint-Sauveur ; que les bancs seraient vendus pour acheter des chaises ».

Dès le lendemain 26 juin, Evin, maire, et les « officiers de la commune », Guévenoux, Bastide, Normand, Herbin, Mahé, Dutemple et Molié, escortés d'un piquet de volontaires nationaux du Finistère, se rendaient vers huit heures à l'église Notre-Dame. Ils invitèrent le curé, M. Loaisel, à procéder au transport du Saint-Sacrement dans l'église abbatiale, accompagnèrent le cortège processionnel, puis firent fermer l'église Notre-Dame.

Un an plus tard, un arrêté du département d'Ille-et-Vilaine rendu en pleine Terreur, le 7 mai 1793, ordonna que les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame seraient transportés en l'église Saint-Sauveur « qui est fixée pour être désormais l'église paroissiale de Redon ». Le conseil général de la commune décida que ce transfert aurait lieu le vendredi suivant et que les corps constitués seraient convoqués pour assister à la cérémonie. Le curé constitutionnel, M. Degousée, avait pris la place de M. Loaisel ; il s'était logé à l'abbaye. Le 18 septembre, le même Conseil votait le transport de la chaire, des ornements, du linge et de la grille de fer qui clôturait les fonts baptismaux ; MM. Le Dault et Hilaire Pellan étaient commis pour surveiller cette opération.

En 1794, sous Robespierre, la fête de l'Etre Suprême fut célébrée à Saint-Sauveur devenu le « Temple de la Divinité ». Le culte de la Raison et ses cérémonies décadaires, établi d'abord dans la chapelle « dite de la ci-devant Congrégation », fut dans la suite transféré dans l'antique abbatiale ; mais, le chœur étant utilisé comme dépôt de foin, le sanctuaire et le maître-autel purent être préservés : la nef seule était le théâtre des exercices du nouveau culte. Une statue de la Vierge, en bois et de grandeur naturelle, coiffée d'un bonnet rouge et symbolisant la Raison, était mise sur un socle adossé à la grande grille du chœur ; des deux côtés on avait placé les images des philosophes de l'anti-

quité et des héros de la Révolution ; la chaire servait de tribune pour les motions du club et pour les lectures de la décade. En 1800, la vieille abbatiale, changeant encore d'appellation, portait le nom de « Temple des cérémonies publiques ».

Lorsque, l'année suivante, tous les édifices et l'enclos de l'abbaye furent vendus au profit de la Nation, non seulement l'église fut expressément réservée, mais des réparations urgentes furent effectuées à ses toitures qui s'étaient détériorées du fait de l'enlèvement des plombs. Dans l'été de 1803, tous les offices religieux du service paroissial recommençaient d'y être célébrés.

C'est le 21 juillet 1798 que le Commissaire du Directoire exécutif Chevallier, assisté d'un expert arpenteur, avait entamé sa gesogne qui était de procéder « à la division, enlotissement et estimation des biens à adjuger. » Il avait tout d'abord jugé équitable d'abandonner à la commune le terrain nécessaire à l'établissement de deux rues : la première conduisant de la Grand'Rue au quai d'Aiguillon en passant par la Place-ux-Anes (c'est la rue du Moulin actuelle), la seconde venant de la tour Saint-Sauveur, passant par la cour de l'abbaye et les bâtiments incendiés en 1790, puis se prolongeant « entre le grand magasin et boulangerie monacale et le mur de clôture du jardin, pour aboutir à la première rue » (c'est la rue Noménoé).

Les deux fonctionnaires firent ensuite du reste de l'enclos et des bâtiments quinze lots estimés globalement 35.269 fr. 65 cent. Le lot principal contenant la majeure partie des édifices claustraux fut adjugé pour la somme de 6.000 livres à un négociant de Saint-Malo, M. Fontan, qui paya surtout en papier et transforma l'objet de son acquisition en immeubles de rapport, dépôts, magasins, voire même en écuries pour les chevaux de la poste qu'on installa dans le cloître. Une école enfantine tenue par trois anciennes Calvairiennes fonctionnait dans le parloir actuel.

En 1804, un petit collège de cinq classes fut créé dans une partie des bâtiments par la municipalité qui en confia la direction à des ecclésiastiques et la surveillance à trois commissaires, MM. de la Haye Jouselin, Dominé et de Gibon. Enfin, le 25 août 1838, l'abbé Vannier, alors directeur du petit collège, le céda à la Société des Eudistes qui en a fait l'un des établissements d'instruction secondaire les plus justement réputés de Bretagne.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE ABBATIALE

HISTORIQUE

Le sanctuaire primitif du monastère, édifié vers 848 et dédié à saint Etienne, s'élevait, a-t-on dit, à l'est de l'abside de l'église actuelle, et dominait le cours de la Vilaine. Peut-être occupait-il l'emplacement où fut construite plus tard une chapelle Saint-Etienne encore existante en 1651. Quoi qu'il en soit, totalement ruiné par les Normands, il dut être réédifié, en de plus vastes proportions, par l'abbé Ritcand (868-871) sur une partie du terrain que couvre encore l'église. C'était sans doute une construction à murs bas, coiffée d'une toiture à longues pentes, et présentant à l'intérieur du vaisseau une double rangée de gros piliers de bois reposant sur des socles de pierre.

Sur les murs du collatéral nord de la nef et sur ceux du croisillon nord du transept, l'on constate en effet un petit appareil cubique à la romaine, mêlé de chaînes en épi ou de feuilles de fougère et de rangs de pierres plates, qui sont les restes d'une époque archaïque et pourraient être attribués à la fin du ix^e siècle. Le mur du collatéral sud, séparant l'église du cloître, cache sous son enduit et son badigeon le même petit appareil, ainsi que l'on a pu s'en rendre compte lors de travaux récents.

Mais une prudente réserve s'impose dès qu'il s'agit d'assigner une date précise à de tels vestiges. On se trouve bien en présence d'un petit appareil carolingien, mais d'un échantillonnage extrêmement irrégulier, où quelques moellons de schiste seulement sont bien posés à plat et en biais comme dans les arases et chaînages de cette époque, et où ne se trouve aucune arase de briques, alors qu'à la base du transept l'on voit, noyés dans la maçonnerie, quelques débris de briques de fort échantillon. On peut donc se demander si au xi^e siècle n'a pas été effectuée une reconstruction à l'aide des matériaux anciens et à l'imitation de la maçonnerie primitive.

Si les vestiges archaïques en cause remontent au ix^e siècle,

il y a lieu de noter que les dimensions de l'édifice (largeur de la nef : 21 m. 20 ; largeur du transept : 34 m. 40) sont tout à fait exceptionnelles pour la Bretagne à cette époque.

A la suite de nouvelles invasions et guerre dévastatrices, l'église abbatiale devrait encore être refaite deux fois en utilisant les mêmes murs extérieurs, et ces deux campagnes sont nettement reconnaissables. La première eut lieu vers l'an 1030, sous le gouvernement de l'actif abbé Catuallon (1009 à 1041) ; elle était encore en cours en 1051, année où Tugdual de Cordemais faisait une importante donation « *ad amplificationem loci Sancti Salvatoris* », et ne fut terminée que vers 1070, sous l'abbé Almodus (1). Les piliers qui soutiennent les grandes arcades de la nef appartiennent à cette période : ils dénotent une grosse inexpérience dans l'emploi des supports.

La seconde campagne eut pour motifs la prise et l'occupation de l'abbaye par des seigneurs du comté de Nantes qui avaient transformé l'église en forteresse et y avaient causé de sérieux dommages. D'importants travaux furent jugés nécessaires. Or le duc Alain Fergent se trouvant en 1112 à Redon et résidant chez un riche bourgeois nommé Barbotin Blanche-Goule, y tomba soudain gravement malade et ne recouvra la santé qu'après un très long temps. A peine guéri, il se retira à l'abbaye Saint-Sauveur où il devait vivre sept ans dans une retraite absolue. Il y mourut le 13 octobre 1119 et fut solennellement inhumé dans le chœur de l'église abbatiale. Sa veuve, la sainte et savante duchesse Hermengarde d'Anjou, vivant en recluse à « La Béguine », lui survécut jusqu'au 17 septembre 1148.

Ce furent certainement les libéralités du duc, continuées par sa veuve et par son fils Conan le Gros, qui permirent à l'abbé Hervé (1108 à 1133) de restaurer son église, de la remanier même profondément, et de l'embellir en surmontant la croisée du transept de cette curieuse tour demeurée intacte, d'un type unique en Bretagne. L'abbaye posséda alors une église romane d'un style très pur et de proportions imposantes, dont la nef ne comptait pas moins d'onze travées.

La purification de l'édifice, avec consécration d'un nouveau maître-autel sous le vocable de Saint-Sauveur, eut lieu le 23 octobre 1127, jour anniversaire de la première dédicace. Elle fut faite en grande pompe par Gérard, évêque d'Angers, légat du

(1) Cartulaire de Redon, édition de Courson : Charte 59, appendice, et Charte 286.



Abbatiale S^t Sauveur
chœur et transept

Pape, et par Hildebert, archevêque de Tours, assistés de quatre évêques et de quatre abbés de Bretagne, en présence du duc Conan, de la duchesse Hermengarde, des sires d'Elven, de Ma-lestroît, de Rieux, de Bain et autres. En même temps, l'autel de la chapelle de l'infirmerie des moines fut dédié à Sainte Marie-Madeleine (1).

« Vers le milieu du XIII^e siècle, nous disent les anciens anna-listes, l'abbaye Saint-Sauveur et sa basilique eurent une fois « de plus beaucoup à souffrir des guerres. » Cette très vague formule semble bien avoir été choisie pour masquer les graves responsabilités des ducs Pierre Mauclerc et Jean le Roux dans les malheurs qui s'abattirent alors sur l'abbaye et contraignirent l'abbé Daniel et ses moines à un lointain exil.

D'après un document en date du 7 janvier 1231, provenant des archives de Windsor (1), des quêtes furent faites cette année-là dans les diocèses d'Angleterre par des moines de Redon (dont maître Alain Lupeleus) « pour leur église qui avait été brûlée l'année précédente. » Cet incendie ne fut certainement que parti-el et ne causa pas de dégâts importants, mais lorsque les moines purent rentrer à Redon grâce à l'intervention du Pape Alexandre IV, en 1256, ils n'en trouvèrent pas moins leur abbatiale en assez triste état. L'aide généreuse des fidèles de Bre-tagne, notamment celle de la comtesse Agnès, femme de Louis de Beaumont, allait cependant leur permettre d'entreprendre à bref délai de grands travaux.

C'est de cette époque que date la construction du chœur, qui fut suivie de celle de la tour-clocher. Lors de la première entre-prise, on déposa tous les chapiteaux du déambulatoire roman et du rond-point du chœur. Il n'en a subsisté qu'un seul exem-plaire qui, transformé en bénitier, a été placé près de la petite porte de l'église ; il présente des crossettes d'angle surmontant une sorte de corbeille à collerette.

L'église, enfin terminée, compta alors vingt autels aux dires des annalistes ; jusqu'à l'incendie de 1780, elle ne devait plus être l'objet de modifications importantes. Dans la vue cavalière, très exacte, de l'abbaye Saint-Sauveur qui constitue la planche 167 du « Monasticon gallicanum », l'église abbatiale figure telle qu'elle fut du quatorzième à la fin du dix-huitième siècle, soit pendant près de quatre-cent-cinquante ans.

(1) Cette infirmerie ne devait pas être le « Logis Saint-Roch » dont nous avons parlé, car aucun document n'indique qu'il s'y trouvait une chapelle.

(1) Patent Rolls, Hen. III, II, p. 454. « Pro ecclesia de Reddun. »

L'ABSIDE

L'abside, qui se dresse magnifiquement dans son intégrité du ^{xiv}^e siècle, comporte cinq chapelles rayonnées avec contreforts saillants à larmiers et arcs-boutants, hautes fenêtres à meneaux, et toit aigu masqué à sa naissance par une légère balustrade en quatre-feuilles. Ces chapelles sont voûtées en pierre, à nervures saillantes agencées avec un art consommé.

« Le chœur, dit Desmars (1), est d'un fort bel effet ; comme dans toutes les églises importantes, on y retrouve les trois étages superposés : les grandes arcades en ogive lancéolée sur colonnes groupées, n'ayant pour chapiteaux que de simples tores sans ornements ; le triforium, galerie à jour formée sur les murs latéraux, dans chaque travée, de trois baies trilobées correspondant à un nombre égal de fenêtres extérieures, et dans la courbure du fond, de deux baies ; enfin, au-dessus du triforium, le clerestory avec ses grandes fenêtres à meneaux dont quelques-uns n'offrent que des lancettes géminées. Ce chœur est formé d'onze travées... »

On ne possède aucun renseignement sur l'abside romane qui précéda celle que nous voyons aujourd'hui. Si elle couvrait probablement une surface un peu moindre, le point central en était le même. En effet, lorsqu'en 1874 fut réparé le dallage du chœur, on découvrit juste à l'endroit où se trouve la rosace une cavité maçonnée d'un travail très ancien, ayant environ quatre mètres carrés en surface, et profonde de plus d'un mètre soixante. L'on y distinguait la place d'un tombeau entre deux socles de granit qui pouvaient avoir été des supports de chandeliers.

La première pensée fut que cette sépulture vide avait été celle du grand fondateur Conwoïon. Un manuscrit du ^{xi}^e siècle (2), conservé à la Bibliothèque Nationale, dit que le corps du saint, porté de Maxent à Langon puis à Redon, fut inhumé dans l'église Saint-Sauveur vers l'orient, et y devint l'objet de la vénération publique. Nous traduisons par « vers l'orient » l'expression « *ad orientalem plagam* », dont la signification exacte est difficile à préciser, mis que ne saurait désigner le centre de l'abside. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Conwoïon étant écarté, il reste que le tombeau peut avoir été

LE TRANSEPT ET LA TOUR ROMANE

Les quatre grandes arcades de l'intertransept, en beau plein cintre à double archivolt, retombent sur des colonnes engagées qui s'adosent aux massifs prismatiques supportant la voûte octogonale sur trompes surmontée de la tour romane. Les chapiteaux des colonnes présentent une ornementation simple mais très caractérisée : filets, têtes humaines, imitations de volutes antiques.

Les quatre arcades ont été dégagées en 1933, par une heureuse initiative du chanoine Hus, curé-doyen de Redon, de l'épaisse couche de plâtre qui, depuis les transformations consécutives à l'incendie de 1780, les recouvrait entièrement et empâtait les motifs d'ornementation.

D'après les constatations que permit ce nettoyage, ces arcades semblent bien avoir été « bandées après coup sous une construction antérieure plus fruste, et pour la renforcer tout en l'embellissant » (1).

Les croisillons sont à pignon carré ; le pignon sud a conservé quelques vestiges de crochets, motifs que l'on rencontre très rarement dans l'ornementation romane. Le croisillon sud était éclairé par une baie en plein cintre en forme de triplet, percée au douzième siècle et aveuglée par la suite, mais dont le dessin transparait nettement à l'intérieur sous l'enduit recouvrant la maçonnerie de remplissage. Le croisillon nord devait comporter une ouverture semblable.

Dans chaque croisillon s'ouvrent deux grandes baies sans voussure moulurée, sans colonnes d'angle, sans imposte, appartenant à l'édifice du onzième siècle. L'une donnait accès au déambulatoire roman dont le déambulatoire gothique a pris la place ; l'autre devait précéder une chapelle en cul-de-four détruite en même temps que tout le chevet roman.

Avant la Révolution, deux grands tableaux ornaient le tran-

(1) Ces lignes, de même que toutes les descriptions des diverses parties de l'abbatiale, sont tirées de la savante et très intéressante étude de M. Roger Grand, professeur à l'Ecole des Chartes et membre de la Commission des Monuments Historiques, parue dans le *Bulletin de l'Association Bretonne* de 1935, et intitulée « L'Eglise Saint-Sauveur de Redon ».

(1) Redon et ses environs », par J. Desmars (ouvrage épuisé).

(2) Bibl. nat. ms. nouv. acqu. lat. n° 662, fo^s 25 et 26.

sept ; ils étaient, croit-on, l'œuvre du frère Jean Loyseau dont on constate la présence à Saint-Sauveur vers 1675, et qui peignit des toiles en 1664 pour l'abbaye du Mont Saint-Michel, en 1687, pour les Bénédictins de Saint-Malo et pour Evran (1). Ces deux tableaux ont été remplacés par deux œuvres modernes sans grand intérêt. Il n'existe plus d'ailleurs comme tableau ancien dans l'église que celui qui se trouve maintenant dans la sacristie et qui a pour sujet la Nativité ; il est mentionné dans des inventaires du dix-septième siècle.

La tour romane quadrangulaire qui s'élève au-dessus de la croisée du transept et atteint une hauteur de vingt-sept mètres, offre d'intéressants détails de construction. Elle se compose de trois étages en retrait l'un sur l'autre : le premier, carré, est décoré sur chaque face d'arcatures en plein cintre sur simples pieds-droits ; le second est flanqué aux angles de lanternons cylindriques et ajouré de baies plus petites ; le troisième, à angles épannelés, présente des ouvertures à plusieurs rangs d'archivoltes retombant sur des colonnettes engagées à chapiteaux ornementés et surmontées d'arcatures pleines avec billettes.

Cette tour, de type très rare, construite dans le premier quart du douzième siècle, était surmontée d'un petit clocher de charpente qui fut consumé dans l'incendie de 1780 et remplacé par une sorte d'éteignoir assez inesthétique. Il est vraisemblable que la tour devait se terminer par une lourde couverture en pierres, à la poussée de laquelle les quatre lanternons cylindriques devaient faire équilibre, mais elle ne fut jamais exécutée.

L'on a dit que plusieurs des chapiteaux des colonnettes, vermiculés, proviennent de la primitive église carolingienne.

« On accède à la tour romane, dit Desmars, par une porte pratiquée dans la partie sud du transept et par un escalier tournant qui aboutit à une chambre munie d'une vaste cheminée de pierre, puis par des degrés aménagés sur le dos d'un arc-boutant. La chambre à cheminée est au niveau de la galerie du triforium avec laquelle elle communique... »

Vers 1875, M. Charles Le Roux remarqua dans les combles de cette tour de curieux vestiges de peintures murales « qui le frappèrent beaucoup ». Il y trouva aussi un ancien reliquaire « en-

(1) En 1676, le Père Huchet de Rédillac écrivait de Maxent au Père Procureur de Saint-Sauveur pour lui demander d'amener avec lui à Maxent « le frère qui peint », afin d'étudier des projets de décoration d'autel, (Communication de M. de la Rogerie au Comte de Laigue.)

touré de banderoles avec diverses inscriptions » (1). Les peintures murales ont disparu, et nous n'avons pu savoir quel avait été le sort du reliquaire.

LA NEF

La nef dans son ensemble est romane, et même antérieure au douzième siècle, époque où elle fut l'objet de remaniements très importants ; mais, après l'incendie de 1780, on lui fit subir à la fois une mutilation et un « déguisement » qui lui firent perdre tout caractère.

La « Gazette de France » du 27 juin 1780 contenait les lignes suivantes : « On écrit de Redon en Bretagne que la nuit du dernier de mai au premier de ce mois le feu a pris à l'église de l'abbaye Saint-Sauveur et l'a consumée depuis l'orgue placé au bas de la nef jusqu'au chœur, dans une longueur de cent quatre-vingt-quatre pieds sur soixante-six de large. On ne voit plus que des piliers et des murs calcinés. Les secours des habitants et du régiment Mestre de camp Dragons ont sauvé le chartrier de l'abbaye, la procure, les maisons voisines, ainsi que le rond-point, les chapelles et l'aile droite du bâtiment des religieux. Ce malheur est la suite de l'imprudence de l'organiste qui a laissé du feu dans l'orgue où la veille il avait soudé quelques tuyaux. Heureusement il n'a péri personne dans ce désastre qui cause à l'Abbaye une perte de deux cent mille livres. »

Les ressources des moines étaient alors trop réduites pour qu'ils aient pu songer, même avec l'aide des autres abbayes de l'Ordre, à reconstruire la nef telle qu'elle était avant l'incendie ; aussi adoptèrent-ils une solution, inspirée par Jacques Piou, « ingénieur général des Eaux et Forêts au département de Bretagne », dont le seul mérite est d'avoir été économique et d'exécution facile.

On commença par supprimer les cinq premières travées à partir de l'entrée, c'est-à-dire que l'on rasa la nef sur une longueur d'une vingtaine de mètres, et que l'on appliqua sur ce qui en restait une façade dénuée de toute valeur architecturale. On abaissa le sommet des murs dont les parties hautes avaient par-

(1) Ces renseignements sont tirés d'une lettre adressée le 5 décembre 1885 par M. Charles Le Roux à M. Oheix, et communiquée par le fils de ce dernier au C^{te} R. de Laigue.

ticulièrement souffert ; au collatéral nord, on détruisit quelques unes des fenêtres basses, on en aveugla d'autres, et l'on ouvrit de navrantes baies en demi-lunes ; on mura toutes celles du collatéral sud, ainsi qu'une curieuse porte donnant dans le cloître. Puis l'on recouvrit le tout, nef et collatéraux, d'une grande toiture en carène de navire.

À l'intérieur, on retaila les chapiteaux romans de façon à rendre les colonnes unies, et l'on noya piliers et chapiteaux dans le plâtre pour donner à l'ensemble un style dorique bien dans le goût de l'époque.

C'est l'heureuse initiative de M. le chanoine Hus qui a permis il y a une dizaine d'années de se rendre compte de ces dernières transformations. Il fit débarrasser de leur gangue et soigneusement décaper en refaisant les joints toutes les arcades de la nef. On se trouva alors en présence d'une série de piles rectangulaires aux colonnes engagées à l'intérieur des arcades, surmontées seulement de tailloirs profilés d'une bande au-dessus d'un biseau. Les assises de ces colonnes ne pénètrent que de deux en deux dans la masse de la pile à laquelle les intercalaires ne sont qu'adossées, et les assises pénétrantes sont toutes formées de deux pierres jumelées, les joints de la colonne et de la pile ne correspondant pas toujours.

Quant à l'arcade, légèrement surhaussée, elle est constituée d'un simple rouleau de claveaux très réguliers et échantillonnés, tous de même longueur, dont aucune des queues ne pénètre dans le cintre de l'arcade.

Toute cette construction ne fait donc pas corps avec le mur de la baie à l'intérieur de laquelle elle a été élevée. Si l'appareil des colonnes engagées est bien l'appareil breton du douzième siècle, celui des piles rectangulaires est d'aspect sensiblement plus archaïque. Il faut en conclure que, comme pour les grandes arcades de la croisée du transept, on relança au douzième siècle — et probablement avant 1127 — des arcs appareillés supportés par des colonnes engagées à chapiteaux corinthiens sous les simples baies des murs de la nef d'une église partiellement réédifiée cent ans plus tôt.

Au mur du bas-côté nord, on voit encore un contrefort plat de grand appareil à larges joints, avec pierres plates sur champ intercalées, et une porte latérale bouchée, percée à travers une maçonnerie antérieure. Ce sont là deux vestiges des travaux qui transformèrent la nef au onzième siècle.

Pendant l'hiver 1912-1913, sous la savante direction de M. Léon Maître, alors archiviste de la Loire-Inférieure, d'importantes

fouilles furent effectuées dans la nef, un peu au-dessous de la chaire et du banc-d'œuvre. Elles amenèrent la découverte, à une profondeur de près de deux mètres, sous l'ancien dallage, d'une sépulture vide formée d'une fosse rectangulaire voûtée, large d'un mètre, dont les parois étaient enduits d'une couche de ciment rougeâtre épaisse de sept à huit centimètres. On dût arrêter les fouilles vers l'ouest par crainte d'éboulements, mais vers l'est, c'est-à-dire en direction du chœur, on se trouva en face d'un petit mur formé de moellons de granit de vingt-cinq centimètres d'épaisseur.

Pour avoir quelque indication sur le personnage inhumé là, il eût fallu poursuivre le travail vers l'est, et déterminer à quelle distance la tombe se trouvait du chevet de l'église primitive. Une sorte de règle datant des premiers siècles voulait en effet que l'agrandissement d'une église se fit en nos régions par allongement du côté du chœur, c'est-à-dire vers l'orient. Si donc l'on eût établi que l'extrémité est de la fosse était voisine du chevet antique, M. Maître pensait que l'on eût pu se croire en présence de la sépulture du fondateur de l'abbaye, l'expression « *ad orientalem plagam* » s'appliquant fort bien à cet emplacement (1).

La guerre de 1914 vint arrêter les fouilles qui depuis lors n'ont pas été reprises ; la tombe a été comblée de sable et son emplacement marqué par une dalle de granit que sa teinte plus claire fait ressortir au milieu de celles qui l'entourent.

Y a-t-il mieux sous ce dallage, et une crypte existe-elle sous la nef actuelle ? Sur ce point nous n'avons qu'un témoignage de valeur assez mince que nous croyons cependant intéressant de rapporter.

Vers 1855, l'abbé Pichot, curé de Redon (décédé en 1869), après avoir déterminé l'emplacement de cette crypte, serait parvenu à la faire ouvrir et y serait descendu accompagné de plusieurs membres de son Conseil de fabrique. Un enfant de chœur qui s'y était glissé à leur suite racontait cinquante ans plus tard au Comte de Laigue quelle impression sinistre lui avait laissée cette petite salle basse, noire comme une cave, dont la voûte reposait sur de gros piliers et sur le sol de laquelle il y avait des médailles ou des pièces de monnaie. Le narrateur ajoutait que des chauves-souris effarouchées voletaient de tous côtés, détail qui surprend,

(1) Dans la suite, à une date non précisée, les restes de saint Conwoion furent retirés du tombeau, prirent place dans le « coffre aux reliques » de l'abbatiale.

car il semblerait indiquer que cette crypte aurait eu, donnant à l'extérieur, quelque ouverture dont on ne trouve pas trace.

En comparant l'emplacement probable de ces fouilles de 1855 (dont il est étrange qu'aucune relation n'ait subsisté) et celui des fouilles de 1912-1913, on en revient à se demander si la prétendue crypte n'était pas tout simplement la sépulture que trouva M. Maître, autour de laquelle aurait largement brodé plus ou moins consciemment l'ancien enfant de chœur, doué de plus d'imagination que de mémoire.

Seuls, de nouveaux travaux pourront donner la solution de cette énigme.

LA TOUR GOTHIQUE

La tour-clocher, du début du quatorzième siècle, d'une hauteur totale de cinquante-sept mètres, présente cette particularité qu'elle correspond au collatéral nord et ne se trouve par conséquent pas dans l'axe de la nef. Cette disposition pourrait indiquer dans le plan primitif un projet de construction d'une seconde tour symétrique, reliée à la première par un riche portail, comme dans les grandes églises de cette époque.

Quadrangulaire à sa base, elle est flanquée à l'angle sud-ouest d'une tourelle carrée pour l'escalier et de contreforts épais de part et d'autre des angles. La tourelle s'éclaire à l'ouest par une série de petites ouvertures en forme d'archères placées en ligne verticale, et au sud, par trois baies plus importantes. A son sommet, l'escalier aboutit à une guérite ou lanternon dont la toiture à deux rampants est construite en granit ; de cette guérite on accède de plain-pied à la plate-forme de la tour, d'où part la belle flèche hexagonale hérissée sur chaque arête d'ornements en crosses.

À la base de la flèche, quatre clochetons d'angle aux élégantes colonnettes alternent avec quatre lucarnes d'un gracieux modèle. A l'étage des cloches, une grande baie à meneaux s'ouvre sur chaque face. La base de la tour montre sur sa face méridionale les points d'attache de l'ancienne nef ; ils fournissent la preuve que la première travée, qui soutenait les orgues, et la travée suivante furent refaites lors de la construction de la tour-clocher et dans le même style qu'elle.

De même que l'abside, la tour gothique doit être l'œuvre de Jehan de Guipry, élu abbé en 1288 et décédé en 1307. On a dit que lui ou son successeur, Olivier de Bern, avait eu l'intention de reconstruire en totalité dans le nouveau style la vieille abba-

tiale Saint-Sauveur, mais notre Guerre de Succession, qui ouvrit en Bretagne une longue ère de troubles, puis la pauvreté où le régime de la commende fit tomber l'abbaye arrêtaient toutes les reconstructions ou modifications projetées, et l'extérieur de l'église ne subit plus désormais aucun changement.

LE MAÎTRE-AUTEL (1)

On sait peu de choses de ce qu'était le maître-autel de l'église abbatiale avant sa complète reconstruction. En 1624-1626, les religieux y avaient fait exécuter par un bon menuisier-sculpteur de Rennes nommé Fousset ou du Faucet un « tabernacle » qui n'avait pas coûté moins de douze cents livres. On nommait tabernacle à cette époque, fait remarquer M. de la Rogerie, non seulement cette sorte de petite armoire à laquelle nous réservons maintenant ce nom, mais la partie de l'autel qui la surmontait, et aussi les « ailes », c'est-à-dire les panneaux décoratifs placés au-dessus des gradins qui reposaient sur l'autel proprement dit. Ces tabernacles au dix-septième siècle étaient souvent monumentaux.

Un document de 1633 ayant pour auteur le marquis de Molac, gouverneur de Nantes, s'exprime ainsi : « Le grand et principal autel de l'église est enrichi d'une figure du Crucifix, laquelle est d'argent et d'une excessive grandeur et attachée à une croix aussi couverte d'argent. Elle est accompagnée de deux images de la Vierge et de Saint Jean, aussi d'argent, qui ont été données à l'église... »

Le Cardinal de Richelieu ayant été abbé commendataire de Saint-Sauveur de 1622 à sa mort (1642), on a souvent attribué à ses libéralités la construction et la décoration du maître-autel et du grand rétable du chœur, ainsi que des autels des chapelles Saint-Etienne et Notre-Dame du Puits (2), tous édifiés de 1634 à 1636. Le fait est inexact : non seulement le Cardinal ne contribua, en rien à solder ces travaux qui, pour le maître-autel seul coûtèrent plus de dix milles livres (somme considérable pour l'époque) ; mais, tandis que les moines se saignaient pour payer architecte, sculpteurs et peintres, leur abbé commendataire « chi-

(1) Dans ce chapitre, tout ce qui a trait à Tugal Caris, aux autres sculpteurs et peintres qui travaillèrent pour Saint-Sauveur, et aux dépenses de ces embellissements a été tiré d'une communication du plus haut intérêt faite en 1923 par M. Bourde de la Rogerie, alors archiviste d'Ille-et-Vilaine.

(2) Ce sont les chapelles actuelles du Rosaire et du Sacré-Cœur.

potait » au sujet des réparations, à entreprendre au manoir abbatial...

Il existe aux Archives d'Ille-et-Vilaine une requête adressée au Cardinal par les religieux le 6 octobre 1640, dans laquelle ils lui déclarent « que depuis quinze ans ils ont réparé leur église qui s'en allait ruinée, qu'ils ont fait rebâtir les autels démolis, entre autres le grand autel, avec une splendeur et majesté répendant en quelque façon à la dignité du lieu, qu'ils ont construit dernièrement un autel dédié à la Sainte Vierge conformément au vœu de Sa Majesté Louis XIII, avec portraits, appension et armes de Richelieu, qu'ils ont acheté plusieurs ornements, etc... »

Ils concluaient en priant leur Abbé commendataire de désigner quelqu'un pour visiter l'abbaye, constater l'état des bâtiments et noter ceux dont la reconstruction s'imposait. Le Cardinal désigna le sénéchal de Redon, Jean Mahé, seigneur du Landa, puis passa avec ses religieux, le 18 mai 1641, un concordat réglant la question des travaux de réparation à effectuer. La mort le surprit alors qu'ils n'étaient pas encore terminés, et il s'en suivit une longue procédure entre les Bénédictins et dame Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, agissant au nom d'Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, légataire universel du Cardinal.

En 1634, ce fut un ancien prieur de Saint-Sauveur, Dom Noël Thomas de la Régneraye, fondateur du couvent des Dames Calvairiennes de Redon, qui se signala par sa générosité en faisant don de douze cents livres « pour aider ses frères à faire un contre-table (sic) au grand autel, et à l'augmentation de l'abbaye. »

Des quittances datées du 11 septembre 1634 au 5 août 1636 établissent que le « grand autel » est l'œuvre de Tugal Caris (1), qui reçut au total 6.600 livres bien que le prix convenu eût été de 4.595 livres. Peut-être lui demanda-t-on des embellissements au cours du travail et augmenta-t-on la tâche primitive acceptée

(1) Tugal Caris, architecte, sculpteur célèbre en son temps, naquit à Laval dont l'une des églises a saint Tugal pour patron ; il épousa Jeanne Barais, de Laval, eut un fils Jacques, architecte à Nantes, et quatre filles, et mourut peu avant 1665. Divers auteurs ou des documents inédits lui attribuent les œuvres suivantes : autel de Vaiges (Mayenne) en 1634, autel de l'abbatiale de Redon de 1634 à 1636, autel et jubé des Cordeliers de Rennes de 1636 à 1638, façade de la cathédrale de Rennes (en partie) en 1640, maître-autel de la cathédrale de Tréguier, qui coûta 3 520 livres et a été détruit au XIX^e siècle, second autel des Cordeliers de Rennes en 1642, travaux au Palais de Justice de Rennes de 1642 à 1647, travaux au premier couvent de la Visitation de Rennes en 1645, maître-autel de Gaël en 1650 et 1651, travaux importants à la cathédrale de Nantes de 1652 à 1655, vers 1657-1658, aidé de son fils, construction à Nantes d'une partie du couvent des Couëts et des maisons de Valetton de la Garennière et de Pragligué.

par lui. Cette tâche ne comprit sans doute ni le « tableau » ni les statues.

S'il est hors de doute que le maître-autel de Saint-Sauveur et l'énorme rétable qui le domine sont absolument déplacés dans une abside du treizième siècle dont ils empêchent de voir en son entier le rond-point du chœur et ses légères arcades, cette œuvre n'en est pas pour cela dénuée de mérite : son ordonnance majestueuse et l'ampleur de ses formes sont dignes d'être remarquées.

Au sommet se voient les armoiries de l'Abbaye : « D'azur à deux crosses adossées d'or » (1) ; au-dessous trois grandes statues allégoriques d'un style assez mauvais mais d'une exécution très passable ; celle du milieu, qui symbolise la Foi, tenait un encensoir qui se trouvait ainsi juste au-dessus du Saint-Sacrement. La statue qui domine l'ensemble est celle de la Vierge ; celle des côtés représentent vraisemblablement saint Joachim et sainte Anne ; le centre du rétable comportait un tableau de grandes dimensions qui a disparu et a été remplacé par un fort beau crucifix, œuvre d'un artiste-sculpteur rennais, M. Julien Dubois (2), dont le frère était libraire à Redon.

Malheureusement plusieurs œuvres d'art qui ornaient le chœur et les riches verrières qui faisaient l'admiration de tous ne nous sont plus connues que par des descriptions.

Un procès verbal dressé le 14 mars 1670 par Julien Menand et Julien Janvresse, notaire royaux à Redon constatait que « devant le grand autel, du côté de l'Evangile, il y a en lieu éminent élevé deux figures de bosse à genoux et priant, l'une desquelles on tient par tradition être la figure du roi de France Louis XI qui fit voyage à Saint-Sauveur de Redon l'an 1464, et l'autre de François duc de Bretagne qui reçut avec magnificence ledit roi Louis XI dans sa ville de Redon, comme il est rapporté dans l'Histoire de Bretagne ; plus deux grands et anciens tableaux (3) au-devant dudit grand autel, l'un du côté de l'Épître représentant un duc de Bretagne au bas duquel est écrit : Alain Fergent, duc de Bretagne, fut couronné à Rennes en l'an 1084, au mois d'avril, et mourut en l'an 1119 au mo-

(1) L'Armorial de 1696 donne le champ de gueules.

(2) Cet artiste est l'auteur de beaucoup d'autres œuvres remarquées, entre autres un christ qui se trouve à Paris en l'église Saint-Merri, une notable partie de la frise de l'Arc de Triomphe, le « Joueur d'Onchets » du musée de Rennes, etc.

(3) Ces deux tableaux sont reproduits dans l'Histoire de Bretagne de Dom Morice.

« nastère de Redon où il s'était retiré pour vaquer à l'oraison, abandonnant le royaume terrien et temporel pour le céleste et éternel, et fut ensépulturé audit monastère en grande pompe et solennité, combien qu'en son vivant il l'eût fuie ; et en ce lieu s'assemblèrent l'archevêque de Dol, les évêques de Rennes, Nantes, Vannes, Léon, et autres évêques, abbés et prélats de la région, et des séculiers, le comte Conan son fils, Olivier de Dinan, Hervé comte de Léon, Robert et André de Vitré, Roland de Razé, Juhel de Malestroit et moult d'autres barons et seigneurs. L'autre tableau, du côté de l'Evangile, représente la duchesse de Bretagne Hermengarde, au bas duquel est écrit : Hermengarde d'Anjou, épouse d'Alain Fergent, princesse d'une rare humilité, piété et dévotion ensépulturée pareillement céans, à laquelle le bienheureux saint Bernard a écrit plusieurs épîtres, ainsi qu'il est plus long rapporté dans l'Histoire de Bretagne. »

Le marquis de Molac complète ce procès-verbal par sa description de 1633 qui s'exprime ainsi : « Les vitres et les pierres de l'église portent les marques de plusieurs bienfaiteurs de l'abbaye, entre autres Jean I^{er} et Jean II ducs de Bretagne peints en priants en une haute vitre du chœur ; au dessus de laquelle il y en a d'autres, deux desquelles sont les peintures et armes des seigneurs et dames de Malestroit, une de ceux de Rieux et une autre de ceux de Rochefort. En une autre verrière, les seigneurs de Méjusseau et de la Gaudinaye, portant en sur-nom de Coëtlogon, ont les mêmes marques et leurs armes : de gueules à trois écussons d'hermines au lionceau d'or en abîme, écartelé d'azur au lion d'argent chappé de gueules qui est de Méjusseau, en surnom Hattes ; et deux abbés, l'un de Saint-Méen portant les armes de Coëtlogon, l'autre de Paimpont, et un de Redon nommé Macé Le Bar (1) et portant armes : de gueules à trois besants d'hermines. Sur le grand autel est un tabernacle doré des plus beaux et des plus grands qu'il y ait en France (2). »

Ce furent les derniers moines qui, à la veille de la Révolution, remplacèrent par des vitres blanches ces beaux vitraux peints dont la disparition est si regrettable tant au point de vue iconographique qu'au point de vue de l'art proprement dit.

Le jubé existait encore lors de l'incendie de 1780 qui le dé-

(1) Macé (ou Mathiqu) Le Bar fut abbé de Redon de 1370 à 1380.

(2) Ce tabernacle qu'admirait tant M. de Molac était celui qu'avait exécuté Fousse en 1626 et dont nous avons parlé plus haut.

truisit complètement. On sait qu'il était richement orné et qu'il s'y trouvait deux autels.

Quant à la très belle grille de fer forgé qui fermait l'entrée du chœur, elle fut enlevée en 1790 lors du transfert du service paroissial à Saint-Sauveur, et déposée au rez-de-chaussée de la tour gothique. Remise en place sous la Restauration, elle a été de nouveau enlevée par la suite et vendue ; elle ferme actuellement une chapelle dans une autre église paroissiale du diocèse de Rennes.

LES CHAPELLES

Nous sommes très renseignés en ce qui concerne les neuf chapelles de l'église abbatiale, car toutes existent encore, bien qu'ayant changé de vocable ou même de destination. Nous les étudierons en commençant par le côté de l'Épître.

I. — *Chapelle Saint-Etienne* (aujourd'hui du Rosaire ou de Sainte-Philomène).

Le rétable de son autel, de la même époque que celui du chœur, est d'un très beau travail ; il est orné des statues des saintes Cécile et Philomène. Lorsqu'en 1642 fut démolie la vieille chapelle Saint-Etienne qui s'élevait entre le chevet de l'église abbatiale et le mur d'enceinte, le culte du saint, — premier vocable de l'abbaye — se transporta dans la chapelle de son nom qui devint la plus populaire et la plus fréquentée. L'on verra au chapitre du cérémonial de Saint-Sauveur quelles mesures spéciales l'affluence des fidèles avait forcé d'y prendre au jour de la Trinité et à la fête de Saint-Etienne (26 septembre).

II. — *Chapelle Notre-Dame de la Serche* (aujourd'hui de Saint-Convoïon). — La grande et très importante chapellenie de la Serche était, selon un document ancien, desservie « en une chapelle d'autour du grand autel du côté de la sacristie (1), la deuxième dudit côté, le tableau de laquelle représente la Nativité de Notre-Seigneur, et dans laquelle il y a un mausolée et plusieurs tombeaux qui sont ceux des anciens seigneurs qui ont aumôné et fait donation des fonds attachés à cette chapellenie. » (H. 177).

Une description aussi précise permet d'identifier aisément la

(1) La sacristie de cette époque est devenue la chapelle des Congrégations du Collège Saint-Sauveur.

chapelle en question, et de constater que Dom Jausions dans son « Histoire de Redon » et l'abbé Guillotin de Corson dans le « Pouillé de l'Archevêché de Rennes » ont fait erreur en disant que la chapelle de la Serche était celle du chevet de l'église.

Le « mausolée » est toujours là ; c'est un monument funéraire du quatorzième ou du quinzième siècle, d'un style très pur, qui vaut d'être signalé. Il est placé sous une arcature surbaissée au-dessus de laquelle règne une sorte de balustrade gothique ornée de choux frisés et de riches fleurons ; tous les écussons en ont été soigneusement grattés ainsi que les inscriptions dont on ne voit aucune trace. Quoi qu'on en ait dit, cet enfeu ne fut jamais celui du duc François I^{er}, puisque ce prince fut inhumé au milieu du chœur ; c'est celui de Raoul d'Aspremont, seigneur de Renac.

Quant aux dalles tumulaires, elles ont disparu ; mais, il y a plus de soixante ans, M. Bizeul, le savant archéologue breton, en écrivait ceci : « Devant le grand tombeau sont trois pierres tombales formant une partie du pavé de la chapelle. La plus rapprochée du tombeau a huit pieds de longueur sur trois pieds neuf pouces de largeur ; elle est fort chargée d'ornements et entourée d'une inscription en lettres gothiques illisibles en majeure partie. J'y ai lu : ...*jour d'avril*... On y remarque un écusson écartelé dont les quartiers 1 et 4 portent un lambel et les 2 et 3 dix billettes posées 3, 2, 3, 2. Les deux pierres tombales placées à la suite de la précédente sont en granit et portent des écussons effacés. »

III. — *Chapelle de Toussaints, de la Magdeleine et de Saint-Barthélemy* (aujourd'hui de Saint-Joseph). — Son dernier vocable lui venait de ce que, de 1707 à 1713 et de 1773 à la Révolution, les messes qui se disaient au Prieuré de Saint-Barthélemy, à deux kilomètres au nord de Redon, purent par permission de l'évêque de Vannes être célébrées dans cette chapelle. Elle renferme en son centre le tombeau de l'abbé Jehan de Guipry (nommé en 1288, décédé le 12 février 1307), couvert d'une simple dalle que les pieds des passants ont singulièrement usée. Il y a une trentaine d'années, l'on y distinguait encore, dessinée au trait avec une grande pureté, la figure d'un moine en chasuble antique, les mains jointes, coiffé de la mitre, et portant la croix sous son bras gauche. L'inscription qui courait autour du cadre du portrait était en vers latins ; elle est devenue illisible, mais elle a

(1) Chronique de Jehan de Saint-Paul, Dom Morice.

été rapportée par Dom Morice. Voici en quel termes elle était conçue :

*Mille datis annis centum ter et epta Joannis
Funere patroni plebe doluit Rotoni.
Simplèx, pacificus, humilis, facundus, honestus,
Justus, munificus, mitis, honorificus.*

Les vitraux de cette chapelle étaient autrefois ornés des armes des Guipry, ramage de Lohéac : « de vair à un lambel de gueules. »

IV. — *Chapelle de Notre-Dame de Pitié* (aujourd'hui de l'Immaculée Conception). — C'est la chapelle située à l'extrémité est du chœur, sur le prolongement de l'axe central de l'édifice.

Quand la chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié qui s'élevait sur la Butte au nord de l'abbaye vint à tomber en ruines, les religieux en transférèrent le service dans leur église, comme ils l'avaient fait pour Saint-Etienne, et choisirent là la chapelle du fond de l'abside.

Dans le mur nord, une arcade surbaissée en beau gothique flamboyant du xv^e siècle recouvre le tombeau de l'abbé Raoul de Pontbriand décédé en 1423, sur lequel se lit la simple inscription suivante :

« Cy gist frère Roul de Pontbriant, humble abbé de Redon,
« qui décéda le xviii^e jour de décembre lan mil III^e, XXIII. Dieu
« lui pardoint. Amen. »

La statue couchée de l'abbé devait primitivement reposer sous l'arcade de cette belle tombe ; elle en a malheureusement disparu. Douze écussons décorent le tombeau, tous de même forme et surmontés de deux crosses, ce qui était un privilège des abbés de Saint-Sauveur ; six décorent le devant du monument qui a un peu plus de deux pieds de haut, les six autres sont placés au couronnement de l'arcade supérieure ; tous ont été effacés. De plus, les symboles des quatre évangélistes, sculptés dans des médaillons, se voyaient au fond de l'arcade qui recouvre le sarcophage.

Du côté opposé, auprès de l'autel, une niche servant de crédence était ornée d'une peinture ancienne d'un ton grisâtre et dessinant des enroulements capricieux. Il y avait là sans doute un reste intéressant, donnant une idée du genre de décoration autrefois employé.

Cette chapelle était pavée de carreaux de terre cuite émaillée dont les dernières traces ont disparu lorsque, vers 1860, on y a substitué un banal carrelage de marbre.

Rappelons que Raoul de Pontbriand, d'une ancienne et illustre maison qui s'armait « d'azur au pont de trois arches d'argent » et s'est fondue en du Breil, fut nommé Abbé de Saint-Sauveur le 17 novembre 1395, succédant à Guillaume de Trébiquet. En 1396, il fit serment de fidélité au duc Jean V et reçut une sauvegarde pour son abbaye ; en 1421 il obtint de ce duc que la fabrique des monnaies établie à Redon ne porterait aucun préjudice à son monastère (1).

V. — *Chapelle de Tréal* (aujourd'hui de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus). — La famille de Tréal, originaire du pays de Carentoir, y avait son enfeu et les vitraux anciens représentaient des seigneurs et dames de cette maison revêtus de riches vêtements à leurs armes. Celles-ci étaient : « de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur. »

Là fut inhumé l'abbé Jehan de Tréal, élu en 1339, décédé le 5 mars 1370, qui présida aux destinées de l'abbaye pendant notre Guerre de Succession. Sa tombe a disparu, mais au centre de la chapelle on voyait naguère une grande dalle tumulaire représentant le chevalier Guillaume de Tréal, frère de l'Abbé, portant une armure à ses armes ; autour de l'effigie au trait, une inscription en caractères gothiques disait que ce « chevalier bon, prou et léal » mourut en 1341 (2).

Comme tout le pays de Redon, Jehan de Tréal prit le parti de Charles de Blois dont le droit semblait le meilleur ; toutes ses terres furent ravagées par les gens de Montfort, et lui-même fait prisonnier dut payer une somme considérable comme rançon. C'est lors qu'il reconstruisit et renforça les fortifications de la ville de Redon qu'il tint jusqu'à la bataille d'Auray (1364). Jehan de Montfort, après avoir remporté cette victoire décisive, se présenta devant les places qui avaient tenu pour son rival. Lorsqu'il approcha de Redon, Jehan de Tréal, suivi des principaux habitants, sortit à sa rencontre et ils conclurent un traité par lequel le duc s'engagea à maintenir les droits de l'Abbaye, consentit à libérer les otages que l'Abbé avait dû donner, et lui laissa la no-

(1) L'Hôtel des Monnaies disparut sous le gouvernement de l'abbé Guillaume Rodart, successeur de Raoul de Pontbriand, et tous les monnayeurs de Redon quittèrent la ville.

(2) La maison de Tréal s'est fondue en 1500 dans les Sévigné.

mination du capitaine de la ville, droit qui a duré jusqu'à l'établissement des comindes.

L'année suivante, Jehan de Tréal se trouva à Guérande où il signa le traité de paix conclu entre le duc et les procureurs de la comtesse de Penthièvre.

VI. — *Chapelle Saint-Laurent ou de la Rouardais* (aujourd'hui de Sainte-Jeanne d'Arc). — C'est la dernière chapelle du tour du chœur ; elle contient dans sa crypte la sépulture de l'un des personnages marquants de notre vieille histoire. Pierre de l'Hospital, seigneur de la Rouardais en Bains, Président et Juge Universel de Bretagne sous le duc Jean V, mort le 14 septembre 1441 dans un âge très avancé.

On voyait encore au XVII^e siècle sur ses vitraux les armes primitives des l'Hospital : « d'argent à la bande de gueules cantonnée en chef d'une merlette de sable » (1), et aussi le portrait « en effigie et priant » du Président Pierre de l'Hospital, fondateur en cette chapelle d'une chapellenie à obligation de quatre messes par semaine.

Fils d'Eliot de l'Hospital, seigneur de la Rouardais, qui ratifia le traité de Guérande le 14 juin 1381 à Redon avec ses voisins Raoul Le Gac, seigneur de Lanruas (Buard), et Raoullin Pollo, seigneur de la Diacrais, il naquit vers 1360. En 1404, il faisait partie du grand conseil ducal et occupait la charge de Procureur général de Bretagne en remplacement d'Eon de Kermellec. Il semble avoir résigné assez tôt ces fonctions pour s'attacher complètement au service de Jean V, aux côtés duquel nous le trouvons jusqu'en 1420, l'accompagnant dans ses incessants voyages et recevant de lui de hautes marques de confiance et d'affection.

Le duc, qui avait déjà récompensé ses services en lui accordant une pension de deux cent-soixante livres, le désigna, entre autres missions importantes, pour régler avec les Anglais, après la mort de leur roi Henri IV, la question des infractions aux trêves et du renouvellement éventuel de celles-ci. En 1419, la double charge de sénéchal de Rennes et de Broërec lui fut confiée, et en 1438 il atteignait les plus hautes fonctions de la magistrature bretonne et reçut le titre de Juge Universel et de Président de Bretagne.

Le procès le plus célèbre qu'eut à juger Pierre de l'Hospital fut celui de Gilles de Rais déferé à l'autorité ecclésiastique pour

(1) Dans la suite, les l'Hospital prirent pour armes : « de gueules au coq d'argent crêté, barbé et membré d'or. »

sortilèges, évocations de démons, sacrifices aux puissances infernales, et à la justice civile pour assassinats. Ce procès commença le 14 octobre 1440 ; huit jours plus tard, le coupable offrait de faire des aveux complets et désignait pour les recevoir l'évêque de Saint-Brieuc et Pierre de l'Hospital, demande à laquelle accédèrent l'évêque de Nantes, président, et le vice-inquisiteur. Le 20 octobre, à deux heures de l'après-midi, les deux personnages désignés pénétraient dans la chambre du château de Nantes où Gilles était gardé et entendaient de sa propre bouche le récit de tous ses crimes.

L'exécution du malheureux eut lieu sur la rive gauche de la Loire, en face du château. A plusieurs reprises il avait témoigné sa reconnaissance à Pierre de l'Hospital qui jusqu'à la fin s'était montré plein de pitié pour lui. Aussi la demande de révision du procès, où l'on essaya quelques années plus tard de mettre en cause le Duc et son Président, n'avait-elle aucune chance de succès et tomba-t-elle dans l'indifférence générale.

VII. — *Chapelle Notre-Dame du Puits* (aujourd'hui du Sacré-Cœur). — Elle tirait son vocable d'un puits qui s'y trouvait comme dans de nombreuses églises anciennes, et qui existe probablement encore sous le dallage. Odet de la Rivière, qui fut abbé de Saint-Sauveur entre Alain de Coëtivy et Guillaume Guéguen, y fut inhumé le 7 octobre 1492. La décoration de cette chapelle correspond à celle de la chapelle Saint-Etienne qui lui faisait pendant du côté sud et appartient à la même époque.

VIII. — *Chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, ou des Ducs*. — Elle a été désaffectée et sert maintenant de cristie. Construite vers 1440 et dédiée à Notre-Dame par l'abbé Yves Le Sénéchal, qui y fut inhumé en janvier 1467, elle porte sur un clé de voûte en pendentif les armes de son fondateur : « d'azur à neuf mâcles d'or, 3, 3, 3. »

Elle est formée, dans sa longueur, de trois travées voûtées qui correspondent à celles de la chapelle Notre-Dame du Puits, sa voisine, avec lesquelles elles communiquaient par trois arcades aujourd'hui murées. Chaque travée est éclairée au nord par une grande baie ogivale de style flamboyant dont l'une, — la plus à l'ouest — présente sur l'intrados de l'arc intérieur une guirlande de vigne très fouillée (1). A l'extérieur, les trois baies s'encadrent

(1) On retrouve exactement ce même détail d'ornementation à la fenêtre du transept nord de l'église de Béganne, voisine de Redon.

dans une grande arcade destinée, ainsi que le cordon de machicolis qui relie cette partie de l'église au rempart de Jehan de Tréal, à compléter le système défensif de la ville. Une quatrième baie semblable aux autres s'ouvre dans le mur est de la chapelle.

L'abbé Yves Le Sénéchal, qui fut le dernier abbé régulier de Saint-Sauveur, était représenté sur le vitrail principal, portant une chappe armoriée et agenouillé aux pieds du Pape Eugène IV dont il avait reçu le pouvoir de bénir les ornements et de réconcilier les églises profanées.

En cette chapelle se trouvait aussi son tombeau, composé d'une table supportée par quatre piliers sur laquelle était l'effigie du défunt revêtu d'une chappe chargée de mâcles et portant la crosse et la mitre. L'épithaphe était la suivante :

« Hic jacet venerabilis dominus Yvo Le Sénéchal, abbas
« insignis hujus monasterii, qui hanc œdificavit capellan aliaque
« multa reœdificavit edificia. Tandem post multa valde lauda-
« bilia et laude digna moritur die tertia januarii MCDLXVII.
« Anima ejus requiescat in pace. Amen. »

XI. — *Chapelle Saint-Roch* (actuellement petite sacristie).

Elle communiquait autrefois avec le transept de l'église par une vaste baie en plein cintre pratiquée dans le mur nord de ce transept, et dont on voit encore distinctement le contour. Son vocable lui venait de la proximité du « Logis Saint-Roch », infirmerie des religieux, qui se trouvait entre cette partie de l'église et le mur d'enceinte. Elle fut, sinon construite, du moins remaniée et embellie à la fin du seizième siècle par l'abbé commendataire Paul-Hector Scotti (1), gentilhomme italien, celui-là même qui rendit au roi Henri III le remarquable aveu de 1580.

« Le seigneur comte Paul-Hector Scotti, dit un mémoire du
« temps resté inédit, conservé aux Archives d'Ille-et-Vilaine, fut
« pourvu de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon en Bretagne
« dépendant immédiatement du Saint-Siège, par la résignation
« de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Salviati, du titre
« de Saint-Prise, son oncle, et en obtint les bulles le dixième
« décembre 1566, soubz le règne du Roi très chrestien Charles
« neufviesme du nom. L'acte d'investiture et mise de posses-
« sion ne se trouve point dans les archives de ladite Abbaye, en

(1) Scotti, qui n'avait reçu que des ordres mineurs, vint, contrairement à l'habitude des Abbés commendataires, s'abriter au pays de Redon où il fit du manoir de Brain sa résidence favorite. Il se montra bon administrateur, bien que son instruction fût rudimentaire.

« laquelle, toutes fois, ledict seigneur conte demeura vingt ans
« entiers jusques à son décès qui arriva le 26 janvier 1596. Il
« est enterré dans la chapelle Saint-Roch qui est une des plus
« belles de l'église de ladicte Abbaye, et qu'il avait choisie pour
« sa sépulture. Et avoit fait tracer un crayon de peinture pour
« embellir ladicte chapelle dans laquelle paroissent encore les
« armes de sa maison et de ses alliez dans la voute. On avoit
« commencé d'entailler dans la muraille de ladicte chapelle une
« arcade pour eslever son tombeau, mais cela n'a point été para-
« chevé, non plus que la décoration de ladicte chapelle, au milieu
« de laquelle son corps fut inhumé.

« Ledit seigneur fonda un anniversaire qui se célèbre tous
« les ans au jour de son décès, avec l'office des morts, la messe
« solennelle, et, à la fin d'icelle, la procession sur la fosse où
« on fait les prières ordinaires de l'Eglise ; et donna pour cet
« effect la somme de six cents livres, l'intérêt de laquelle fut
« assigné sur certains héritages. Il estoit beaucoup aimé et
« estimé de tous ceux de Bretagne pour son mérite et singu-
« lière vertu ; deffendit et conserva les droicts et privilèges de
« l'Abbaye qui furent lors contestez par Monsieur le Procureur
« général du Roy en la Chambre des Comptes ; et fut maintenu
« en la possession d'iceux par un arrest confirmatif d'un aveu
« rendu au Roy en l'an 1581 qui contient deux cents feuilles
« de velin. »

L'enfeu de Scotti est fort bien conservé ; il fait saillie dans la
petite cour de la sacristie et a intrigué bien des chercheurs et des
architectes. Quant à l'arcade inachevée dont parle le mémoire,
on peut toujours la voir dans le mur, à l'intérieur de l'ancienne
chapelle.

La tombe de l'abbé commendataire, cachée par le plancher,
a été récemment ouverte et trouvée vide.

LES AUTELS

Comme toutes les églises abbatiales, Saint-Sauveur comptait
beaucoup d'autels qui, au temps où le monastère était florissant,
permettait aux nombreux religieux de célébrer simultanément la
messe. Les archives de l'abbaye nous ont conservé les vocables
de ces autels qui pour la plupart ont disparu.

L'énumération qui suit est tirée d'une description du chœur
de l'église faite par les notaires royaux Julien Menand et Julien

Janvresse le 14 mars 1670, lors d'une enquête ayant pour objet
de prouver que l'abbaye de Redon était de fondation royale.

Parmi les autels nous citerons donc : Saint-Pierre, Saint-Paul,
Saint-Antoine, Saint-Gildas, Saint-Blaise, Saint-Michel (contre le
pilier nord-ouest de la croisée du transept), Saint-Yves (contre le
pilier sud-ouest), Saint-Vincent Ferrier, Saint-Marcellin (dans
la nef), Saint-André, Saint-Avertin, Saint-Eutrope, Saint-Jean-
Baptiste, Saints-Philippe et Jacques, Saint-Mathurin, Saint-
Salomon, Saint-Gilles et Saint-Fiacre (dans l'une des deux cha-
pelles du tour du chœur), Saint-Louis, Saint-Julien, Saints-Côme
et Damien, Saint-François-d'Assise, Saint-Denys, Saint-Clair,
Saint-Front, Saint-Martin, Saint-Eloi, Saint-Nicolas, Saint-Jean
l'Evangéliste, Saint-Joseph et Saint-Samson (le même autel dans
la nef), Saint-Benoît, Saint-Maur, Sainte-Agathe, Sainte-Apolli-
naire, Sainte-Catherine, Sainte-Anne, Sainte-Marguerite (dans la
chapelle de N.-D. du Puits), Sainte-Magdelaine et Saint-Laurent
(dans la chapelle de Toussaints).

LES CHAPELLENIES RÉGULIÈRES DESSERVIES EN L'ÉGLISE ABBATIALE

A la fin du seizième siècle, ces chapellenies étaient au nombre
de treize, à la présentation de l'Abbé. Voici ce que l'on sait de
chacune d'elles en puisant tant dans l'aveu Scotti que dans le
fonds de l'Abbaye de Redon aux Archives départementales d'Ille-
et-Vilaine :

La chapellenie de Saint-Benoît. — A charge d'une messe basse
par semaine à l'autel de ce saint ; son temporel consistait en
des prés situés en Redon et en Saint-Nicolas et rapportait
60 livres. Ses chapelains furent entre autres dom Yvon de
Coisquel en 1505 et dom Jehan Perroteau en 1587.

La chapellenie de la Trinité. — Six messes par semaine à l'au-
tel de la Trinité ; son temporel rapportait 30 livres.

La chapellenie de Saint-Michel. — Une messe chaque jour à
l'autel Saint-Michel dans le jubé, du côté de l'Evangile, joignant
la porte du chœur. Elle possédait la chapelle Saint-Michel située
en haut du faubourg de ce nom, près de la Houssaye, et un curieux
droit de dîme en Langan où se trouvait, au milieu d'une lande
éloignée, à l'ouest du bourg, une autre chapelle sous le même

vocable (1). Là, l'Abbé de Redon percevait la dîme au dixième de tous les fruits décimables de la paroisse, et le chapelain de Saint-Michel percevait le douzième de toute la dîme de l'Abbé. Le revenu temporel de la chapellenie, dans lequel on comptait 30 sous monnaie et la dîme sur le Champ-Martin et 40 sous sur la métairie du Puy-Guérin, valait au XVII^e siècle deux cents livres.

La chapellenie de Saint-Laurent. — Elle avait été fondée au XV^e siècle par Pierre de l'Hospital, seigneur de la Rouardais en Bains, juge universel de Bretagne, qui jugea et condamna Gilles de Retz. Elle se desservait de quatre messes par semaine, plus deux anniversaires, dans la chapelle Saint-Laurent, dite aussi chapelle de la Rouardais, où fut enterré Pierre de l'Hospital. Son temporel comprenait : 40 sous de rente sur une maison et jardin au haut des faubourgs Notre-Dame joignant par derrière la terre du Chaffault, 18 sous tournois sur une autre maison au haut du faubourg, 45 sous tournois sur le Clos-Favier à Codilo, 20 sous monnaie sur une vigne près de la chapellenie de la Furetterie, 42 sous tournois sur la vigne de la Guichardaye près de Codilo, 17 sous 6 deniers tournois sur le Clos-Barbé en Codilo, 14 sous monnaie à la mi-août sur une pièce de terre et vigne près du domaine du Parc-Anger ; 18 sous tournois sur le Clos-dés-Macé à Codilo, près du Clos-Favier. Ce temporel pouvait rapporter 18 livres au XVII^e siècle.

La chapellenie de Saint-Gilles. — Trois messes par semaine à l'autel de ce saint ; le revenu annuel était de 9 livres 10 sous.

La chapellenie de Saint-Maur. — Fondée par Jean Roland, recteur de Renac, par son testament du 31 décembre 1496 décrété en la cour ecclésiastique de Redon le 14 janvier suivant, et par dom Thomas Le Coutelier, grand vicaire général de l'Abbé, le 1^{er} février 1499. Deux messes par semaine à l'autel du saint. Son bénéfice temporel était situé au Bourneuf en Redon, à l'emplacement de l'Hôpital actuel, et valait au XVII^e siècle 18 livres.

La chapellenie de Saint-Yves. — Deux messes par semaine à l'autel de ce saint ; en 1583 le chapelain était dom Jacques Marquier, procureur de l'abbaye.

La chapellenie de Saint-Samson. — Une messe par semaine ;

(1) En 1685 cette chapelle délabrée ne servait plus qu'à abriter les bestiaux et leurs gardiens ; elle fut « ruinée » par permission de l'Evêque de Vannes.

4 livres de revenu. Le nom de cette chapellenie s'est conservé au « doué Saint-Samson », ancien Abreuvoir au Duc, situé au haut du faubourg Notre-Dame.

La chapellenie de sainte Marguerite. — Quatre messes par semaine ; revenu : 22 livres, produites par des prés en Redon et quelques rentes sur des maisons voisines de la halle et de la grand'rue.

La chapellenie des Trois Maries. — Deux messes par semaine et un revenu de 5 livres.

La chapellenie de Saint Conwoïon. — Fondée vers 1430 par Raoulet Guéguen, d'une importante famille de Redon, qui s'obligea sur tous ses biens à la doter d'une rente de 6 livres 5 sous. Une messe par semaine.

La chapellenie de Saint-Marcellin. — Fondée vers 1500 par dom Pierre de Broërec, prêtre de Redon. Le revenu en était d'une livre 10 sous. Frère Jean Chemin en était chapelain en 1508.

La chapellenie de Notre-Dame de la Serche (1). — Fondée en 1364 par Raoul d'Apremont et Julienne Soual, seigneur et dame de Renac, elle était desservie d'une messe par jour dans la chapelle du même nom qui était « la deuxième du côté de la sacristie ». Les fondateurs avaient obtenu le droit de sépulture en cette chapelle.

La chapellenie de la Serche figurait parmi les bénéfices les plus importants de l'abbaye ; son chapelain avait fief, rôle et juridiction en Redon et Bains, s'exerçant en l'auditoire de Redon, avec sénéchal, greffier, etc..., droit de moyenne et basse justice, droit de dîme et droit d'établir tous les ans un sergent baillagé de ses sujets pour recouvrer ses rentes, ledit sergent étant exempté de fouages.

Son temporel, qui nous est connu par de nombreux aveux

(1) « On appelait « serche » ou « recherche », dit Dom Jausions (*Histoire de Redon*, p. 138) les collatéraux du chœur : c'était le terme reçu pour désigner cette partie des églises. Aussi croyons-nous qu'on eût mieux fait d'écrire « cerche », du latin « circuitus », terme employé souvent dans le cérémonial local de Redon : « *Dirigitur processio per circuitum capellarum.* » Et nous pensons, sauf meilleur avis, que pour désigner cette chapelle de Notre-Dame de la Serche, on eût mieux fait de dire « *Beata Maria de Circuitu (chori)* » plutôt que de dire, comme on le faisait, « *Beata Maria de Quarenti.* »

Litré dit que « cerche » ou « cerce » était une forme du mot « cercle », du latin « *circulus* », diminutif de « *circus* », ce qui revient au même.

allant de 1385 à 1637, donnait à cette dernière date un revenu annuel d'environ deux cents livres. En voici le détail :

— 3 journaux de terre à Codilo joignant au chemin de la Pierre qui descend au marais, et 1 journal en ladite frairie joignant le chemin qui va à la métairie Raoul Le Gac, le tout à devoir de 22 sols (aveu de 1385).

— Hébergement et terre à Codilo contenant un demi-journal chargé de 4 sols 8 deniers et la dîme à l'onze (aveu de 1394).

— 5 planches de marais à Codilo chargées de 2 deniers (aveu de 1394).

— 3 journaux de terre joignant au chemin de la Croix de Codilo à l'hôtel Philippe Gautier, sujets à l'obéissance et dîme d'onze (aveu de 1432).

— Hébergement et terre de 2 journaux et demi à Codilo, sujets à 2 sols (aveu de 1433).

— 3 planches de marais chargées de 3 deniers (aveu de 1433).

— 2 journaux un quart tant en hébergement, vigne, courtil et terre à Codilo, entre les terres Jehan Gautier, sujets à 4 sols 8 deniers, dîme à l'onze et obéissance (aveu de 1435).

— 1 journal de terre entre les terres de Raoul Le Gac à Codilo, chargé de 12 deniers, à devoir de dîme à l'onze et obéissance (aveu de 1435).

— 5 planches d'oseraie à Codilo, chargées de 2 deniers (aveu de 1435).

— Une oseraie contenant une hommée à Codilo, chargée de 8 deniers (aveu de 1437).

— 1 journal de terre au Clos Bouloi, un autre audit Clos chargé de 4 sols et un autre au Clos de Pierre chargé aussi de 4 sols avec dîme à l'onze (aveu de 1438).

— Une demi-hommée au marais de Codilo et une hommée et demie de vigne à Beaurepaire à obéissance (aveu de 1438).

— 1 journal au Clos-Bouloi chargé de 4 sols, deux tiers de journal chargés de 2 sols, une planche d'oseraie à Codilo à devoir de 8 deniers et l'obéissance (aveu de 1440).

— 1 journal de vigne et terre à Codilo, devant 12 sols 6 deniers et l'obéissance (aveu de 1441).

— Un hôtel et hébergement à Codilo contenant en vigne et terre 2 journaux, joignant au chemin par lequel on va de Saint-Perreuc/au marais, avec obéissance (aveu de 1442).

— Un journal de terre aboutissant au chemin de l'hôtel Beignac

(1) Cette liste est un simple relevé des aveux, de sorte que les biens du temporel y sont reproduits plusieurs fois, comme il est aisé de le voir.

de la Ville-Marion à la Croix de Codilo, devant 7 sols 8 deniers de rente (aveu de 1442).

— 1 journal de terre à Codilo chargé de 6 sols (aveu de 1440).

— Un demi-journal aboutissant au chemin du carrefour de la rivière, sujet à l'obéissance (aveu de 1440).

— Un hébergement nommé Félido, à Codilo, contenant les deux parts d'un journal ; 1 journal et demi de terre aboutissant au chemin de Codilo à la fontaine ; 4 journaux aboutissant d'un côté au chemin de Codilo à l'hôtel des Perdriaux, de l'autre au chemin de Codilo à Courée ; 3 hommées de pré de terre, étier et saudres à la fontaine du Vallet, joignant au chemin de ladite fontaine au marais de Codilo ; 1 journal de terre au Châtaignier de la Chaussée, joignant au chemin de Codilo ; une hommée et demie de terre aboutissant au chemin du Châtaignier de la Chaussée à l'hôtel Famblar ; le quart d'une hommée de pré joignant des deux côtés à la Vieille Chaussée ; — le tout à devoir de 35 sols, une demi-mine de grosse avoine, une poule et l'obéissance (aveu de 1448).

— Une hommée de pré en Codilo, à 20 deniers de rente (aveu de 1452).

— 1 journal de terre à Codilo aboutissant au chemin qui conduit de l'hôtel Cadois à celui de Jehan Gautier, à dîme à l'onze (aveu de 1454).

— 1 journal à Codilo, entre la terre dudit Cadois d'un côté et de l'autre au chemin de la fontaine de C... au chemin des Houssieux, à rente de 2 sols et 12 deniers de terrage (aveu de 1554).

— Une hommée de pré es prés de Lanruas, aboutissant à la Vilaine, devant la quatrième partie de 3 deniers obole (aveu de 1454).

— Le Clos de la Belesnais en Codilo, devant 5 sols (aveu de 1462).

— Les deux parts d'un journal de terre en Codilo aboutissant au chemin traversin, devant 19 sols, 3 deniers obole (aveu de 1462).

— Certaines terres à Codilo, à la dîme à l'onze (aveu de 1462).

— Maison, vigne et jardin contenant un journal et demi en Codilo, aboutissant au chemin de la Croix de Beaumont au Parc Anger, devant 3 sols en solidité de 10 sols de rente d'une part et 2 sols 6 deniers d'autre (aveu de 1478).

— Deux maisons et appartenances contenant 2 journaux en Codilo aboutissant au chemin des Noës au moulin de Courée, et d'un côté au chemin de la Croix de Codilo au marais ; une ose-

raie d'une hommée joignant à la chaussée qui conduit audit marais, aboutissant au chemin desdites Noës audit moulin, et d'autre bout au pré du seigneur de la Rouardaye ; une hommée et demie de pré joignant d'un côté au pré de la Pitance de Redon, d'autre au seigneur de la Rouardaye ; — le tout à devoir de 5 sols et obéissance (aveu de 1497).

— 3 journaux de terre en Codilo contenant maisons, jardin, vigne, joignant d'un côté au chemin de la Gicquelaye aux marais de Codilo, devant 16 sols 8 deniers monnaie, dîme ou terrage d'onze avec attente et sergentise (aveu de 1560).

— Le Clos du Four, 2 journaux et demi de terre, vigne et maison au Crosic en Codilo, joignant d'un côté au chemin du Codilo à la Gicquelaye, d'autre au Clos des Gascarderies, d'un bout au chemin dudit village au Paradet, d'autre à divers ; devant 30 sols monnaie, 4 demés d'avoine, une poule, dîme à l'onze avec attente, droit de sergentise (aveu de 1562).

— Tannerie et deux jardins au faubourg Notre-Dame, joignant le chemin dudit faubourg au Moulinet, à devoir de 13 sols, 6 deniers, foi, hommage et sergentise (aveux de 1405, 1433, 1468, 1565, 1612 et 1614).

— 8 sillons de terre et vigne à la Barre, devant 2 sols monnaie (aveu de 1578).

— Jardins, vignes, oseraies, es parties de la Grée de la Barre, contenant 4 hommées (aveux depuis le 1^{er} juin 1430 jusqu'en 1637).

Un rentier de la chapellenie de la Serche avait été établi le 7 novembre 1420 par Frère Thomas Guestin, chapelain. On y voit « le fief Guillo Charruel et le fief Tedon que tient Raoul Pollo ».

En 1562, le chapelain de la Serche était Frère René du Plessix.

LES ANCIENNES CÉRÉMONIES DANS L'ÉGLISE ABBATIALE

Les cérémonies célébrées par les Bénédictins de Saint-Sauveur nous sont connues par le rituel particulier de l'abbaye, document inédit du XVII^e siècle qui se trouve sous la cote H 31 bis aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, et par un calendrier liturgique manuscrit daté de 1748. Nous donnons ci-après les passages principaux de ces deux pièces.

— Le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul, « anniversaire de Dom Paul Scotti, non prêtre, abbé de Redon, qui est inhumé contre le mur nord de la chapelle Saint-Roch. A l'issue

de la messe, on se rend en procession à cette chapelle, où l'on dit l'absoute devant le catafalque ».

— Le 2 février, jour de la Purification de la Sainte Vierge, « on va en procession à l'église paroissiale Notre-Dame où l'on fait la distribution des chandelles ».

— Les Quarante-Heures. « Le samedi veille du Dimanche-Gras, la procession du Saint-Sacrement s'avance par le milieu du chœur et par le pilier où est le bénitier, puis tourne autour des chapelles jusqu'à ce qu'on soit arrivé à celle de Notre-Dame du Puits. Là, le porteur de la croix s'arrête en face de l'autel, près de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, ce qui est la première station. On achève ensuite de faire le tour des chapelles et l'on revient par l'avant-dernier pilier de la nef, près de l'autel de Saint-Michel ; le porteur de la croix s'arrête au milieu de la nef : c'est la seconde station, après laquelle on revient au maître-autel. »

Les trois jours suivants, un sermon a lieu à une heure, et le mardi il y a procession comme le samedi.

— Aux Quatre-Temps, on va en procession : le mercredi à l'église Saint-Pierre, au quartier du port, le vendredi à la chapelle Saint-Michel au haut du faubourg de ce nom, et de là à l'église paroissiale Notre-Dame.

— Semaine Sainte. Le dimanche des Rameaux, on va en procession à l'église Notre-Dame où a lieu la cérémonie des Rameaux. Le jeudi, le lavement solennel des pieds des pauvres se fait après Vêpres, à l'autel Saint-Michel. Le vendredi, on découvre le crucifix du jubé ; après l'adoration, on porte le reliquaire de la Vraie-Croix à l'autel Saint-Michel dans la nef où a lieu l'adoration des fidèles. Le samedi, « l'allumage du feu nouveau » se fait devant la porte de l'église. Ensuite la procession s'avance ; on s'arrête lorsque le sous-diacre arrive à la première porte du chœur, puis à la seconde, puis au chanceau.

— Le jour de Pâques, la procession sort du chœur le matin, tourne autour des chapelles jusqu'à celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle où elle s'arrête, puis se rend à l'autel Saint-Michel de la nef, d'où elle revient au maître-autel.

— Le 24 avril, vigile de saint Marc, l'un des religieux va à Langon pour y présider les offices du lendemain et recevoir les « oblations » à la chapelle Saint-Marc.

— Le jour de saint Marc, la procession va à l'église Saint-Pierre.

D'autre part, le religieux qui est prieur de Saint-Barthélemy se rend à la chapelle de ce prieuré pour 7 heures du matin, emportant deux pots de vin et deux pains pour les pauvres de Bains. Il recueille les « oblations » faites à cette chapelle.

— Le lundi des Rogations, la procession se rend à la chapelle Saint-Barthélemy en chantant prime, tierce et sexte ; le recteur de Redon y assiste avec ses prêtres ; une fois arrivé, on chante none. Le mardi, la procession va à Saint-Nicolas, et le mercredi à l'église Notre-Dame. On porte « par ville et par champs » la relique de la Vraie Croix, celles de saint Marcellin données jadis par le Pape, de saint Conwoion, le bras de saint Léon et la statue d'argent de saint Yves. Au retour, ces reliques sont exposées sur l'autel Saint-Yves.

— Le jour de l'Ascension, les reliques sont exposées au même endroit.

— Le mardi de la Pentecôte, la paroisse de Fougeray vient en procession à Saint-Sauveur.

— Le jour de la Trinité est la fête principale du monastère. « La foule étant innombrable et les processions étrangères excessivement nombreuses », le Saint-Sacrement est retiré du maître-autel pour un motif de décence et transporté à l'autel Saint-Etienne (1), et deux religieux se tiennent dans le chœur pour maintenir l'ordre et inscrire les messes.

Devant l'autel Saint-Etienne on expose une « tour de reliques » sur une table près de la balustrade, mais du côté de l'Evangile pour ne pas gêner messes et communions. L'autel de Notre-Dame Puits et ceux des saints Marcellin, André et Euvert sont aussi particulièrement décorés.

— Le jour du « Corpus Christi », il y a procession solennelle.

— Le 25 juin, fête de saint Salomon, roi de Bretagne, ses reliques sont exposées.

— Le 6 août, jour de la Transfiguration, il y a grande affluence de pèlerins ; la fête est double de seconde classe avec octave,

(1) Lorsque, vers le milieu du XVII^e siècle, on démolit la vieille chapelle Saint-Etienne qui s'élevait entre le chœur de l'église abbatiale et le mur d'enceinte dominant la Ville, on transporta le culte du saint dans l'une des chapelles de l'abbatiale où se trouvait un beau retable qui a subsisté. C'est dans cette chapelle seulement que l'on donnait la communion aux fidèles, et elle était si fréquentée que l'on dut interdire d'y célébrer plus d'une messe par jour, afin que le passage pour se rendre à la sacristie demeurât libre et non encombré.

et, par faveur des Papes, l'on peut gagner une indulgence plénière. Les reliques sont exposées comme à la Trinité.

— Le jour de l'Assomption, il y a deux processions : l'une avant la grand'messe dans les chapelles de l'église, l'autre — qui est celle du vœu de Louis XIII — se rendant à l'église Notre-Dame.

— Le 24 août, a lieu le « pardon » de saint Barthélemy à son prieuré.

— Le 27 septembre, jour des saints Côme et Damien, un religieux de l'abbaye va dès 5 heures du matin à la chapelle du prieuré de la Provostaye (1) qui est sous l'invocation de ces deux saints ; la messe y est dite si cette fête tombe un dimanche.

— Le 29 septembre, fête de saint Michel, « patron des Celtes ». Grande dévotion populaire à son autel dans la nef ; les messes s'y succèdent sans interruption pendant toute la matinée.

— Le 2 octobre, fête de saint Melor, prince breton et martyr, « on dit le *Credo* à Redon parce que son corps y est conservé derrière le maître-autel, dans le même coffre que celui de saint Benoît de Massérac. »

— Le 10 octobre, « anniversaire de Dom Noël Thomas de la Reigneraye qui fonda le couvent des Calvairiennes, contribua à l'érection du retable de l'église abbatiale, et mourut pleuré de toute la ville. » Après la messe, absoute devant le maître-autel et le catafalque.

— Le 20 octobre, « jour des Saintes Reliques de l'abbaye, on dit la messe au chœur ; au Graduel, on ouvre la fenêtre des reliques qui est située exactement derrière le maître-autel. »

— Le 22 octobre, translation des reliques de saint Benoît de Massérac, abbé et confesseur du IX^e siècle. On voit encore son tombeau à Massérac et un monument élevé en son honneur au village de Penbu, où chaque année a lieu un pardon.

— Le 24 octobre, translation à Redon des reliques de saint Marcellin (2), son chef est exposé sur son autel du côté de l'Evangile, de 6 heures jusqu'à la fin de none, et gardé par un religieux, « à moins que l'affluence du peuple ne fasse prendre

(1) Cette chapelle, dont les ruines subsistent entre Saint-Nicolas, Avesac, est connue actuellement ainsi que le prieuré sous le nom de Châtelet.

(2) Ce jour-là avait lieu à Redon une foire très importante appelée « la Marcelline », devenue la « Foire Tayouse ».

d'autres dispositions. » On peut gagner plusieurs indulgences plénières.

— Le 28 octobre, dédicace de la basilique Saint-Sauveur, il y a procession.

— Le 20 novembre, fête de saint Apothème dont les reliques, conservées et honorées dans l'église abbatiale, ont opéré de nombreux miracles.

— Le 22 novembre, fête de sainte Cécile, l'orgue se fait entendre pendant la messe.

— Le jour de Noël, à la messe de minuit, le « passager » (passeur) du bac d'Aucfer est appelé trois fois à haute voix de la balustrade du chœur par l'appariteur de l'abbaye. Il s'avance et apporte au maître-autel une bourse de soie contenant 13 deniers. A 6 heures, un religieux se rend à Saint-Nicolas pour y chanter la messe de l'Aurore au maître-autel.

— Le 26 décembre, fête de saint Etienne, premier patron de l'abbaye. La fête est de seconde classe, « parce que, dit le cérémonial, la chapelle de ce saint avait été la première église du monastère. » Une foule de fidèles ne cesse de venir prier à l'autel du saint, où les reliques sont exposées, de 5 heures à midi, sur une table placée de façon que l'on puisse aller facilement les baiser ; un cierge demeure allumé devant l'autel ; un religieux et un serviteur de l'abbaye sont constamment présents dans la chapelle.

— Le 28 décembre, jours des Saints Innocents, les religieux distribuent du pain aux pauvres de Saint-Nicolas.

Parmi les intentions de messes énumérées dans le cérémonial, on relève les suivantes (1) :

Tous les jours, au maître-autel, à six heures, messe de *Requiem* pour le duc François I^{er}.

Tous les vendredis, « messe de la Croix » pour le duc Jean V, servie par deux pauvres portant des cierges ornés des armes de Bretagne.

Le personnel employé en 1648 au service de l'église comprenait : un bedeau payé trente livres par an, deux enfants de chœur servant les messes, payés chacun trente sols par mois, un

(1) Par Lettres de 1483, le roi Louis XI, en souvenir de son passage à Redon, avait fondé quatre mille livres de rente à toucher par l'abbaye à la Saint-Jean-Baptiste, à la Toussaint et à la Chandeleur, pour faire dire des services et des prières. Il est curieux que le Cérémonial de l'abbaye ne fasse pas mention de cette fondation.

« chasse-gueux » payé trente-six livres par an, un « chassé-chiens » payé douze livres par an, et des sonneurs de cloches payés cinquante livres.

LE TRÉSOR

L'inventaire du trésor de l'église abbatiale, fait le 26 juin 1555, est conservé sous la cote H.31 aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ; il porte pour titre :

« Inventaire des trésors, joyaux, ornements d'églises et autres biens et richesses appartenant au service de l'église et sacriste du benoist moustier Monseigneur Saint Saulveur de Redon, fait par Frère Perceval de Bardy, sacriste. »

On y voit les objets suivants :

— le grand calice d'argent doré avec sa patène armoriée aux armes de France et d'Angleterre ;

— le calice de M. Poncel des Ripvières, armorié de trois épées ;

— plusieurs autres calices armoriés, entre autres celui du chevalier de Montauban portant les armes de France et de Bretagne ;

— la croix, le bénitier, les chandeliers et les plats d'argent aux armes de Frère François de Tornelore ;

— l'encensoir, l'évangélier, le « porte-sacre » d'argent, les mitres, etc... ;

— les reliques enchassées : le chef d'argent doré de saint Marcellin, le reliquaire d'argent du bras de saint Léon, les statues d'argent doré de saint Pierre, de saint Jean et de saint Yves contenant leurs reliques ; un tableau d'argent doré servant de reliquaire, un tableau de cuir doré « auquel il y a du laict de Nostre-Dame », un tableau carré recouvert d'argent contenant des reliques, la statue de sainte Apolline, « où il y a une dent de la sainte », un tableau de cuir « à tourelles » contenant des reliques, une croix d'argent doré où est enchassé un fragment de la Vraie-Croix, un petit crucifix contenant également un fragment de la Vraie-Croix et « orné d'un diamant estimé quarante vingts écus » ;

— l'étole et la croix de saint André, une petite croix recouverte d'argent doré ;

— les statues sans reliques de Notre-Dame, de saint Jean l'Evangéliste, de saint Pierre, de saint André, de saint Jacques, et autres ;

— la custode d'argent doré « pendant devant saint Saulveur, où repose le Saint Sacre avec le poesle estant au-dessus » ;

— les trois lampes d'argent qui sont « au-devant de Monseigneur Saint Saulveur » ;

— les carreaux de drap d'or, de velours cramoisi et de soie ; les draps de soie ;

— les ornements d'église : chappes de drap d'or et de velours ;

— les « chapelles » d'or : celle du duc Jean V, garnie de chasubles et « d'amoyres » ; celle du duc François I^{er} ; celle de drap d'or « que donna feu Guillaume Guégen », abbé de Redon ;

— les « chapelles » de soie : celle de M. Odet, celle M. de la Roche, celle de M. de Montauban ;

— les étoles et les « fanons » de soie ;

— les tapisseries, savoir : huit pièces de tapisserie qui représentent les histoires de David et de Salomon, et que l'on tend dans le chœur aux jours de fêtes ; une « sarge » rouge que l'on met aux carêmes devant le crucifix ; un carré de drap noir ; six pièces de tapisseries représentant les douzes Apôtres ; deux grandes pièces de tapisseries dont l'une figure « la venue de Monseigneur Saint Saulveur » et l'autre « les sept Vertus » ; deux petites pièces « que l'on met sur les pieds de Monseigneur Saint Saulveur », etc... ;

— les amicts, rideaux, parements d'autel, entre autres le parement donné par le roi Louis XI et servant « au haut de l'autel Saint Saulveur », le parement de saint Laurent, et deux parements pour les autels de Saint-Michel et de saint Marcellin ;

— les meubles divers, dont quelques-uns apportés de Lanruas ;

— les étains ;

— les trois « ciels de toile » surmontant les statues de Notre-Dame du Puits, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame de Pitié.

Tout ce trésor disparut à la Révolution.

Il y a lieu de noter ici qu'en 1498 les moines de Saint Sauveur avaient fait don à la Duchesse Anne d'un calice d'or pesant 16 marcs (environ 4 kilogrammes) et de 30 marcs (environ 7 kilogrammes et demi) d'objets d'argent, « pour l'aider à défendre la Bretagne ». En retour, la Duchesse accorda à l'abbaye 100 livres de rente à prélever sur les ports et hâvres de la Vilaine.

LES RELIQUES

La plus grande richesse de l'Abbaye était les reliques insignes qui lui avaient été données. Elles les conservait en un grand

coffre placé, derrière le maître-autel, dans une sorte de niche creusée dans le mur à une dizaine de pieds au-dessus du sol.

L'énumération de ces précieux restes nous est fournie par un procès-verbal du 20 septembre 1686, établi lors de la venue de Dom Louis Trochon, visiteur de la Congrégation de Saint-Maur, qui fit ouvrir le coffre devant lui. On y trouva plusieurs reliquaires renfermant entre autres choses :

— un grand ossement du bras, un grand morceau du crâne, la moitié de l'os de la jambe et un fragment d'une côte de saint Apothème, évêque d'Angers, dont le corps avait été apporté à Redon par saint Conwoion ;

— deux côtes, deux vertèbres, deux os de l'épaule, deux omoplates et deux os de la jambe de saint Benoît de Massérac ;

— divers fragments du crâne de saint Jouin, abbé de Marnes au iv^e siècle ;

— un os du bras du Pape saint Léon, décédé en 816, donné en 869 à Salomon, roi de Bretagne, par le Pape Adrien II ;

— un os du bras de saint Tondual ;

— divers petits ossements et des cendres de saint Méloir, martyr du vii^e siècle ;

— des cendres du Pape saint Marcellin, données à saint Conwoion par le Pape ;

— divers autres ossements, fragments de châsses, morceaux d'étoffes et pierres de sépultures.

Ces reliques, une fois inventoriées, furent replacées dans leurs reliquaires et ceux-ci furent enfermés en deux caisses que l'on remit dans le grand coffre.

LES ORGUES

L'orgue de l'abbatiale Saint-Sauveur passait pour être l'un des plus remarquables et des plus parfaits instruments du royaume. Non seulement sa taille énorme et sa riche ornementation le rendaient digne d'intérêt, mais sa qualité musicale exceptionnelle était connue et admirée, aussi les Bénédictins l'entretenaient-ils de leur mieux et mettaient-ils tout leur soin à choisir les artistes qui le « toucheraient ». Ils les prenaient parmi les représentants

(1) Dans la Bulle qui accompagnait cette donation, Adrien II accordait à tous les fidèles qui habitaient « depuis le fleuve de Loire jusqu'à l'extrémité occidentale du pays » et qui viendront trois fois dans l'année prier devant cette relique, d'accomplir ainsi le vœu qu'ils auraient pu faire et ne pour-

les plus cultivés de la bourgeoisie locale et n'hésitaient pas, le cas échéant, à en demander à Paris. On sait que le funeste incendie de 1780 eut pour cause une réparation imprudente faite à des tuyaux par l'organiste d'alors... Les noms de plusieurs de ses prédécesseurs nous sont connus ; deux d'entre eux, ayant marqué d'une façon plus particulière dans l'histoire de Redon, méritent une mention spéciale : ce sont François Tayart et Pierre-Antoine Le Dault.

Maître François Tayart est le plus ancien organiste de l'Abbaye que nous connaissions. Il appartenait à une vieille famille redonnaise dont on trouve des représentants dès le début du xv^e siècle. Né à Redon vers 1490, il occupait les fonctions de châtelain (administrateur) du territoire de Bains et de notaire-passe à Redon. De sa femme, Françoise Prévayre, il eut de nombreux enfants dont les descendants, anoblis par le Roi en 1599, remplirent des charges importantes. Ils portèrent pour armes : « D'azur au lion d'argent », et ne s'éteignirent qu'à la fin du xviii^e siècle. Cette famille avait possédé au pays de Redon de nombreuses terres et seigneuries, entre autres le Rozay, la Ville-Happe, la Vieille-Ville, le Châtelet en Redon ; Launay, le Tertre et la Fontaine en Avesac (Saint-Nicolas) ; la Cour de Cournon et le Brossay en Cournon ; la Touche-au-Roux en Carentoir ; l'Orgeraie en Tréal, etc.

Pierre-Antoine Le Dault fut appelé de Paris à Redon par les Bénédictins dans les premiers mois de 1689. C'était un organiste et musicien réputé de la paroisse Saint-Jean-en-Grève, près de l'Hôtel-de-Ville, voisine de celle de Saint-Gervais dont l'école musicale est encore célèbre de nos jours. Il était fils de Pierre Le Dault, bourgeois de Paris, et de Marie Boileau qui semble bien avoir été parente de notre grand classique. Il épousa à Redon le 5 juillet 1689 demoiselle Jacqueline Bernard, fille de Jean Bernard, négociant, et de Marie Gérard (1). Les cendants de Pierre-Antoine Le Dault ont depuis lors continué d'habiter Redon et y ont contracté jusqu'à nos jours de nombreuses alliances.

En 1648, l'organiste de l'abbaye recevait par an trois cents livres ; le souffleur était payé douze livres.

raient exécuter, de se rendre en pèlerinage à Rome.

(1) Elle appartenait à la famille Gérard, de Bocudon près Redon, qui apporta plus tard à la seigneurie de Beaumont aux de Mauduit du Plessix.

CHAPITRE III

L'ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE

HISTORIQUE

À l'origine et pendant plusieurs siècles, les habitants, peu nombreux encore, de la bourgade qui se formait autour de l'abbaye n'eurent d'autre clergé que les moines et d'autre église que l'abbatiale Saint-Sauveur. Mais cette population étant devenue plus considérable et d'autre part l'abbatiale se trouvant fréquemment encombrée par les foules de pèlerins, il fallut songer à fonder une église paroissiale.

Les Bénédictins, en la concédant, en gardèrent le titre de « Recteurs primitifs », et le desservant prit le nom de « Vicaire perpétuel ». Placée sous le vocable de la Purification de la Vierge, et appelée Notre-Dame du Pesle du nom de la maison noble près de laquelle on l'édifia, elle fut construite au xi^e siècle sur une légère éminence à l'entrée du Faubourg, au bas de la colline de Galerne (1).

Incendiée puis rasée il y a juste quatre-vingts ans, cette église ne nous est plus connue que par une photographie reproduite dans le « Guide de l'excursionniste pour Redon et ses environs » (2) de Mme du Faouédic, et par quelques notes descriptives que l'on aimerait plus précises et plus complètes.

« Cet édifice, dit l'abbé Luco dans le Pouillé de l'ancien dio-

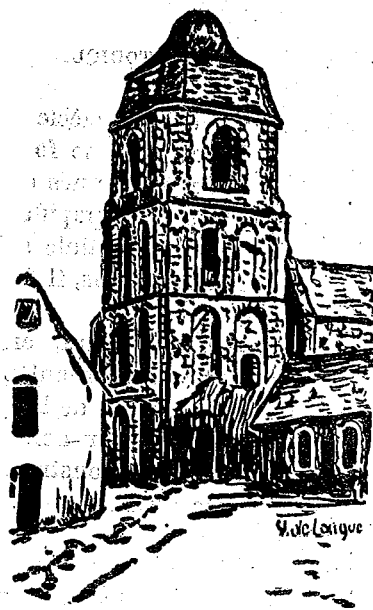
(1) Elle était située sur l'emplacement actuel du bâtiment central de l'école publique des garçons et du jardin qui le précède. La porte principale s'en trouvait exactement à la place de la grille de l'école, et, dès que pour des travaux quelconques de voirie l'on creuse le sol si peu que ce soit au ras de cette grille, on rencontre les bases du mur de la façade ouest de la vieille église.

Devant l'église était le cimetière, limité au nord par la chapelle de la Congrégation et sa sacristie, encore existantes, et à l'ouest par l'ancien presbytère qui subsiste également.

(2) Ce petit volume, devenu introuvable, fut publié à Redon chez A. Bouteloup en 1905. La documentation historique en a été fournie en partie par le Comte de Latgüe.

« èse de Vannes, conservait des parties remarquables de la construction primitive accusant les XI^e et XII^e siècles. »

D'autre part, lors du Congrès de l'Association Bretonne qui se tint à Redon en octobre 1857, M. de la Bigne Villeneuve disait dans un mémoire concernant l'ancienne église : « Les étages inférieurs de sa vieille tour, avec leurs arcatures romanes, leurs archivoltes à moulures minces et redoublées retombant sur des colonnettes-engagées dans l'angle des baies cintrées, l'arcade et la voussure de forme si grossière et si primitive



La tour de l'ancienne Eglise Notre-Dame détruite en 1864.

« de la grande porte occidentale composent un ensemble digne d'être examiné. »

« Le reste de l'édifice, beaucoup plus moderne, ajoute le chanoine Guillotin de Corson, avait été reconstruit aux XV^e et XVI^e siècles ; on y remarquait surtout des fenêtres de style flamboyant qui avaient contenu jadis de précieuses verrières peintes. »

La rapport de M. de la Bigne Villeneuve à l'Association Bretonne continuait en ces termes : « Dans le reste de cette église menacée d'une ruine prochaine, on ne trouve guère à noter que quelques fenêtres de style flamboyant, les unes, comme

« les trois plus voisines du chevet du côté nord, rappelant le XV^e siècle, les autres plus modernes. Elles n'ont guère d'autre valeur à nos yeux que d'avoir servi à encadrer les curieux vitraux disparus sous l'injure du temps, dont un de nos collègues a découvert et présenté ce matin au Congrès les intéressants croquis. »

En effet, le docteur Joseph Foulon avait communiqué le matin plusieurs documents inédits très curieux trouvés par lui et contenant de précieux renseignements sur les anciens vitraux de l'église paroissiale. C'étaient d'abord deux lettres de l'abbé Travers, l'une écrite de Nantes le 29 novembre 1731 à un bénédictin de l'abbaye de Saint-Sauveur, avec prière de la communiquer à Dom Morice et à Dom Montfaucon, l'autre écrite du même lieu le 8 janvier 1732 à Dom Maurice lui-même pour soutenir les conjectures singulièrement hasardées que le bon abbé avait émises dans sa première lettre sur la date des verrières en question et sur l'identification des personnages y figurés.

Le docteur Foulon mit sous les yeux des membres du Congrès d'authentiques dessins des vitraux décrits par l'abbé Travers. Il supposait avec raison que ces dessins avaient été exécutés, à la demande de l'abbé, par un artiste appelé par l'auteur anonyme de la note qui les accompagnait, lequel était l'un des correspondants de l'abbé, habitant Redon ou les environs.

Sur la proposition du savant M. Bizeul, le Congrès de l'Association Bretonne décida que « les lettres de l'abbé Travers, ainsi que les dessins des verrières de l'ancienne église Notre-Dame de Redon, vu leur importance comme documents historiques établissant l'état des lieux au XVIII^e siècle, seraient publiés dans les mémoires de la classe d'archéologie » (1).

Hélas ! cette publication n'eut pas lieu, et nul n'a pu découvrir où se trouvent actuellement les lettres de l'abbé Travers et les dessins qui y étaient joints.

« Le Pesle » était, comme nous l'avons dit, le nom d'un manoir voisin, ancienne dépendance de Beaumont dont il relevait féodalement en juveigneurie. Ses terrains adjacents s'étendaient jusqu'à la Vilaine, et c'est sur l'emplacement de cette propriété que se trouvent aujourd'hui la Sous-Préfecture, le Tribunal, la rue et les maisons voisines, le Bois-Brun, etc., bref presque tout un quartier de la ville.

Tout donne à penser que les seigneurs du Pesle, qui étaient

(1) Bulletin archéologique de l'Association Bretonne : 6^e volume, 1^{re} livraison, p. 162.

aussi seigneurs de Lanruas, avaient dû contribuer à la fondation de l'église Notre-Dame. Ils y possédaient en effet « un banc « à queue de quatre pieds et demi de long avec accoudoir, sous « la haute et première voûte du chœur du côté de l'Evangile, et « place de deux tombes sous ledit banc armorié des armes de « la maison de Lanruas, lesquelles sont aussi dans la vitre du « Rosaire, du côté de l'Epître, et le droit d'y faire mettre un « personnage » (1).

En cet enfeu furent inhumés les Lambart, Mahé, Le Gal de la Haye et d'Osmond de Centeville, possesseurs successifs de Lanruas (2).

Les seigneurs de Beaumont, principaux fondateurs, avaient dans l'église une chapelle placée près du maître-autel du côté de l'Evangile (côté nord), avec ses deux bancs armoriés à accoudoirs, ses enfeus « en dedans et en dehors », et toutes les prééminences seigneuriales. En 1585, noble et puissant Nicolas de Téhillac, chevalier, seigneur de Beaumont, demeurant au château de La Bretesche, vendit cette chapelle et tous ces droits pour deux cent-quinze écus sol à noble homme Paul Fabron, sieur du Parc-Anger. Depuis lors, les Fabron, les Marcadé, les Kervérien, les Vaucouleurs de Lanjamet et les Dondel du Faouédic, qui se sont succédés comme seigneurs du Parc-Anger, se firent toujours inhumier en cette chapelle.

Il semble que les habitants de Redon appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie ou au négoce aient tout particulièrement tenu à être enterrés à l'intérieur de leur église paroissiale. Lorsque le Parlement, au début du XVIII^e siècle, voulut leur retirer cette faculté, ils protestèrent avec tant de véhémence qu'un nouvel arrêt fut rendu, assez curieux à notre avis pour mériter d'être rapporté.

« Extrait des registres du Parlement :

« Vu par la Cour la requête de Maître Pierre Primaignier, « procureur fiscal de la ville et juridiction de Redon, tendante « à ce qu'il plût à la Cour voir à ladite requête attachée à la « délibération de la communauté de Redon du 14 septembre « 1721, et en conséquence permettre au général des paroissiens « de Redon de faire inhumier dans leur église les corps des par-

(1) Aveux de Lanruas.

(2) Une pierre tombale très usée, datant du début du XV^e siècle et provenant de l'ancienne église paroissiale, a été utilisée dans la construction de la chapelle de la Salette, rue de la Gare, dont elle constitue le seuil. Elle porte deux écussons : celui de gauche figure un griffon. Or les armoiries des Lambart qui possédèrent Lanruas du XIV^e au XVI^e siècle étaient : « De gueules au griffon d'argent. »

« ticiers qui décèdent, et notamment ceux des principaux « bourgeois et qui tiennent quelque rang dans ce lieu, en payant « à la fabrique les droits que l'on avait accoutumé de lever à « son profit ; ladite requête signée de l'exposant et de Nouvel, « procureur, etc... ; la Cour, sans préjudicier à l'arrêt d'icelle du « 6 août 1719, a permis aux paroissiens de Notre Dame de « Redon d'inhumer dans leur église ceux qui décéderont, payant, « savoir : ceux qui le seront depuis l'autel jusqu'à la chaire « 30 livres ; depuis la chaire jusqu'au bas de l'église 20 livres, « ce dont les fabriques et trésoriers en charges tiendront compte. « Enjoint au suppliant de tenir la main à l'exécution du présent « arrêt. — Fait en Parlement à Rennes le 27 avril 1722. »

« Icelui arrêt apparu au soussigné recteur par M. le Sénéchal « de Redon, et lui rendu ce matin deuxième juin 1722. — « Signé : R. Rouault, prêtre et recteur de Redon. »

Le premier paroissien qui bénéficia de cet arrêt fut Guillaume Gervo, maître tanneur, demeurant faubourg Notre-Dame, qui fut enterré dans l'église le 2 juin, étant décédé la veille à l'âge d'environ soixante-dix ans.

Les registres paroissiaux nous donnent encore plusieurs renseignements intéressants à noter, par exemple ceux-ci : 13 octobre 1600. « Enjoint aux fabriques de faire réparer et « nettoyer leur église tant dedans que dehors, d'acheter orne- « ments et livres y requis et nécessaires, de faire réédifier et « rétablir la muraille et circuit du cimetière, et ce dans la Noël « prochain, sous les peines qui échéent. Fait au cours de la « visitation. Signé : de Bougeois. »

12 septembre 1685. « Ce mercredi 12 septembre on a com- « mencé à démolir l'ancien grand autel afin d'en construire un « autre tout à neuf, conformément au marché qui en a été fait « par devant les notaires royaux le 5 février pour la somme de « deux mille livres et vingt livres de denier à Dieu. Et dans ledit « marché est comprise la structure du tabernacle. Le 14 septembre « la première pierre du nouveau grand autel été bénite et posée « au côté de l'Evangile par le recteur Gilles Mancel et par Noble « Homme Pierre Chaillou, sieur de Laval, premier marguillier ou « fabrique ; ledit autel construit par les aumônes et les cha- « rités des paroissiens. » — La première messe célébrée sur le nouvel autel le fut le dimanche de Pâques, 18 avril 1688. Ce grand autel était « richement orné », dit un document de l'époque. Nous savons aussi que dans le transept de l'église paroissiale se trouvait un grand tableau de l'Assomption peint en 1632 par un certain Delisle.

En plus des chapelles seigneuriales, il n'y avait pas moins de quatorze chapelles, dont les vocables étaient : la Sainte-Trinité, Notre-Dame de Pitié, le Rosaire, Saint-Joseph, Saint-Jean, Saint-Sébastien, Saint-Eloi, Saint-Yves, Saint-Gilles, Saint-Crespin, Saint-Martin, Saints Cosme et Damien, Saint-Roch et Toussaints.

Le 24 juin 1792 eut lieu le transfert du culte paroissial de l'église Notre-Dame dans l'abbatiale Saint-Sauveur, et au cours de l'été de 1793, les fonts baptismaux avec leurs belles grilles de fer forgé, la chaire, les ornements, etc., y furent également transportés.

L'église Notre-Dame, vide, fut alors affectée au logement d'un escadron de cavalerie, hommes et chevaux, puis, en 1794, on en fit un « dépôt des vins de la République » ; enfin, quelques mois plus tard, elle devint une fabrique de salpêtre.

La Terreur passée, la liberté religieuse, favorisée par les autorités municipales, revint peu à peu à Redon. En sa séance du 7 février 1796, le Conseil de la commune autorisa « les citoyens « et citoyennes Guillaume Evain, lieutenant de la Garde Nationale, Catherine Poulain, Perrine Poirier, Pierre Robert, Antoine Méteier, François Evain, Jean Hervy, Julien Panhaleux, Menu et Mouraud, à utiliser l'église de l'ancienne paroisse « pour l'exercice de leur culte. » Dom Jausions ajoute même (p. 292) : « Nous avons oui dire que de très bonne heure les « Congréganistes et autres pieux fidèles prirent l'habitude de « s'y réunir pour y prier entre eux. »

En tout cas, lorsque le culte fut officiellement rétabli, on se servit pendant quelque temps encore de l'ancienne église paroissiale, jusqu'à ce que des réparations indispensables eussent été effectuées à Saint-Sauveur, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1805.

Définitivement abandonnée, Notre-Dame du Pesle fut alors convertie en dépôt de bois, charbons et matériaux divers, tous très inflammables ; et ainsi s'expliquent la violence et la rapidité de l'incendie qui la détruisit totalement dans la nuit du 18 décembre 1864, ne laissant subsister que des pans de murs noircis et rougis qu'il fallut raser sans délai.

CONFRÉRIES ET CONGRÉGATIONS

En 1691, il y avait en l'église Notre-Dame une « Confrérie du Très Saint Sacrement », canoniquement érigée et desservie. Elle avait été fondée par Jean et René Mahé, seigneurs du Landa et du Brossay, et dame Jeanne Bonnier. Jean Marcadé, seigneur du

Parc-Anger, lui avait légué trois cents livres pour qu'un « Libera » fût chanté à son intention, à l'issue des vêpres, aux fêtes de saint Sébastien, saint Joseph, saint Pierre, sainte Anne et saint Michel. Chaque premier jeudi du mois se faisait autour de l'église une procession solennelle où le Saint-Sacrement était porté. Avant ou après cette procession était célébrée une messe suivie d'un « Libera » pour les fondateurs. Le lundi après les Quatre-Temps avait lieu un grand service pour les frères et sœurs défunts. Tous les ans les confrères éalisaient à la pluralité des voix deux « prévôts », l'un prêtre, l'autre laïc, chargés d'administrer la confrérie. En 1691 étaient en charge maître Gilles Josse, prêtre, et Julien Juhel, sieur du Champ-Brunet.

A la même date, on trouve aussi en l'église paroissiale une « Confrérie de Sainte-Anne », dont les prévôts étaient Julien Callays, prêtre, et ce même Julien Juhel.

De plus, dès 1610, existait une « Confrérie de Saint Hubert » dont les principaux membres étaient à cette date Olivier Accrochart, sieur de la Touche, bâtonnier, Geoffroy Lambert, G. Bouquet, sergent, F. Girault, Honoré Fabron, Etienne Gendron, Cornichet, Lohier, marchand.

Quant aux Congrégations existant en l'église Notre-Dame à la fin du dix-septième siècle, elles étaient au nombre de neuf, et la plupart des corporations avaient la leur. Voici les vocables sous lesquels elles étaient placées :

Saint Crespin, pour les tanneurs et cordonniers ; Saint Léon et Saint Martin, pour les mesureurs et porteurs de sel ; Saint Eloi, pour les maréchaux ferrants, armuriers, serruriers et pintiers ; Toussaints pour les tailleurs d'habits ; la Sainte Trinité pour les tisserands ; Saint Gilles et Saint Jean pour les laboureurs ; Saint Joseph pour les charpentiers et menuisiers ; Saint Fiacre pour les jardiniers ; Saint Barthélemy pour les bouchers. Le « Préfet » de la Congrégation de Saint-Fiacre était André Macé, sieur de Champ-Martin.

LES CHAPELLENIES (1)

Les fondations pieuses de messes à dire aux autels de l'église paroissiale étaient très nombreuses ; quelques-unes remontaient

(1) Cette étude sur les chapellenies de l'église paroissiale de Redon a déjà paru dans la Bulletin de l'Association Bretonne (tome cinquante-troisième 1942-1943, p. 206 et sqq.) ; nous la donnons de nouveau ici car une erreur de mise en page avait amené l'omission d'un grand nombre de ces fondations pieuses.

à une époque fort reculée ; toutes étaient assurées par des revenus d'immeubles affectés à l'entretien de leurs chapelains, c'est-à-dire des prêtres chargés de leur service. Les Archives d'Ille-et-Vilaine (2) nous ont conservé les noms de leurs fondateurs, ceux de leurs titulaires, et la désignation des immeubles composant leur temporel. Elles étaient connues sous le nom de « Chapellenies séculières », par opposition aux « Chapellenies » régulières de l'Abbaye ; la Révolution a aboli les unes et les autres.

Voici les chapellenies séculières de la paroisse ne Redon :

L'Abbaye. — Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur cette Chapellenie qui possédait le pré de Ruffiac sous Auefer.

Les Ardents (ou Adams), appelée dans la suite *Chapellenie de la Houssaye ou de Beaulieu.* — Fondée à une époque inconnue par un membre de la famille Ardent (ou Adam) qui possédait le fief noble de Cotart, auquel demeura attachée la présentation. Ce fief ayant été acquis le 2 novembre 1570 par Jean du Rochier, seigneur de Beaulieu, la Chapellenie prit le nom de Beaulieu. Celui de la Houssaye lui venait de ce que son temporel comprenait une maison, une vigne et un bois situés près de la Grande Houssaye, plus une autre vigne au Clos-Baffart, à devoir à l'abbaye d'une rente de 13 sols, 9 deniers. Une messe chaque vendredi à l'autel Sainte-Barbe ou de Toussaints.

Les Avrils, ou Chapellenie de Bocudon. — Fondée au seizième siècle par Alain Apuril (ou Avril), d'une famille noble qui possédait à Redon la Diacraye, la Gicquelaye et la Gélusie (nunc la Jalousie) et dont une branche s'est fondue dans les Cotart de Bocudon ; la présentation de cette Chapellenie resta aux propriétaires de Bocudon jusqu'à la Révolution. Les Apuril, qui étaient aussi seigneurs de Trégouët et de Lourmois, embrassèrent plus tard le protestantisme et s'en firent les propagandistes au pays de la Roche-Bernard au milieu du xvi^e siècle. La Chapellenie devait une messe chaque dimanche à l'autel Saint-Eloi. Son temporel consistait en une maison avec jardin sise au faubourg Saint-Michel, à devoir de trois sols monnaie de rente annuelle à l'Abbaye.

Les Barberays (ou du Moulinet). — Certainement fondée par la famille bourgeoise Lollivier qui portait le surnom de « Barberays ». On trouve successivement Pierre Lollivier (1549), son

(2) Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine : H 5 et 8 bis, et Inventaire de 1699.

filz Pierre (1566) et son petit-fils Michel (né en 1565, sieur de la Rive en 1590) tous trois surnommés « Barberays ». Une messe par semaine, le vendredi, à l'autel du Rosaire. Temporel : une maison avec jardin au faubourg Notre-Dame, un demi-journal de terre et vigne à Codilo, huit sillons au Perthuis-Béganne, une hommée de pré à Courée aboutissant au commun de Ressac, et six sillons de pré au dit lieu joignant le pré de la fabrique de Redon, sans aucun devoir à l'Abbaye sauf la dîme et l'obéissance. En 1692, le chapelain était missire Curiaux, prêtre de Muzillac, descendant du fondateur.

Le Bonnet Carré. — Nous n'avons sur elle aucun renseignement.

Le Bourgneuf (1). — La présentation de son chapelain était au choix du premier fabrique (fabricien) de la paroisse, et elle devait une messe par semaine, le vendredi, à l'autel de la Trinité. Son temporel était constitué d'une maison avec jardin et vigne de 9 sillons « joignant le chemin de Bourgneuf qui conduit de la rue Saint-Michel au manoir du Chaffault et au moulin de Galigne (2), et d'un bout à la pièce des Chaffauts », à devoir de 18 sols tournois payables à l'aumônerie de l'Abbaye et 10 sols.

De Champeaux. — Fondée au début du dix-huitième siècle par Jean de Champeaux, chanoine de Vanne ; son temporel était une maison située rue Basse (rue du Guesclin actuelle), en face de l'entrée de la rue d'Enfer.

Les Champs. — Ses présentateurs étaient les seigneurs du Peslé et de Lanruas, puis, à la suite d'un acquêt, ceux de Comen en Rieux ; elle devait une messe par semaine à l'autel de Toussaints. Son temporel était une maison et une vigne au lieu dit « Les Champs », sur le chemin du Pont à Beurepaire bas de la grée de Bahurel, et un pré en Mussain.

Le Chaperon. — A la présentation du religieux sacristain de l'Abbaye qui l'arrenta le 3 septembre 1561 à Jean du Rochier, seigneur de Beaulieu, à la charge de 30 sols de rente annuelle. Temporel : entre autres choses, une maison et un petit jardin.

Les Dezels et les Fretillets. — Elles étaient jointes au dix-septième siècle. Celle des Fretillets, qui portait le nom d'une ancienne famille de la bourgeoisie de Redon, avait été fondée

(1) Ancien nom du faubourg Saint-Michel.

(2) Devenu rue Saint-Maur, puis rue Étienne Gascon.

avant 1580 par le prêtre dom Jean Martel. Toutes deux étaient présentées en 1691 par Bertranne Thimouy, femme de Simon Josso. Elles devaient une messe basse par semaine et une par quinzaine à l'autel de Toussaints. Le temporel des Brettillets consistait en une maison, cellier et jardin au faubourg Notre-Dame, au coin de la rue des Chaffauts, à devoir de 9 sols 6 deniers monnaie à l'Abbaye au terme de Noël, et le pré de Sailles en Mussain contenant trois hommées.

Les Duvals (ou *Les Anges*). — Fondée par la famille Duval qui tenait une place importante dans la bourgeoisie de Redon et de Bains au dix-huitième siècle. Temporel : Une pièce de terre au domaine des Guihard contenant 12 sillons et demi ; une demi-hommée de pré sous la douve de Mussain joignant le commun de Ressac ; une pièce de terre sur la grée en la frairie de Germiniac en Bains, contenant 8 sillons 14 verges ; 5 sillons 14 verges de terre au domaine du Brossay ; 2 sillons deux tiers au domaine de Saint-Jean d'Espileur, sans devoir de rente sauf la dîme et l'obéissance à l'Abbaye. Le sénéchal de Redon, Duval, possédait en 1775 la Bigotaye près de Saint Jean d'Espileur.

Le Fauhé. — Fondée le 17 octobre 1680 par Demoiselle Anne-Françoise Le Fauhé, épouse de Jean-Baptiste Primaigrier, sieur de la Bouexière et de la Haye, procureur fiscal et syndic de Redon.

De Fleurimont (appelée plus tard *de Saint-Luc*). — Fondée le 23 février 1536 par Roland Couriolle, Ecuyer, sieur de Fleurimont et de la Bigotaye en Redon et de la Fosse-Picquet en Bains, elle resta à la présentation de ses descendants, les seigneurs de Senac en Pipriac. Elle devait une messe basse par semaine et une messe chantée le jour de la Saint-Luc. Son temporel était de 7 sillons et 40 verges de labour près de la Croix de Fleurimont et un pré à Aucfer. Son chapelain devait 20 sols de rente à la seigneurie de Beaumont et « une journée à vendre ». Son nom de Saint-Luc lui venait de ce que son temporel était voisin de la Douve Saint-Luc.

Les Fontaines (ou *les Riallans*). — Présentée en 1691 par Robert Riallan, descendant du fondateur, elle possédait deux hommées de pré et une oseraie au bout de la prée de Lanruas aboutissant à la rivière, 8 sillons de terre et vigne à Galerne joignant les terres de la Châtaigneraye, et une demi-hommée de pré en Messain joignant à la grande douve. Une messe basse par semaine.

La Fumerie. — Fondée vers la fin du dix-septième siècle, elle possédait une partie (boutique, chambre haute et grenier au-dessus) d'une maison appelée la Fumerie, accolée à la face Ouest du clocher de l'église abbatiale Saint-Sauveur. Cette maison, qui en 1654 appartenait à Jean Thomas, était chargée au profit du « grand papier de l'Abbaye », conjointement avec une maison voisine, de 26 sols monnaie de rente à Noël et 12 deniers de « quize » à la Mi-Carême.

La Furettierie (autrefois *Sainte-Barbe*). — Fondée en 1492 par Daniel Bourdonnays, elle était présentée par le seigneur de Beaumont, et devait trois messes par semaine à l'autel et chapelle Sainte-Barbe. Ses biens étaient situés « au village de Códilo, sous la Grée de Beaumont », et comprenaient maisons, jardins, vignes et portail, joignant la terre de la Furettierie (1), et devant à la seigneurie de Beaumont une rente de 23 sols 4 deniers.

Par ordonnance épiscopale du 23 décembre 1786, le service de cette chapellenie, réduit à une messe les dimanches et fêtes, fut transféré dans la chapelle domestique du château de Beaumont.

Les Hingants. — Elle avait dû être fondée par une famille de Glénac, car en 1691 le présentateur en était N. Sallé, de Glénac, et le chapelain missire François Doyen, curé (vicaire) de la même paroisse. Une messe par mois (alias sept messes par an) à l'autel de Toussaints. Temporel : une parcelle de pré « à la crevasse de Mussain ».

De Lestun. — Fondée vraisemblablement par un seigneur de Lestun, manoir situé en Cournon, peut-être par Jean Le Petit, seigneur de Lestun en 1640, qui appartenait à une famille redonnaise et avait épousé demoiselle Renée de Jouannesse. En 1691, le présentateur était René Rado, écuyer, seigneur de Cournon et de la Ville-Janvier, qui acheta d'ailleurs le fief de Lestun, le 29 mars 1704, à Jean-François Gouro, seigneur de Pommery.

Elle devait une messe par mois (alias par semaine) à l'autel Saint-Sébastien. D'après l'abbé Luco, elle était desservie à l'origine d'une messe tous les seconds vendredis à l'autel de Toussaints, mais, le 10 octobre 1772, l'Ordinaire réduisit son service à vingt messes par an à cause de l'insuffisance de son temporel qui ne se composait que de trois parcelles de terre dans les Prés-Bas.

(1) La Furettierie était possédée en 1622 par Jean Fabron, sieur du Parc-Anger, tuteur de sa sœur Julieanne. Elle appartenait plus tard à la famille Brenugat de Belair.

De Livouy et des Menarts. — Ces deux chapellenies étaient jointes, et le premier fabrique les présentait toutes les deux ; elles devaient soixante-quatre messes par an. La seconde, fondée par Olivier Ménart, bourgeois de la ville, avait pour temporel 2 hommées de pré en Lanruas, sans aucun devoir sauf la dîme et l'obéissance.

Les Mauvoisins. — Fondée par N. Mauvoisin ou par Pierre Chesnay, elle devait une messe par semaine, le mardi, à l'autel du Rosaire, et possédait une maison payant 12 deniers de rente. En 1690, le présentateur en était Maître Jean Guérin.

Les Noës. — La maison des Noës en Redon lui avait donné son nom ; elle fut fondée par Roland Couriolle et demeura à la présentation de ses descendants, les seigneurs de Senac. Au XVIII^e siècle, elle fut jointe à celles de Fleurimont et de Saint-Clément, ayant le même fondateur. Son temporel se composait de deux « pièces de pré » aux Tonnes, l'une d'une hommée et demie, joignant le commun de Saint-Nicolas, l'autre d'une hommée au pré sauvage aboutissant au commun de Quinsignac, les deux pièces en la seigneurie de Redon en la Mée, sans devoir sauf la dîme et l'obéissance. Une messe par semaine.

Dom Jehan Pestel. — Fondée par le prêtre Jehan Pestel, elle existait déjà en 1543. Elle possédait une maison avec jardin au faubourg Notre-Dame.

De Pillart. — Citée seulement par l'abbé Luco comme étant à la présentation du premier fabrique, et devant une messe par semaine, le mercredi, à l'autel de la Trinité.

Le Pont. — Ce devait être une chapellenie fort imposante à en juger par ses murs d'enceinte qui existent encore et qui enclosaient une maison avec cour et jardin, une vigne et deux journaux de labour, au sud du chemin allant du Pont à Beaurepaire. Acquisée en 1506, la terre du Pont appartenait en 1562 à Michel Mahé et Michelle Thebaud qui la vendirent quatre ans plus tard à François Davy et Perrine Tayart sieur et dame de la Tabariays. Leur fille, demoiselle Bernarde Davy, épousa Pierre Marcadé, alloué de Ploërmel, seigneur de Beaumont en Saint-Laurent (Morbihan). C'est elle qui, vers la fin du seizième siècle, fonda la chapellenie qui nous occupe, et la présentation en resta à ses descendants parmi lesquels les Le Gonidec et les La Bourdonnaye de Blossac.

Le Pont devait 2 sols monnaie de rente à la Chapellenie régulière de la Serche et 40 sols monnaie à la Pitance de l'Abbaye.

Primitivement la chapellenie devait deux messes par semaine au maître-autel le dimanche et un autre jour au choix du titulaire. Ce service fut réduit plus tard à une messe basse tous les dimanches au même autel et une messe de *Requiem* chantée le premier dimanche de novembre et le dernier jour de l'an.

De Port de Roche. — Existait en 1580, et avait été fondée probablement par un membre de la famille Lambart qui possédait dès le début du quatorzième siècle le manoir de Port-de-Roche en Fougeray (nunc en Ste-Anne-sur-Vilaine) et avait aussi à Redon les seigneuries de Cotart et du Rozay. Son temporel, consistant en une maison sise au faubourg Saint-Michel à côté de la maison de la Bascherie, devait 3 sols de reste au Grand Papier de l'Abbaye.

La Porte-Pislart (ou le Petit-Bocudon). — Ses deux fondateurs furent, à la fin du seizième siècle, le prêtre dom Pierre Jehan et maître Pierre Bibelet, sieur de la Porte-Pislart, de Bahurel et de la Gaudichaye, procureur à Redon et administrateur de l'Hôpital. C'est pourquoi elle se desservait dans la chapelle de l'Hôpital, à raison de deux messes par semaine, le lundi et le mercredi.

La présentation en était au premier fabrique de la paroisse, et le temporel en comprenait une maison et 20 sillons de terre et vigne sous le manoir de la Porte-Pislart et au sud de celui-ci.

Les Préauberts (ou Les Trélohans). — La famille de Préaubert était fort ancienne à Redon ; on trouve Jehan de Préaubert notaire-passe en 1468, et ses descendants possédaient au seizième siècle le manoir de la Châtaigneraye.

En 1691, la présentation était à Marguerite de Kervérien, dame du Parc-Anger, qui par les Macé de la Lorie rie descendait des Préaubert. Une messe par mois.

La Purennerie. — En 1508, par testament, Etienne Blanchard, surnommé « Puren », et Raoulette Gentil, sa femme, fondèrent cette chapellenie des deux messes basses par mois à l'autel du Rosaire, et en donnèrent la présentation au prieur claustral de l'Abbaye et à ses successeurs.

Temporel : Une maison à Port-Nihan, chargée de 25 sols de rente à la Pitance de l'Abbaye, de 25 sols au chapelain de la chapellenie régulière de Saint-Marcellin, et de 18 deniers au Grand Papier ; un jardin près du puits de la Barre à charge de 3 sols de rente ; 20 sols de rente sur une maison du faubourg Notre-Dame ; une demi-hommée de pré en Etriel.

Le Puyguérin (ou *le Parc Anger*). — Fondée le 28 juin 1602 par Jean Fabron, sieur du Parc Anger, du Puyguérin et de la Chaussée, la présentation en resta la propriété du Parc-Anger. Elle devait une messe par semaine dans la chapelle de ce manoir. La maison de son chapelain et les terres adjacentes furent réunies au xviii^e siècle à la Communauté des Ursulines qui payèrent l'indemnité due à l'Abbaye aux lieu et place dudit chapelain, soit 15 sols tournois de rente à la chapellenie régulière saint Conwoïon.

La métairie du Puyguérin est maintenant connue sous le nom de Petit Parc-Anger.

Les Riaillés. — Dès le xv^e siècle la famille Riaillé faisait partie de la bourgeoisie de Redon. L'un de ses membres dut être le fondateur de cette chapellenie, que présentait en 1691 Mademoiselle de la Guichardaye. Elle devait une messe par semaine à l'autel Sainte-Anne, et son temporel comprenait un jardin sur les douves « en face des remparts » et plusieurs parcelles de terre au voisinage immédiat de la ville.

Les Robeils. — Fondée vers 1520 par dom Henry Robeil, promoteur de Redon. Gillette Robeil, son héritière, en porta le droit de présentation à la famille Mancel par son mariage avec Robert Mancel. A l'origine elle devait une messe basse le mercredi à l'autel Sainte-Barbe remplacé plus tard par celui de Toussaints.

Georges Robeil fonda une autre chapellenie chargée d'une messe basse le vendredi au même autel.

Le temporel comprenait une maison au port de Redon et un journal de terre et vigne au Clos Robeil ou Clos-Traversin, à Codilo, relevant de la seigneurie de Redon de 4 sols 10 deniers de rente et la dîme. En 1691 ce temporel pouvait rapporter cent trente livres par an.

Saint-Clément. — Fondée par Roland Couriolle, elle devait une messe basse par mois et une messe chantée avec diacre et sous-diacre, le jour de Saint Clément, à l'autel de Toussaints. Les seigneurs de Senac en Pripriac en avaient la présentation. Au xviii^e siècle, on la joignit aux chapellenies de Fleurimont et des Noës qui avaient le même fondateur.

Saint-Georges. — C'est aujourd'hui la chapelle de la Congrégation. Fondée au xiv^e siècle par les seigneurs du Plessix en Bains, leurs successeurs, les Couldebouc, seigneurs du Parc-Anger et de la Guillennaye, en furent toujours qualifiés fondateurs ; mais la présentation des chapelains en avait été donnée

par les Bénédictins, devenus propriétaires du Plessix, aux seigneurs de Lanruas et du Pesle. Elle devait une messe par semaine à l'autel Saint-Georges.

Son temporel comprenait une maison et jardin joignant d'un côté le cimetière Notre-Dame et d'autre côté « le chemin de Redon à la chapelle Saint-Michel » ; six hommées de pré en la prée d'Etriel qui « trajectaient » avec le Pitancier de l'Abbaye, joignant d'un bout le pré des Trois Cornières, d'autre bout la Vilaine, et d'un côté au Plancher des Epinettes ; le tout sujet à foi et hommage, c'est-à-dire noble.

Le chapelain devait 4 sols monnaie par an à Noël au Grand Papier de l'Abbaye.

Saint Gilles et Saint-Hubert. — Nous n'avons aucun renseignement sur ces deux chapellenies.

Saint-Mathurin. — Fondée par un membre de la famille Le Coutelier qui possédait le fief de Penhoët en Fègréac, elle devait deux messes par mois au maître-autel.

Les Tréguinels (ou *Sainte-Barbe*). — Elle était présentée par les Le Gal de la Haye, et par conséquent en 1691 par le marquis de Legal, de la maison de Lanruas. Elle devait une messe par semaine.

LES RECTEURS (VICAIRES PERPÉTUELS)

On trouve Rivallon dès l'an 1027, mais la liste suivie ne commence qu'avec N... de Coëtdor, décédé en 1494, auquel succéda Roland Plezran, décédé en 1497. Dès 1513 et encore en 1529, ce fut Jehan Thebaud, qui appartenait à une famille bourgeoise connue à Redon depuis le xv^e siècle et dont faisaient partie entre autres : Jehan Thebaud, 1509, 1514, « drapier de couleur », époux de Marguerite Mabic ; Raoul Thebaud, décédé avant 1514, mari d'Olive Bodiga qui lui survécut ; Jehan Thebaud, époux à la même époque de Marguerite Pastourel du Parc-Anger ; Alain Thebaud, époux vers le même temps de Guillemette Guéguen de la maison de Brillangaut et Bahurel ; Perrine Thebaud épouse en 1522 de Raoulet Lezot.

Après Jacques de Pleuguen, décédé en 1549 et Pierre Jaouan, nous rencontrons de nouveau un Redonnais en 1570 en la personne de Jacques Le Petit. Fils de Jean Le Petit, bourgeois de la ville, et de Jeanne de Fescan de la maison des Chambots en Bains, il était docteur en théologie et chanoine de Nantes. De

1573 à 1583, il fut recteur de Montauban en même temps que de Redon. Il avait comme frère aîné Michel Le Petit, sieur de Fleurimont, procureur fiscal, dont le fils fut anobli par le roi Louis XIII. En 1593, il résigna en faveur du suivant.

Bertrand Daniel était « subcuré » (vicaire) de Notre-Dame dès 1565, official de l'évêque de Vannes en 1578, chapelain du Bourgneuf en 1585. Il appartenait aussi à la bourgeoisie locale : son frère, Georges Daniel, notaire royal et avocat à Redon, eut un fils Louis qui fut sieur de la Giraudais en Bains, Conseiller procureur du Roi au siège de Guérande, dont la descendance s'est fondue en Castellan.

Michel Le Noir, en fonctions dès 1612, avait été baptisé à Redon le 29 octobre 1585. Fils aîné de Michel Le Noir sieur de Caudorat, alloué de Saint-Nicolas, et de Françoise Macé, sa seconde femme, il avait une sœur, Jeanne Le Noir, mariée à Guillaume Mancel. Il résigna en 1644 en faveur de Pierre Macé, fils de son cousin germain.

Baptisé à Redon le 14 novembre 1604, fils de Maître Michel Macé et de Jeanne Mahé, petit-fils d'Olivier Macé et de Marguerite Laigneau, Pierre Macé fut dès 1635 vicaire à Redon puis official. Le 5 avril 1665 il résigna ses fonctions curiales en faveur de son parent, Gilles Mancel, et mourut le 15 septembre 1667.

Gilles Mancel prit possession le dimanche 11 juillet 1666 et célébra ce jour-là la grand'messe en présence de son prédécesseur. Bachelier de l'Université de Paris, chapelain de la chapellenie de Robeil, il avait été reçu dans la communauté des prêtres de Redon le 8 décembre 1664 et était devenu quelques mois plus tard vicaire de Notre-Dame. Il mourut le 30 avril 1703 et fut inhumé le 2 mai en son église, « en présence de Messieurs Charles Després, Jagu, Coué, François Gicquel, Calais et Gérard, prêtres. »

Fils de François Mancel et de Françoise Quantin, petit-fils de Guillaume Mancel et de Jeanne le Noir, appartenant à l'une des plus anciennes familles de Redon, Gilles Mancel avait deux sœurs : Françoise, mariée en 1670 à Thébaud Chaillou, sieur du Clozel, et Michelle, mariée en 1662 à Gilles Le Bihan, sieur du Vauglan, procureur en la Cour.

La liste des recteurs continue par : Jean Bouget, du diocèse de Saint-Malo, de 1703 à 1709 ; Ambroise Guihoux, du diocèse de Nantes, de 1709 à 1717 ; Raoul Rouault, du diocèse de Saint-Brieuc, de 1717 à 1726 ; Henri Guischard, du diocèse de Vannes, de 1726 à 1730 ; Pierre Barniquel, originaire de Béganne, ancien recteur de Sainte-Croix de Nantes, décédé à l'âge de soixante-

six ans au presbytère Notre-Dame et inhumé le 26 juin 1742 en son église ; Jacques-Henri Poulce, du diocèse de Saint-Brieuc, qui résigna en 1760 en faveur du suivant.

Julien-Alexandre Loaisel, d'une famille d'ancienne bourgeoisie de Sérént, au diocèse de Vannes, d'abord vicaire à Redon, pourvu du rectorat le 1^{er} décembre 1760, résigna en 1776 en faveur de son neveu, mais demeura à Redon. Il y résidait encore en août 1792, « âgé de soixante-quinze ans au moins », et mourut vers 1799, après avoir passé, caché dans la campagne, la période de persécution religieuse.

Gobrien-Mathurin-Joseph Loaisel, dernier Vicaire perpétuel de Redon sous l'Ancien Régime et premier Curé concordataire, né à Sérént le 2 décembre 1747, était fils de noble maître Vincent-Joseph Loaisel, sénéchal de la baronnie de Molac et de plusieurs autres juridictions ayant leur siège à Malestroit, puis receveur des domaines et contrôles du Roi (1), et de demoiselle Anne-Marie-Françoise de la Cour. Ses parents habitaient le manoir de Bovrel en Sérént. Il fut d'abord vicaire de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit. Pourvu du vicariat perpétuel de Redon le 28 janvier 1777, il en prit possession le 12 mars. Elu député du clergé du diocèse de Vannes aux États Généraux, il quitta le 12 juin 1719 l'assemblée de son Ordre pour aller, en compagnie du curé de Pontivy, Guégan, faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers-Etat. Il publia même à cette occasion un brochure politique de tendance assez avancée dont il ne tarda pas à manifester publiquement de vif regrets. Les journées d'octobre lui firent en effet abandonner ses illusions libérales, et, dès le début de 1790, il était de retour à Redon. Le 26 janvier, il avait été élu, immédiatement après le maire, membre du Conseil de la commune (2) ainsi que son vicaire, Joseph-Vincent Thomin. Le 14 juillet, il célébra le matin une grand'messe solennelle et fit chanter dans l'après-midi le *Te Deum* et l'*Exaudi*, ce qui était fêter la Fédération avec toute la pompe désirable. Le 15 décembre, à l'occasion de l'installation du tribunal du district, il célébra encore une grand'messe. Le 13 juin 1791, il fut nommé membre du bureau de l'hôpital.

Il y avait à Redon en janvier 1791 vingt prêtres domiciliés dans la ville ; un seul se montra disposé à prêter serment dans les termes prescrits par les décrets de l'Assemblée Nationale. M. Loai-

(1) Il avait un frère, N. H. Alexandre-Marie Loaisel, sieur du Paty, qui Le Breton, prieur de Saint-Sauveur.

(2) En janvier 1789, il faisait partie de la Communauté de ville avec Dom épousa Marie-Françoise Thomin.

sel refusa de se soumettre aux lois votées par la majorité de ses collègues de la Constituante et d'assister à la cérémonie organisée pour recevoir le serment des ecclésiastiques soumis. Cette cérémonie, à laquelle aucun prêtre ne prit part, en dehors de l'intéressé, eut lieu quand même à l'église paroissiale le 7 février 1791 à 4 heures du soir. Un procès verbal fut dressé qui mentionna toutes les avanies faites au prêtre assermenté, parmi lesquelles la volée de cailloux reçue par lui à la place des acclamations escomptées.

L'éclat donné à cette prestation de serment contraste avec l'attitude prudente qui fut en général celle des municipalités de 1791 en cette matière. Désireuses de prévenir des troubles et de ménager les scrupules, elles donnaient en maint endroit une entorse aux décrets, dispensaient les prêtres âgés du serment officiel, recevaient des serments à huis clos, acceptaient des formules en contradiction avec les lois.

En septembre 1792, M. Loaisel et son vicaire durent quitter Redon ; M. Thomin demeura caché dans le pays, son recteur passa en Angleterre. Quelques semaines plus tard, le curé constitutionnel, Degousée, arrivait à Redon et s'installait à l'abbaye.

M. Loaisel rentra en Bretagne à la fin de 1796, et lors de la réorganisation générale qui suivit le Concordat, il fut nommé curé de Redon (1803).

Il se démit de ses fonctions en 1806, mais son successeur, M. Gué, étant mort au bout de quelques mois, il les reprit le 17 octobre 1807 et les conserva cette fois jusqu'en 1816. Il mourut à Redon le 8 mai 1825. Très populaire, il s'était concilié l'estime, voire l'affection de tous ses paroissiens, quelles que fussent leurs opinions politiques ou religieuses. Kerviler lui a consacré une notice excellente dans son ouvrage sur « les Députés de Bretagne aux Etats Généraux ».

Nous donnons ci-après l'analyse de quelques actes concernant les Vicaires perpétuels.

— 21 avril 1557. Reconnaissance de dix livres monnaie donnée au Pitancier de l'abbaye par Pierre Jaouan, Vicaire perpétuel de la paroisse Notre-Dame, « à cause de deux processions faites « par les religieux à la Chandeleur et à Pâques Fleuries. »

— 15 mai 1638. Arrêt du Parlement qui fait défense au Vicaire perpétuel de Notre-Dame de Redon de prendre autre qualité, et ordonne aux prêtres de la paroisse de porter le poêle « aux processions du Sacre » et d'obéir aux ordres qui leur seront donnés

par l'Abbé et les religieux pour ces processions et autres solennités.

— 16 août 1650. Concordat entre les Vicaires perpétuels de Redon et de Bains et l'abbaye Saint-Sauveur, par lequel ils reconnaissent l'Abbé comme seul décimateur tant des terres anciennes que des nouvelles, moyennant deux cents livres de pension congrue.

— 26 octobre 1686. Aveu de maître Gilles Mancel, Vicaire perpétuel de Redon, de la maison presbytérale joignant l'église, et de la maison et jardin du « Petit Peslé », relevant de Lanruas, plus une « listre » de terre touchant au Calvaire.

— 21 décembre 1690. Aveu pour le presbytère de Redon, avec le jardin ou « Clos du Pesle » relevant de Redon et de Lanruas en roture, contenant un journal ; la maison presbytérale joignant par devant le faubourg Notre-Dame et par derrière le cimetière, d'un bout la butte du Pesle, d'autre bout la venelle qui conduit du faubourg à l'église ; le Pesle, vigne et jardin, joignant au couchant le cimetière, au levant une vieille vigne, au midi le Grand Pesle appartenant à Jean Le Gal, recteur de Sint-Germain, au nord des jardins et les fours à ban.

— 27 novembre 1725. Aveu analogue de Missire Raoul Rouault, Vicaire perpétuel.

— 21 octobre 1727. Ferme du Petit Pesle faite avec le sieur Guichard qui a signé comme Vicaire perpétuel.

CLOCHES

Les registres des baptêmes de la paroisse Notre-Dame donnent les détails suivants au sujet de deux cloches de cette église :
« 23 décembre 1656. Bénédiction de la cloche du dôme de cette « paroisse, en l'église Notre-Dame de Redon, qui fut refondue à « Rennes le 2 décembre au faubourg Saint-Michel par le sieur « Michel Fresneau, marchand et maître fondeur, y demeurant. « En présence d'honorable homme Jean Chesnays, sieur de Haut- « Villeneuve, l'un des fabriques (fabriciens) de l'an présent. La- « dite cloche nommée Renée ; son parrain fut Messire René de « Kervérien, seigneur du Vaujouan, du Parc-Anger et autres « lieux ; sa marraine fut Dame Jeanne Bonnier, femme d'Ecuyer « René Mahé, seigneur du Brossay en Renac. »

Ce René de Kervérien, baptisé à Allaire le 25 octobre 1612, fut conseiller aux Conseils d'Etat, privé, et des Finances du Roi, et Avocat général au Parlement de Bretagne. En 1638, il avait épousé

demoiselle Charlotte Janvier, qui fut inhumée le 8 août 1673 dans la chapelle du Parc-Anger de l'église paroissiale de Redon. Il mourut à Rennes et fut enterré en l'église des Carmes de cette ville le 15 mars 1658. Leur fille unique, Marguerite de Kervérien, épousa en 1669 Messire Guillaume de Vaucouleurs de Lanjamet, chevalier, seigneur de Miniac.

La marraine, Jeanne Bonnier, dame de la Touche, avait épousé en 1646 René Mahé, Ecuyer, seigneur du Brossay en Renac et du Landa en Fégréac, Sénéchal de Redon, né en cette ville le 30 octobre 1622.

Le baptême de la seconde cloche est ainsi mentionné :

« 30 mars 1666. Baptême de Françoise-Charlotte, fondue la veille à Redon par Maître Pierre Chauvin, fondeur à Vannes, au Marchis. Etaient fabriques François Gérard, sieur de Bocu-don, et autres. Fut parrain Maître François Le Gal, Ecuyer, sieur de la Haye, doyen des avocats au Parlement de Bretagne, absent, représenté par noble homme Georges Primaignier, sieur de la Haye, avocat au Parlement, procureur fiscal de Redon, et la marraine Dame Charlotte Janvier, veuve de Messire René de Kervérien, seigneur du Vaujouan et du Parc-Anger, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et son Avocat-Général au Parlement de Bretagne. »

François Le Gal, Ecuyer, seigneur du Pesle et de Lanruas en Redon, Sénéchal de Redon, avait épousé en 1658 demoiselle Françoise Le Gras ; il fut inhumé en son enfeu de Lanruas dans l'église paroissiale le 4 janvier 1698. Il était frère du Lieutenant Général « Marquis de Legal », qui fut après sa campagne victorieuse de 1702, l'une des personnalités militaires les plus en vue de la Cour de Versailles.

Ces deux belles cloches furent, comme toutes les autres, fondues pendant la Révolution. Au registre du Conseil du district de Redon (1) figure le procès-verbal de la séance du dimanche 14 avril 1793, où on lit ce qui suit :

« Profitant du décret de la Convention du 23 février dernier, et vu la menace qu'a Redon d'être envahi par les habitants des campagnes, les autorités constituées réunies ensemble demandent au Département d'être autorisées à disposer des cloches de l'église servant ci-devant de paroisse, et à les convertir en canons ou à en faire l'échange ; de même à disposer des chandeliers de cuivre de la même église en cas d'insuffisance des cloches, le tout pour servir à la défense de la ville. »

(1) Archives départ. d'Ille-et-Vilaine : 2 L 84.

Cinq mois plus tard, des Commissaires furent envoyés par le Comité de Salut Public pour faire procéder à la descente des cloches dans le district de Redon.

LE CIMETIÈRE ET LE PRESBYTÈRE

L'église Notre-Dame et son cimetière, qui l'entourait se trouvaient sur la première pente de la « grée de Galerne », à un niveau très sensiblement supérieur à celui de la ville et du faubourg nord.

Lorsque le cimetière fut transféré en un autre emplacement et qu'on en nivela le sol pour créer une place publique, on fit disparaître le fossé profond qui le séparait des maisons voisines, et il en résultat que celles-ci, placées en contre-bas, eurent leurs façades à moitié enterrées, ce qui amena certaines transformations.

Dans le cimetière, clos de murs, trois portes donnaient accès ; l'une au sud à laquelle aboutissait une ruelle venant de la Porte Notre-Dame et de la ville close, était située à peu près à l'endroit de la petite entrée de la sous-préfecture et touchait au manoir du Pesle ; la seconde, vers l'ouest, communiquait avec le presbytère et avec le faubourg par la petite rue des Sueurs (cordonniers) encore existante mais dont le nom n'est plus connu ; la troisième, à l'est, contre la chapelle de la Congrégation, donnait sur le faubourg Saint-Michel. Deux calvaires s'élevaient à l'intérieur, l'un à hauteur du Pesle, l'autre à hauteur de la chapelle de la Congrégation.

Dès 1793, quand le Conseil de la commune décida le changement d'église, la question de celui du cimetière se posa, mais il fallut attendre onze ans pour la voir résolue, et c'est en 1804 que fut ouvert un nouveau cimetière sur un terrain qui avait été celui de la chapellenie bénédictine de Saint-Maur, là où a été bâties depuis lors l'Hôpital.

L'ancien presbytère de Notre-Dame portait en 1453 l'appellation de « maison du Pesle ». Il formait l'angle sud du faubourg Notre-Dame et de la petite rue des Sueurs ; sa face est se trouvait vis-à-vis la grande porte de l'église. On peut voir encore aujourd'hui dans l'escalier extérieur de cette façade une marche formée d'une table d'autel et de deux fûts de colonnes, le tout provenant certainement des débris de l'église paroissiale. Comme nous l'avons dit plus haut, l'exhaussement du sol consécutif à la suppression du cimetière a eu pour résultat d'enfouir à demi

dans le sol l'ancien presbytère dont les fenêtres du rez de-chaussée sont maintenant des portes.

Le Vicaire perpétuel devait à l'abbaye pour son presbytère une rente annuelle de cinq sols monnaie à Noël et douze deniers à la mi-carême. Il avait la jouissance de la maison et du jardin dits « le petit Pesle », sis à l'emplacement actuel de la prison, relevant de la seigneurie de Lanruas à devoir de dix sols monnaie de rente que payaient les Bénédictins, et la dîme. Il avait aussi une bande de terrain en bordure du faubourg Saint-Michel, près l'enclos du monastère des Dames Calvairiennes.

CHAPITRE IV

LA CHAPELLE DE LA CONGRÉGATION

L'abbé Luco dans son « Pouillé de l'Evêché de Vannes », et le chanoine Guillotin de Corson dans celui de l'Evêché de Rennes ont écrit que la chapelle actuelle de la Congrégation occupe l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Michel qui donna son nom au faubourg est de la ville. Il y a là certainement une erreur ou tout au moins une confusion ; la chapelle Saint-Michel était située tout en haut du faubourg, à peu près en face de la grille d'entrée de la Grande Houssaye, et existait encore au dix-huitième siècle (1).

Il ne reste plus aucune trace de cet édifice, et aucun document à notre connaissance ne permet de se rendre compte de ce qu'il était.

Quant à la chapelle de la Congrégation, qui nous occupe, elle ne fut construite qu'en 1703 sur l'emplacement du « logis de la chapellenie Saint-Georges », lequel était en 1580 la première maison que l'on avait à sa droite en montant le faubourg Saint-Michel lorsqu'on venait du faubourg Notre Dame. Ceci ressort d'une note jointe à l'aveu de Dom Scotti.

Fondée probablement dès le quatorzième siècle, la chapellenie de Saint-Georges a une origine imprécise. Les seigneurs de Lannay en Rieux en furent toujours qualifiés fondateurs depuis Gilles Couldebouc, seigneur des Greffains, qui en rendit aveu le 27 juillet 1476, mais la présentation des chapelains appartenait aux seigneurs du Plessix en Bains, et quand, au dix-septième siècle, cette dernière terre devint la propriété de l'abbaye Saint-

(1) Cette chapelle dépendait de la chapellenie régulière de Saint-Michel, l'une des plus importantes de l'abbaye Saint-Sauveur, qui possédait également sur les hauteurs de Langon la chapelle Saint-Michel de la Lande.

Le temporel de cette chapellenie consistait en rentes qui lui étaient dues sur le Champ-Martin, sis en haut du faubourg Notre Dame, et sur la métairie du Puits-Guérin.

Elle était desservie en l'église abbatiale, à l'autel Saint-Michel, dans le jubé, près de la porte de la grille du chœur du côté de l'Evangile.

En 1695, le Pape accorda une bulle d'indulgences en faveur de la chapelle Saint-Michel.

Sauveur, les Bénédictins attribuèrent le droit de présentation au seigneur de Lanruas en Redon, lequel possédait aussi la maison noble du Pesle, voisine de l'église paroissiale.

Les biens de la chapellenie consistaient en une maison à étage avec jardin adjacent, « joignant d'un côté le cimetière de la paroisse et d'autre côté le chemin de Redon à la chapelle Saint-Michel », et « six hommées de pré, dit pré de la chapellenie Saint-Georges et des Epinettes » au lieu d'Etriel en Avesac, en bordure de la Vilaine, le tout « sujet à foi, hommage et rachat », c'est-à-dire noble. Le chapelain devait par an, au terme de Noël, quatre sols monnaie à la sacristie de l'Abbaye (Inventaire de 1699).

Aveu de ces biens fut rendu le 10 février 1424 par Guillaume Fortin, seigneur du Ronceray en Carentoir, dont les armes portaient une roue (1). On trouve ensuite, le 27 juillet 1476, l'aveu de Gilles Couldebouc, seigneur des Greffains et de Launay, époux dès 1450 de Jehanne Pastourel, dame du Parc-Anger en Redon. Le 16 janvier 1729, l'aveu est rendu par les confrères de la Congrégation.

Le chapelain de Saint-Georges devait dire une messe par semaine à l'autel de Toussaints dans l'église paroissiale ; en 1657 ce chapelain était Yves Poulain, et en 1693 Julien Tayart.

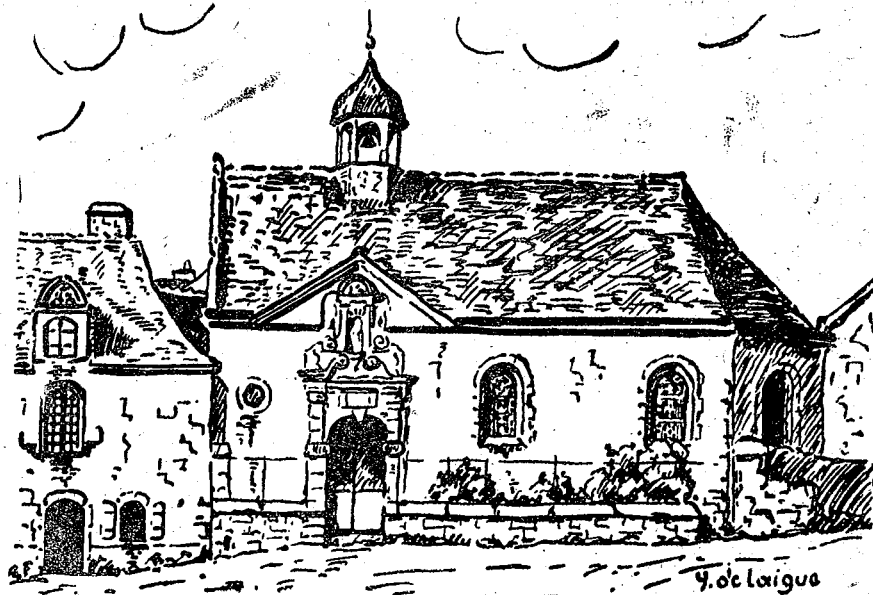
La Congrégation de la Sainte-Vierge avait été érigée très anciennement dans la paroisse de Redon. Le service s'en faisait d'ordinaire dans la chapelle de Saint Yves qui était la plus rapprochée du portail sud de l'église, et qui, pour cette raison, était également « affectée à recevoir les enfants pour les préparer au sacrement de baptême, et les femmes pour être introduites dans le sanctuaire après leurs accouchements. » Le vicaire perpétuel (curé), les prêtres et un grand nombre d'habitants de la paroisse s'étant fait recevoir dans la Congrégation, la chapelle de saint Yves était devenue trop petite, et d'autre part les cérémonies des baptêmes et des relevailles interrompaient fréquemment les pieux exercices des confrères. Il fallut chercher un autre local de réunion, et l'on demanda à Mgr d'Argouges, évêque de Vannes, l'autorisation d'édifier une chapelle particulière en dehors de l'église paroissiale, ce qui fut accordé le 20 septembre 1701.

Pour cette construction nul emplacement ne parut préférable à celui de la maison et du jardin de la chapellenie Saint-Georges,

(1) *Histoire de Carentoir*, par l'abbé Le Claire.

qui joignait au levant et au midi le cimetière paroissial et bordait au nord la rue du faubourg Saint-Michel.

Mais il était nécessaire d'adresser une demande à François Menard, écuyer, seigneur du Plessix et de la Ricardaie en Rieux, conseiller secrétaire du Roi à la Grande Chancellerie, payeur des



La chapelle de la Congrégation.

rentes de l'Hôtel de Ville et Commissaire spécial des vivres aux Armées de sa Majesté. En qualité de propriétaire de la maison et seigneurie de Launay en Rieux, il était en effet patron fondateur de la chapellenie de Saint-Georges dont, par une curieuse coïncidence, le présentateur se trouvait être à la même époque un personnage non moins important, René-François Le Gall, devenu

(1) Flis de Jean Menand, sieur de la Fontaine, qui avait épousé Jeanne Pageaud à Jans le 12 mai 1644. François Menand fut baptisé à Redon le 9 août 1648, ayant pour parrain Jean Marcadé, Ecuyer, seigneur du Parc-Anger, et pour marraine Françoise Gouro, dame de la Rouardais en Bains. Originaires de la paroisse de Fégréac, les Menand faisaient partie de la bourgeoisie de Redon depuis la fin du xvi^e siècle. François Menand fit construire au bas du Port sur la rive droite de la Vilaine, l'Hôtel du Plessix, appelé depuis le Mail, où il passa les dernières années de sa vie.

Son sceau portait : « de gueules au chevron d'or canonné en chef de deux tourteaux de même et en pointe d'un maillet d'argent » ; mais l'Armorial de 1696 lui donne : « d'argent à un chêne de sinople terrassé de même, englanté de deux glands d'or, un de chaque côté ».

marquis de Legall, Lieutenant-Général des Armées du Roi, vainqueur des Impériaux à Munderkingen le 2 août 1703.

La réponse de François Ménard à la demande des confrères fut telle qu'on pouvait l'attendre d'un homme dont la charité était connue. Par acte du 25 mars 1702, jour de l'Annonciation, dans son désir « de contribuer au service et à la gloire de Dieu », il consentit que les congréganistes fissent démolir la maison de la chapellenie de Saint-Georges et fissent bâtir à la même place une chapelle « à leurs frais et dépens et pour le service de la « dite Congrégation, à condition expresse que le dit sieur du « Plessix, en la qualité de seigneur de Launay, sera réputé fon- « dateur de la dite chapelle, qu'il sera placé deux pierres em- « bouties en icelle dans la muraille, des deux côtés du maître- « autel, et une sur la principale porte, afin qu'il y puisse faire « placer un écusson de ses armes ; qu'il aura du côté de l'évan- « gile près le balustre un banc à queue et enfeu prohibitif ; que « les confrères, à l'issue de leur office du matin, seront tenus « de dire chaque dimanche et fête un *Pater* et un *Ave* à l'inten- « tion du dit fondateur, et après son décès un service et un *De* « *Profundis* à perpétuité ; que le tout du revenu de la dite cha- « pellenie demeurera joint et incorporé à la dite Congrégation « parce que le dit sieur du Plessix et ses successeurs demeure- « ront toujours présentateurs et en droit de nommer le prêtre « qui fera le service d'icelle dans la dite chapelle, qui est d'une « messe par semaine célébrée à l'intention du fondateur soit le « dimanche, soit à jour de fête à la commodité des Confrères, « aux prières desquels le célébrant recommandera le dit fonda- « teur, auquel sieur sera payé par les dits Confrères pour le « service de la chapellenie par chacun an la somme de quarante « livres, et le restant du revenu d'icelle consistant tant en jardin « joignant la dite maison qu'en prés tournera au profit de la « dite Congrégation ; et sera le chapelain tenu de prendre la « commodité des dits confrères pour célébrer leurs messes à « l'heure ordinaire et leur faire une exhortation après leurs « prières et auparavant de commencer la messe. »

Cet acte est signé du sieur du Plessix Menand, demeurant ordinairement à Paris, rue du Roi-de-Sicile, missire Julien Tayart prêtre, chapelain de la chapellenie de Saint-Georges, Julien Menand sieur de Lorgeraye, Jean Jaheux, sieur de la Fontaine, Barnabé Salloux, maître Pierre Monnier, le sieur Jean Chesnays, et autres habitants de la ville faisant pour le général des dits Congréganistes, Memollé, Guillaume Hauteville, Julien Lucas, etc... ; Mancel, notaire royal, et Hochart, notaire royal registrateur.

Peut être quelque difficulté fut-elle soulevée au sujet de cette autorisation, car nous la voyons renouvelée le 2 juillet 1703 par Jean Menand sieur de Roz (1), Conseiller du Roi, maire perpétuel de Redon, « faisant pour le sieur du Plessix, son frère, « général des vivres des Armées du Roi en Flandre et Allemagne, « qui alors était occupé à l'armée pour le service de Sa Majesté. » Le sieur de Roz consent que les Confrères de la Congrégation « bâtissent leur chapelle sur l'emplacement de la maison de la « chapellenie Saint-Georges, et continuée sur le jardin le long « du cimetière de l'église paroissiale, en sorte qu'elle sera tour- « née de la même manière que la dite église. » L'autorisation définitive de Mgr d'Argouges avait été donnée le 13 septembre 1702.

Les travaux commencés à la fin de 1703, étaient terminés au début de 1705 puisque, le 21 mai de cette année-là, eut lieu la sépulture de la première personne inhumée dans la nouvelle chapelle. C'était Jeanne Menand, fille du sieur de Roz. En 1718, on ajouta une sacristie à propos de la construction de laquelle l'abbé Rouault recteur (2) de Redon, crut devoir insérer la note suivante dans le registre des baptêmes :

« Il est à remarquer que l'an présent 1718, aux mois de juillet « et d'août, les Congréganistes ont fait bâtir dans le jardin de « la Congrégation la sacristie de leur chapelle, et qu'à cette occa- « sion ils ont abattu le mur du cimetière qui était parallèle à la « muraille de la chapelle. C'est ce qui fait que présentement la « dite chapelle avance dans le cimetière, et la langue de terre « qui va depuis l'angle du mur de la dite chapelle jusqu'à la « muraille du dit jardin n'est point bénie. Et les dits confrères « n'ont pas lieu, cela étant, de dire que la dite chapelle de la « Congrégation a été ci-devant bâtie dans le cimetière, car elle « a été bâtie dans la place d'une maison séculière ; et si cette « chapelle avance présentement dans le cimetière, c'est parce « que iceux Congréganistes, de leur propre autorité et sans avoir « demandé ni obtenu aucune permission de ce fait de personne, « ont abattu le mur du cimetière qui était parallèle à la coterie « de leur chapelle à l'occasion de cette sacristie qu'ils ont bâtie « plus avant dans leur jardin. »

Le ton dépourvu d'aménité de cette note quelque peu confuse

(1) L'Armorial de 1696 donne comme armes à Jean Menand sieur de Roz : d'argent à un sanglier de sable passant devant un arbre de sinople.

(2) Suivant un usage courant en Basse-Bretagne, le Vicaire perpétuel de Redon était très souvent désigné sous le titre de « recteur », et le vicaire sous le titre de « curé ».

semble indiquer que les relations de bon voisinage ne furent pas toujours parfaites entre le recteur et les confrères de la Congrégation.

Le 23 décembre 1723, François Menand, décédé en son hôtel du Plessix, fut inhumé en grande pompe dans la chapelle, « comme fondateur d'icelle, et à la pressante réquisition de Madame son épouse (Hélène Cailleux) et autres parents, en présence de Joseph du Pertuis, maître des Comptes (son cousin), de François Menand sieur de Roz (son neveu), de Louis Menand sieur de Lorgetaye (son cousin issu de germains), et d'un grand nombre d'autres bourgeois et de peuple. »

Depuis lors, les Congréganistes n'ont pas cessé de prier pour leur bienfaiteur dont la tombe, que rien ne désigne plus extérieurement, doit toujours se trouver devant le maître-autel sous les dalles de la chapelle.

Un document de 1755 nous apprend qu'à cette date on voyait sur les vitraux des deux côtés de l'autel « des écussons représentant une espèce de fleur », et au-dessus de la porte d'entrée, plus haut que la statue de la Vierge, un écusson en pierre blanche portant une tête de bouc, armoiries des Coudebourg, patrons-fondateurs de la chapellenie de Saint-Georges aux quinzième et seizième siècles.

La Congrégation de Notre-Dame de Toutes-Aides fut érigée en cette chapelle le 3 juillet 1770, et par Bref du 3 juillet 1777 le Pape Pie VI lui accorda de riches indulgences dont trois plénières : l'une au jour de l'entrée dans la Congrégation, la seconde à la fête de l'Immaculée-Conception; la troisième à l'heure de la mort des congréganistes.

Le dimanche 27 mars 1790, c'est dans la chapelle de la Congrégation que furent convoqués à neuf heures les électeurs de Redon pour procéder aux premières élections municipales.

Vendue nationalement trois ans plus tard et acquise par le citoyen Rozy aîné, juge au tribunal, elle servit durant plusieurs mois de Temple de la Raison. Le 16 mai 1794 en effet, le Conseil de la commune, « considérant que les préparatifs longs et coûteux qu'entraînera l'établissement d'un Temple de la Raison dans la ci-devant église Saint-Sauveur », arrêta que provisoirement le Temple en question « sera établi dans la chapelle ci-devant dite de la Congrégation, auquel lieu les fêtes décadaires seront célébrées suivant l'arrêté du représentant du peuple Lecarpentier daté du 5 nivôse dernier (25 décembre 1793). »

On sait qu'il fut impossible de trouver dans la commune une

femme qui consentit à jouer le rôle de déesse, et que la Raison fut symbolisée par une fort belle statue de la Vierge, en bois et de grandeur naturelle, datant du dix-septième siècle, enlevée à la chapelle des Ursulines (1).

Rachetée après le Concordat par la Congrégation de la Sainte Vierge qui y tient toujours ses réunions, la chapelle n'a plus cessé depuis lors d'être ouverte au culte et soigneusement entretenue.

(1) Rendue dans la suite aux Ursulines, cette statue existait encore en 1902, année où elle figura dans une exposition à Redon ; depuis cette date elle a été détruite.

COMMUNAUTÉS FÉMININES

LES CALVAIRIENNES

Le fondateur du monastère des Calvairiennes de Redon fut dom Noël Thomas de la Reigneraye, religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Sauveur dont il avait été prieur claustral. Il était alors prieur du prieuré de Pléchâtel, et sa piété, son zèle et sa charité l'avaient fait surnommer « l'amoureux de Jésus ». Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse des environs de Dinan, aujourd'hui éteinte, qui s'armait : « D'or à la bande en grêlée d'azur. »

Ce saint religieux, dont le portrait existe encore dans la chapelle du monastère, fit en 1634 un don de douze cents livres pour aider à l'édification dans l'église abbatiale Saint-Sauveur du grand rétable du maître-autel et de ceux des autels du Rosaire et Sacré-Cœur ; il contribua à la restauration de l'abbaye de la Joie près Hennebont et du couvent de Nazareth près Vannes ; il établit en Bretagne la Congrégation bénédictine de Saint-Maur.

En accord avec dom Baudry, nouveau prieur de Saint-Sauveur, et avec le Cardinal de Richelieu, abbé commendataire, dont l'autorisation porte la date du 5 juillet 1629, il s'adressa au monastère de la Trinité de Poitiers et lui demanda d'envoyer à Redon plusieurs religieuses pour y fonder un monastère de Bénédictines. Il accompagnait cette fondation d'un don de trois mille livres et de la condition qu'en sa qualité de fondateur principal, il aurait part à toutes les messes, prières et bonnes œuvres.

Les religieuses envoyées de Poitiers furent au nombre de six ; c'étaient les Mères d'Ollivier, vicair, de Farcy, prieure, Ménager, Couplier, de la Pommeraye, Vorger, converse. Une petite fille, Louise Lorangeau, nièce du prieur dom Baudry, les accompagnait ainsi qu'un aumônier, le P. Bételaud, prieur de Saint-Jean-d'Angély. Après un voyage pénible et dangereux, ce petit groupe parvint à Redon le 21 septembre 1629, jour de la Saint-Mathieu, et

alla loger rue du Port chez dame Yvonne Chesnays, riche bourgeoise de la ville, veuve de Jean Aoustin, sieur de la Porte et de l'Etang, et propriétaire elle-même de Lanruas, du Pesle et de Brillangault.

Les Bénédictins leur faisaient apporter de l'Abbaye leurs repas



Cloître du Monastère des Calvairiennes.

tout préparés, et chaque matin l'un deux venait leur dire la messe. Un mois plus tard, le 18 octobre, les religieuses obtinrent de la communauté de ville l'autorisation d'acquérir une maison où elles demeurèrent jusqu'en 1637. Des Lettres patentes leur furent accordées par le Roi en 1633, et l'abbaye Saint-Sauveur leur donna officiellement la permission de fondation le 12 décembre 1634. Elles avaient commencé de faire des aménagements et cons-

tructions nouvelles quand surgirent des difficultés et des oppositions. Un bénédictin de l'Abbaye, dom Rado du Matz, offrit alors de leur donner un terrain à l'ouest de la ville, mais leur protecteur-fondateur, dom de la Reigneraye, préférait les voir s'établir dans le quartier Saint-Michel qui était plus salubre, plus aéré, et, à cette époque, plus retiré. On se souvint en outre, fort à propos, qu'un jour où le P. Bételaud s'était endormi après Matines, il avait cru voir dom Baudry, décédé depuis peu, qui lui disait : « Ne vous mettez pas en peine : ce ne sera pas sur le terrain de dom Rado que les religieux bâtiront, mais par la volonté expresse de Dieu, à côté de la chapelle Saint-Michel. »

Dom de la Reigneraye acheta donc, tout près de cette chapelle, une propriété joignant le domaine abbatial de La Houssye, dite « le grand Logis Saint-Michel », appartenant anciennement à une famille Daguenaud qui faisait partie de la bourgeoisie de Redon.

Dès 1505, par son testament en date du 31 août, Michel Daguenaud avait fondé en faveur de la « Pitance » de l'Abbaye une rente annuelle de douze sols assise sur le Clos Daguenaud, lequel « joignit les terres de la Jalousie, le chemin de la Jalousie au manoir de Beaulieu, et celui de la Jalousie à la Châtaigneraye. » (1).

Entre autres enfants, Michel Daguenaud eut Jean qui suit, et Marguerite mariée dès 1526 à Pierre Chevreul, dont Jeanne Chevreul, femme de Tanguy Moncel, sieur de la Quilliennaye et de la Gicquelaye (en Redon); vivant en 1593.

Jean Daguenaud avait épousé Perrine Chesnays, sa veuve en 1580, et en avait eu François Daguenaud (1541 à 1609), « prévôt des mesureurs et porteurs de sel sur le port de Redon », sieur de la Morinaye en Bains, qui de Julienne Trémouereuc n'eut pas de postérité. Ses héritiers furent, au maternel, son cousin germain, maître Laurent Chesnays, sieur de la Grazaye, avocat en la Cour, procureur syndic, maire de Redon en 1594, fils de Jean Chesnays, sieur de Cottio et de Mussain en Redon, et d'Hélène Poirier dame de la Gazaye, lequel Jean était frère de Perrine Chesnays ; au paternel, un autre cousin germain, Pierre Mancel, petit-fils de Tanguy Mancel.

En 1608, maître Laurent Chesnays possédait les immeubles des Daguenaud, entre autres le Grand Logis Saint-Michel et une petite maison dite « le Pressouer, joignant d'un bout le pavé du faubourg Saint-Michel et d'autre bout la Vilaine » (2).

(1) Arch. Départ. d'Ille-et-Vilaine : H. 2.

(2) Arch. Départ. d'Ille-et-Vilaine : H. 3.

Ayant acquis cette propriété, dom de la Reigneraye y entreprit sans délai la construction du monastère. Sur l'ordre du Père général, le P. Placide des Arcus, visiteur, avait désigné comme architecte un de leurs oblats et comme conducteur des travaux dom Denys de l'abbaye Saint-Sauveur.

Ce dernier eut au début quelques ennuis : les voisins du Grand Logis Saint-Michel, mécontents de se voir privés d'un chemin qu'ils utilisaient pour se rendre à la Vilaine, vinrent à plusieurs reprises pendant la nuit démolir une partie des murs que l'on commençait d'édifier ; et, quand la construction se trouva achevée malgré eux, ils firent courir le bruit qu'on y apercevait des fantômes, qu'on y entendait des hurlements sinistres.

A peine installées, les Dames Trinitaires firent elles-mêmes l'acquisition de deux autres petites propriétés voisines appelées La Joliveterie et La Patouillère. La première, qui appartenait aussi à Laurent Chesnays et consistait en « un logis et jardin », devint l'habitation du chapelain-aumônier. Quant à la Patouillère, « jardin et vigne », relevant féodalement de Beaumont, on la trouve en 1566 appartenant à maître Marc Bigot, notaire et avocat à Redon, époux de Simone Le Potier, laquelle se remaria à Jean Boué, sieur des Poiriers et de la Loriérie.

D'autres pièces de terre en labour furent également acquises pour arrondir l'enclos de la communauté, entre autres un vaste champ, relevant aussi de Beaumont, propriété en 1542 de Marc de Préaubert, notaire de la Cour de Redon, sieur de la Châtaigneraye et de Gressieux, procureur de la Cour de Lahruas, époux de Mathurine Le Bras. Leur fille, Gillette de Préaubert, baptisée à Redon le 29 avril 1574, fut mariée vers 1591 à maître Pierre Macé, sieur de la Loriérie, notaire royal.

On peut estimer à quarante mille livres le montant des dépenses que les achats de terrain, les premières constructions et l'ameublement du nouveau monastère coûtèrent au fondateur ; aussi sa mémoire est-elle demeurée en vénération chez les Dames de la Retraite qui ont succédé aux Calvairiennes.

Le 29 septembre 1637, jour de la fête de saint Michel, les religieuses quittèrent leur domicile provisoire à quatre heures du matin, les mains jointes, voilées et psalmodiant, précédées de leur fondateur revêtu de l'aube, portant un crucifix et assisté de deux prêtres. Une cérémonie eut lieu dans le local du nouveau monastère qui servait de chapelle, puis le Père Prieur congédia les habitants de Redon venus en grand nombre, la porte fut close et la clôture prononcée.

La chapelle fut construite en 1640 et achevée au début de

1641 (1). La première pierre en porte l'inscription : « Sancta Trinitas unus Deus. » Le plan approuvé comportait une chapelle particulière dédiée à saint Michel, patron du quartier, auquel était due en outre quelque reconnaissance pour la révélation faite au P. Bételaud. Mais cette chapelle particulière, par une négligence fâcheuse, était demeurée, sans autel. Or, à quelque temps de là, dom de la Reigneraye se trouvant en son prieuré de Pléchâtel perdit subitement la vue. Attribuant une telle affliction à son ingratitude envers l'Archange, il promit d'élever l'autel dans le plus bref délai, et la vue lui fut rendue. Au récit de ce fait merveilleux la chronique du monastère ajoute : « On a souvent remarqué ici la protection de ce grand Archange » (2).

C'est en 1641 que les Dames Trinitaires de Redon s'unirent à la Congrégation du Calvaire à laquelle s'était déjà unie dès 1625 le monastère de la Trinité de Poitiers ; elles prononcèrent leurs vœux le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception. Elles étaient alors dix-neuf dont voici les noms : Mère Agnès de Plœuc, assistante de l'Ordre et prieure de Redon, Sœur Catherine de Boussac, qui lui succéda, sœurs Alaneau, Malin, Le Maistre, de Farcy, Couplier, de la Pommeraye, Mahé, Dohin, Georget, des Salles, du Matz, Lorenceau, Romagne, de Talhouët, Guillermo, Le Bel et Greffier. La mère Agnès de Plœuc mourut quelques années plus tard en odeur de sainteté.

L'Armorial général de 1696 donna au monastère des Calvairiennes de Redon les armoiries suivantes : « d'azur à une Croix du Calvaire contre laquelle est adossée la sainte Vierge debout, les mains jointes, le tout d'or sur une terrasse de même. »

Les Calvairiennes ne furent inquiétées par la Révolution qu'au milieu de 1792, date à laquelle elles avaient encore leur aumônier, l'abbé Jean Daniel. Le 5 octobre, expulsées par la force, elles se retirèrent dans une maison particulière de la ville. En mars 1793, défense leur fut faite de demeurer plus de trois ensemble, et, de fait, à la fin de la tourmente, elles n'étaient plus que deux. Avec l'autorisation de l'acquéreur, elles purent rentrer dans leur ancien monastère, et, aidées de trois converses, tentèrent de relever leur communauté ; mais elles n'étaient pas en état de racheter l'immeuble. Elles reprirent donc en ville un

(1) Le 23 décembre 1640, marché fut passé entre dom de la Reigneraye et Julien Loret, couvreur, demeurant au faubourg Saint-Michel, « pour couvrir la chapelle et le clocher du couvent des Trinitaires nouvellement construit ». (Arch. Départ. d'Ille-et-Vilaine.)

(2) Le maître-autel, œuvre de Léger Plouvier, sculpteur d'Angers, fut exécuté et placé en 1650.

petit logement et continuèrent de donner des leçons de lecture et d'écriture aux enfants pauvres dans une des salles restées debout de l'hôtellerie de l'Abbaye Saint-Sauveur. Quatre d'entre elles moururent en quelques années, et la dernière, abandonnant Redon, gagna un monastère reconstitué de son ordre.

Pendant la Révolution, la maison des Calvairiennes avait été successivement transformée en caserne pour les Volontaires puis en dépôt de prisonniers espagnols ; l'agent de Carrier, Le Batteux, y avait habité pendant quelque temps avec sa famille.

En 1820, à la demande de M. Hattais, curé de Redon, Mgr Mannay, évêque de Rennes, obtint de Mgr Dombideau de Crouseilhe, évêque de Quimper, que trois Dames de la Retraite de Quimper vinssent fonder à Redon un établissement de leur Ordre (1). Elles achetèrent l'ancien monastère des Calvairiennes, et, grâce à l'action de M. Hattais et au bienveillant concours des notables de la ville, purent bientôt ouvrir leur maison aux personnes désireuses de suivre les exercices des retraites.

Quelques années plus tard, les religieuses joignirent à leur premier objet celui de l'éducation ; elles créèrent d'abord une école gratuite pour les enfants pauvres, puis un pensionnat pour les jeunes filles des classes aisées. Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, obtint une Ordonnance royale en date du 17 janvier 1827 qui reconnaissait légalement et officiellement l'existence du nouvel institut et permettait à ses membres de fonder d'autres maisons.

Du monastère des Calvairiennes il reste la chapelle avec son avant-chœur, son riche rétable de marbre, et les portraits de dom Noël Thomas de la Reigneraye et de la première prieure, le joli cloître avec son petit jardin, et les bâtiments qui l'encadrent au nord, au levant et au couchant. Le bâtiment du midi a malheureusement été abattu au siècle dernier pour faire place à une haute construction sans style qui rompt l'harmonie de l'ensemble.

Une plaque scellée dans le mur rappelle le souvenir des Calvairiennes ; elle porte l'inscription suivante : « Cy git la Révérende Mère Vêrane de Saint-Joseph, dite Couplier, fondatrice de ce monastère, décédée le 2 novembre 1677, âgée de 72 ans et 38 de profession, et la Révérende Mère Angélique-Louise

(1) La Congrégation de la Retraite, société de Marie, tire son origine des associations de dames pieuses établies en Bretagne par un Jésuite zélé, le P. Huby. Il s'agissait d'ouvrir dans les villes des maisons où les fidèles viendraient, à certaines époques de l'année suivre les exercices des retraites prêchées par des missionnaires.

« de Romain Mancel, Prieure en charge, décédée le 23 décembre
« 1762, âgée de 63 ans de naissance et 42 de profession. Requies-
« cant in pace. »

LES URSULINES

Ce n'est qu'en 1674 que les Ursulines de Ploërmel purent mettre à exécution le projet qu'elles formaient depuis longtemps de fonder à Redon un couvent de leur Ordre.

Auguste de Choiseul, abbé commendataire de Saint-Sauveur, les évêques de Saint-Malo et de Vannes, le chapitre de l'Abbaye et les autorités administratives de la ville ayant accordé toutes les permissions nécessaires, quatre religieuses professes, deux novices et une postulante arrivèrent de Ploërmel à Redon le 25 juillet. La ville ne les accueillait qu'à la condition « qu'elles ne demanderaient rien ».

Elles se logèrent d'abord dans une maison des Rues Basses, puis louèrent sur le Port un immeuble plus spacieux où elles ouvrirent des classes qui furent bientôt trop petites, de sorte qu'il fallut se préoccuper de créer un établissement durable.

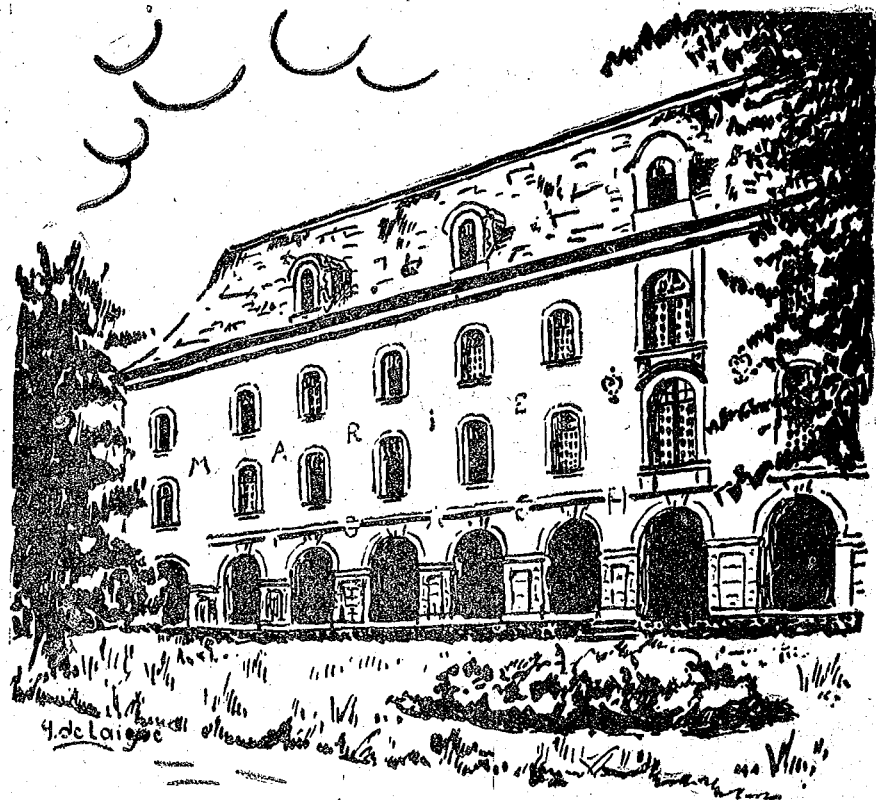
Par acte du 22 juillet 1676 (Menand, notaire) nobles gens René Chaillou, marchand, et Perrine Mancel sa femme, sieur et dame de l'Etang (1), vendirent aux Dames Ursulines « le lieu et maison noble de l'Etang, es fiefs de Redon et Beaumont », pour une somme de dix mille livres, à charge de payer les droits seigneuriaux et les dîmes. Les descendants de René Chaillou n'en continuèrent pas moins de porter le nom de Chaillou de l'Etang.

Le privilège d'établissement des Ursulines de Redon est du 7 avril 1682. Elles avaient alors pleinement acquis droit de cité, et les services qu'elles rendaient étaient appréciés de toute la population. L'Armorial général de 1696 leur donne pour armoiries : « D'azur à un nom de Jésus-Maria d'or, surmonté d'une croix et soutenu de trois clous de la Passion appointés, entourés d'un cercle rayonné, le tout d'or. »

Aussitôt après l'acquisition du terrain, quelques constructions avaient été faites ; mais ce ne fut qu'en mai 1705 que l'on entreprit d'élever le grand corps de logis qui coûta trente-sept mille livres et sur la façade nord duquel se voit, en grandes lettres de fer forgé, le nom de Bonne de Mazoyer, première professe de

(1) Voir en appendice une note sur la seigneurie de l'Etang et ses possesseurs.

Redon et supérieure, à plusieurs reprises, pendant vingt et un ans. La chapelle, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, fut commencée seulement en 1755, faute de ressources suffisantes ; on en posa la première pierre le 23 avril, et lorsqu'en eurent lieu la bénédiction solennelle et l'inauguration, l'affluence fut telle



Vue du grand corps de logis du Monastère des Ursulines, construit en 1705.

que l'on dut faire appel pour maintenir l'ordre à une compagnie du régiment de Dragons en garnison dans la ville.

Le maître-autel, en marbre, fut offert par l'une des religieuses, appartenant à la famille Dondel du Faouédic qui résidait au manoir du Parc-Anger, tout voisin du couvent.

La Révolution chassa les religieuses et fit de leur maison une caserne. En 1810, les Ursulines survivantes, au nombre de cinq, purent rentrer en possession de leur domaine et s'y réinstaller ; Mlle du Faouédic, qui s'était retirée dans sa famille, s'empressa de reprendre avec ses compagnes la vie monastique.

Depuis lors la communauté s'est beaucoup agrandie et d'importantes constructions sont venues s'ajouter aux bâtiments primitifs.

APPENDICE

La seigneurie de l'Etang à Redon comprenait trois terres de ce nom s'étendant depuis Fleurimont sous Beaumont vers le sud, sur les emplacements actuels de la gare, du bassin à flot et du couvent des Ursulines.

La première, qui était la plus rapprochée de Fleurimont, comprenait une maison, un jardin clos de murs et une vigne, le tout d'une contenance d'un journal et demi, chargé d'une rente de 25 deniers obole et 5 sols au profit de la chapellenie de la Sereche. On la trouve possédée en 1425 par maître Jean Aoustin qui en fait aveu à Jean Mahé, sieur du Lahda ; elle appartient ensuite aux Le Gal, puis par acquêt au sieur de Caultre.

La seconde terre de l'Etang était en 1498 la propriété de Guyon Simon dont la fille Michelle épousa Jean Couldebouc, sieur du Parc-Anger, alloué de Redon. Les archives de l'abbaye (H. 11) nous apprennent qu'en 1511 « les hoirs de feu René de la Meulle » payent (à l'abbaye) une somme pour une baillée à lui faite « par Guillaume Collobel, lors receveur de quantité de terres » de l'Etang. » En 1547, l'Etang appartient à Jacques Boué, époux de Louise Perrigaut, dont la fille, Olive Boué, dame de l'Etang, se maria quatre fois. Elle épousa : en 1563, Guillaume Desprez, sieur de la Gicquelais ; en 1571, Julien Rio ; en 1573, Michel Geffroy ; en 1579, Thébault Garson, sieur de la Crespière. Elle vivait en 1584, toujours qualifiée « dame de l'Etang ». Le fils qu'elle avait eu à son troisième mariage, Michel Geffroy, marchand, avait pour tuteur en 1585 son oncle Jean Boué ; on le trouve en 1602 « sieur de l'Etang » et du Placix, et possédant aussi des terres au Châtelet. Il y a lieu de remarquer qu'il était également propriétaire, avec Julien Poirier, de la première terre de l'Etang ; mais cette réunion ne dura pas : à la fin du xvii^e siècle, les deux terres étaient de nouveau à deux familles différentes.

La troisième terre de l'Etang, dont les Chaillou prirent leur nom additionnel, occupait la place d'une partie du bassin à flot et du monastère des Ursulines. Sa limite vers le nord était marquée par un abreuvoir situé près de la Fontaine Saint-Pierre. Elle appartenait dès 1647 à nobles gens René Chaillou, marchand,

et Perrine Mancel, mariés le 14 juin de l'année précédente, qualifiés « sieur et dame de l'Etang ». Perrine Mancel, fille de Guillaume Mancel et de Jeanne Le Noir, baptisée à Redon le 1^{er} août 1620, était sœur de Michelle Mancel épouse d'Alain Gérard, sieur de Bocudon. Le 1^{er} juillet 1663, René Chaillou achetait de Jean Menand, sieur de la Fontaine, pour six mille livres de biens relevant de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Sauveur,

LE PRIEURÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

La chapellenie-prieuré de Saint-Barthélemy fondée par les ducs de Bretagne, consistait en « maison, pourpris, cour, rue et issue, « jardins et terres labourables, le tout en un tenant entouré de « murs, contenant par fonds, avec la chapelle qui est au devant « et hors l'enclos et un canton de bois de décoration, six jour- « naux joignant au levant le chemin de Redon à Vial, d'autre « côté à la grée de Bahurel, d'autre bout aux terres du dit « Bahurel ; plus trois utres pièces de terre sises aux environs, « entre autres le « Champ des Prêtres. » (1).

Cette chapellenie avait le droit de percevoir la « coutume » sur les marchandises qui se vendaient à Redon le jour de la fête de la Sainte Croix (14 septembre), et ce droit s'affermait en 1609 douze livres (2).

Le desservant devait dire deux messes par semaine, le mercredi et le vendredi, dans la chapelle ; il touchait toutes les « oblations » (offrandes) qui s'y faisaient pendant l'année, à l'exception d'un denier que le seigneur de Beaumont prenait par préciput le jour de Saint-Barthélemy.

Chaque année, le lundi des Rogations, la procession générale de l'Abbaye et de la paroisse se rendait à cette chapelle en chantant les sept psaumes de la Pénitence ; on y célébrait la grand-messe, et le retour se faisait au chant des litanies des Saints.

Le 12 juin 1629, le Pape Urbain VIII accorda une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient la chapelle le jour de la fête patronale (24 août), et peut-être est-ce là l'origine de l'Assemblée ou Pardon de Saint-Barthélemy dont il reste encore quelques traces.

Anciennement c'est aussi à Saint-Barthélemy que se tenait, le

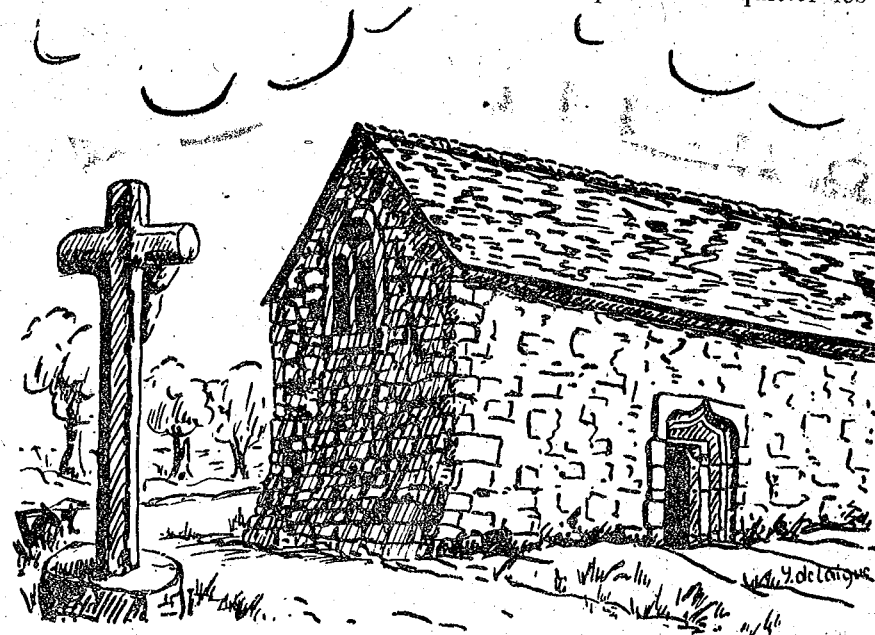
(1) Cette description est tirée d'un aveu de 1677. (Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine : H. 177.)

(2) En 1587, ce droit, appelé aussi le devoir, était loué trois écus et un chapon. En 1616, la métairie de Saint-Barthélemy et ses dépendances, avec le devoir et les oblations de la chapelle aux assemblées et foires, étaient loués à François Delort pour 69 livres. Il faut ajouter à ce revenu la location du pré des Epineïtes en Mussan qui rapportait 27 livres en 1628.

14 septembre, la grande foire de la Sainte-Croix appelée « Foire Bahurelle » ; dès avant 1573 elle fut transférée à Redon.

En 1634, la cloche de la chapelle fut volée par un chaudronnier de Saint-Jean qui la vendit à un marchand de Rennes ; cette affaire fit grand bruit dans la région : le coupable fut poursuivi et condamné.

Le 25 février 1707, l'Evêque de Vannes permit d'acquitter les



Ancienne chapelle Saint-Barthélemy.

messes de Saint-Barthélemy en l'église abbatiale, sauf les jours de saint Barthélemy et de saint Marc, à cause de l'éloignement, et surtout du peu de revenu de la chapellenie qui ne permettait pas de trouver un prêtre chargé de les dire. En conséquence, le service des deux messes par semaine fut transporté à Saint-Sauveur en la chapelle suivant celle de la Serche vers le levant et appelée « de tous les Saints, de Saint Barthélemy et de la Magdelaine. »

Le 25 septembre 1713, une nouvelle ordonnance de l'Evêque, contredisant la précédente, prescrivait de faire le service des messes dans la chapelle du prieuré, le revenu en étant suffisant pour rémunérer le chapelain. Louis Tayart, sieur de Bocudon, maître de Redon, et Pierre Primaigier, sieur de la Diacraye, pro-

cureur-fiscal, étaient autorisés à jouir du revenu du prieuré, à condition de faire assurer le service par un prêtre choisi par eux et de donner 30 livres par an à l'Abbaye (1).

Enfin, le 29 septembre 1773, une dernière ordonnance, obtenue sur la demande de M. Dumoustier, l'aîné, sieur de la Diacraye, contredisait la précédente et maintenait la permission donnée en 1707.

Or, quoi qu'en eussent prétendu les religieux, le revenu de la chapellenie n'était pas tellement minime. En cette même année 1773, il se composait d'un tonneau de seigle, vingt livres de beurre, six livres en argent, six forts poulets, douze journées de harnais et le droit de foire, soit au total 198 livres 6 sols.

C'est dans la chapelle de Saint-Barthélemy qu'avait lieu, le 26 janvier 1763, le mariage de Marie-Hyacinthe Lambart, fille de Messire Joseph Lambart, chevalier, seigneur du Plessix Rivaud en Allaire, et de Jeanne-Françoise-Marie Rado, dame de Bahurel, avec Augustin de Paignon, écuyer, seigneur du Rosay en Redon.

Les titulaires et prieurs qui se sont succédés à Saint-Barthélemy nous sont connus par de nombreux actes dont voici l'énumération :

- 10 septembre 1508 : Résignation de la chapellenie par Frère Pierre Dagnon et provision de Frère François Tuoverlon.
- Novembre 1550 : Provision au Père Bertrand de Bois-marquer pour remplacer Frère Yvon de Jourivili décédé.
- 25 novembre 1552 : Collation accordée au Père René du Plessix pour la chapellenie, à la suite du décès du Père Bertrand de Boismarquer.
- 30 décembre 1552 : Prise de possession par René du Plessix en présence d'Olivier Cotart, sieur de Bahurel.
- 1563 : Le Père René du Plessix est prieur.
- 1586 : Visa donné pour la chapellenie, le 30 septembre, à François Destiaumuf (*sic*).
- 1587 : Dom Jean Perroteau est prieur.
- 1602 : Jacques Le Marquis est prieur.
- 16 octobre 1603 : Collation accordée au Frère Alain Louvel.
- 1611 : Provision au Père Jacques Bonnemez, à la suite du décès du Frère Alain Louvel qui avait été pourvu le 20 juillet 1603 au décès de Jacques Le Marquis.
- 9 septembre 1612 : Prise de possession par Guillaume Rado qui fut pourvu au décès de Frère Alain Louvel.

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine : H, 23.

— 9 juillet 1614 : Prise de possession par Jacques Bonnemez qui avait été pourvu « le 15 des calendes de juin 1611 ».

— 1^{er} mars 1616 : Collation donnée à Guillaume Rado.

— 2 septembre 1616 : Prise de possession par le Père Guillaume Rado.

— 13 septembre 1616 : Collation donnée à Jacques Bonnemez.

— 5 octobre 1616 : Prise de possession par le Père Jacques Bonnemez, pourvu le 23 septembre 1616, à la suite de la démission de Guillaume Rado.

— 1618 : Résignation de la chapellenie à Antoine Beaugendre, à la suite de la démission de Frère Claude Vrayet.

— 1621 : Jacques Bonnemez est prieur.

— Juillet 1644 : Prise de possession par le Père Hugues-Antoine Bataille, nommé le 9 juin précédent à la suite de la démission de Mathieu Pichonnet.

— 14 janvier 1647 : Même acte que le précédent.

— 1650 (et années suivantes) : Le Père Alexis-Claude Vrayet est titulaire.

— 12 mars 1653 : Prise de possession par Simon Bonnemez.

— 2 mai 1653 : Prise de possession par Frère Antoine Beaugendre, pourvu en avril précédent.

— 1677 : Antoine Beaugendre est titulaire ; il demeure au monastère de Notre-Dame de Coulonbè au diocèse de Chartres.

— 13 août 1694 : Dom Bonaventure Rôyer est prieur.

— 24 août 1701 : Prise de possession par Dom Marc de Chalvet demeurant à l'abbaye Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon, et résignation y insérée en sa faveur par Antoine Beaugendre.

— 1720, 1723 : Dom Marc de Chalvet est prieur.

— 12 décembre 1738 : Lettre d'attache sur provisions pour Dom Claude-Antoine de Bonnefonds pour Saint-Barthélemy, la Serche et Saint-Michel, à la suite du décès du dernier titulaire.

— 11 et 12 mai 1739 : Prise de possession des chapellenies de la Serche, Saint-Michel et Saint-Barthélemy par Dom de Bonnefonds demeurant à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes.

— 1787 : Dom Georges-Gatien Le Febvre, bénédictin de Saint-Maur et cellier de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, est prieur de Saint-Barthélemy et chapelain de Saint-Michel et de Notre-Dame de la Serche.

La chapelle du prieuré de Saint-Barthélemy existe toujours, et, bien que transformée depuis cent cinquante ans en écurie, vaut d'être visitée tant à cause de ses ouvertures ornées que de ses poutres sculptées à têtes de monstres et de sa pierre qui passe pour « guérir des fièvres ».

CHAPITRE VII

QUELQUES AUTRES CHAPELLES

En plus des sanctuaires qui font l'objet des pages précédentes et des deux chapelles mentionnées en 1586 dans l'enclos même de l'abbaye, la ville de Redon comptait encore au moins quatre chapelles publiques actuellement disparues dont on sait fort peu de chose, mais qu'il convient pourtant de signaler. Ce sont la chapelle ou église Saint-Pierre, la chapelle de l'Hôpital, la chapelle Saint-Michel, et celle de Notre-Dame de Pitié.

La chapelle Saint-Pierre. — Elle se trouvait « au quartier du port », là où s'élèvent actuellement les dépendances de l'Ecole primaire supérieure. Une tradition ancienne voulait qu'elle eût été jadis une église paroissiale pour la partie basse de la ville, aussi l'appelait-on habituellement l'église Saint-Pierre. Il est cependant établi que dès le ^{xv} siècle Notre-Dame du Pesle était l'unique paroisse de Redon. Peut-être les fonctions curiales, en tout ou en partie, s'étaient-elles à une époque reculée accomplies à Saint-Pierre comme dans une sorte de « trêve », en faveur des fidèles du quartier du Port, ce qui justifierait la tradition (1). Ce quartier était alors très peuplé et très vivant, la rue Saint-Pierre étant la seule artère qui mettait la ville en communication avec la chaussée d'Aucfer et la route de Vannes. L'église Saint-Pierre avait son cimetière à proximité immédiate.

Non loin de cette église on éleva en 1688 un vaste bâtiment « de cent pieds de long », dit un document de l'époque, destiné à être un hôpital général, mais la construction demeura inachevée, faute de ressources.

A la date du 31 mars 1698, on trouve la donation faite à l'hôpital par « demoiselle Yvonne Primaigier, veuve de noble

(1) « Pouillé de Pévêché de Rennes », par le chanoine Guillotin de Corson, III, 311 et v. 539. Voir aussi « Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes » par l'abbé Luce.

« homme François Bougret, sieur de Saint-Donatien, vivant premier huissier au Parlement, d'un jardin, pré et oseraie, situés « aux parties de Saint-Pierre, proche le bâtiment fait à neuf au « dit lieu pour le logement des pauvres, joignant du côté du « midi à l'ancien jardin du dit hôpital, d'autre à maître Thébaud « Chaillou, sieur du Clozet, d'un bout au chemin qui conduit de « sur les douves au Quefer (à Aucfer), d'autre bout à la prée du « Parc-Anger, une douve entre les deux. »

Le 6 décembre 1712, François Menand, sieur du Plessix, Commissaire général des guerres, faisait don à l'hôpital général, « appelé aussi « maison Saint-Pierre », de quatre cents livres « de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris dont il était receveur, à « condition qu'on lui permit d'avoir dans l'église de l'hôpital « Saint-Pierre un banc du côté de l'Epître, pareil à celui de « l'Abbé, qu'il fût recommandé aux prières, et que l'on empêchât « la construction de vaisseaux près de son hôtel du Plessix sur « le Port-au-Vin » (1).

Vers la fin de 1772, l'hôpital de la ville de Redon fut transféré de l'angle nord de la Grand'Rue, dans la « maison Saint-Pierre ». Elle servait alors de quartier à un escadron de cavalerie, ce qui rapportait à l'hôpital un revenu de huit cent quarante livres par an. Pour ne pas perdre cette location, on voulut aménager l'hôpital que l'on venait de quitter pour servir de quartier, mais, faute d'écuries, il fallut abandonner ce projet.

Cette translation amena la reconstruction de la chapelle Saint-Pierre qui était fort délabrée et menaçait ruine ; elle fut dès lors affectée uniquement au service du nouvel hôpital (2). Un document nous apprend que lors de la reconstruction un saint prêtre de Redon, M. Dumoulin, fit don d'une partie de son jardin pour que la chapelle pût être agrandie, mais il faut entendre sans doute que ce fut pour accroître l'enclos de l'hôpital, car la chapelle construite alors était certainement plus petite que la vieille église Saint-Pierre. Elle était de plus sans valeur architecturale, et, bien que nous n'ayons aucun plan ou dessin de Saint-Pierre, il semble que la démolition de 1772 fut chose regrettable.

Ce n'est que dans les dernières années du ^{xix} siècle que l'hôpital et sa chapelle, désaffectés et laissés à l'abandon, furent à

(1) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine : H. 22.

(2) Cette chapelle était accolée à l'extrémité est de la « grande maison Saint-Pierre » ; elle était contiguë « par le bas, au midi et au couchant » à un pavillon ; le tout était enclavé « dans les biens des enfants du sieur « de l'Etang Chaillou ».

leur tout totalement rasés pour permettre d'édifier l'École primaire supérieure.

La chapelle de l'hôpital. — L'ancien hôpital de Redon, fondé par les Bénédictins de l'abbaye sous le vocable de « Notre-Dame et saint Julien », patron des voyageurs, fut bâti rue du Four (ou des Chambots), au bout de la rue de Port-Nihan, le long des remparts de la ville.

Par acte du 14 mars 1438, Guillaume Chesnel, Abbé de Saint-Sauveur, autorisa « l'érection à la Maison-Dieu d'une chapelle « de quatorze pieds avec un autel sous le même vocable que la « maison elle-même ».

A la fin du xvi^e siècle, on trouve l'hôpital au milieu de la Grand'Rue. La première pierre de la chapelle fut posée le 18 mars 1670, la bénédiction de cette chapelle eut lieu le 13 avril 1672, et celle de l'ensemble des bâtiments nouveaux le 16 septembre 1689.

Suivant un aveu du 1^{er} décembre 1714, cet établissement consistait « 1^o en la maison de l'Hôtel-Dieu, avec sa chapelle à « l'entrée, grande salle basse, grand grenier au-dessus, cour « derrière, et deux appartements de maison au nord de cette « cour, le tout joignant du midi la venelle qui va de la Grand' « Rue à celle de Port-Nihan, et du couchant la Grand'Rue ; « 2^o en un jardin situé dans le quartier Saint-Pierre, joignant « du couchant l'abreuvoir appelé le Petit Etang, plus une grande « maison dite l'Hôpital général dans un bout de laquelle vers « l'orient il y a une chapelle avec pavillon, le tout joignant le « sieur Chaillou de l'Etang ; 3^o en une oseraie joignant le che- « min qui va des douves aux Ursulines à la prée du Parc-Anger ; « 4^o en une maison Rue Basse ; 5^o en la chapellenie de la « Porte-Pilart ; 6^o en une maison à la Bigotais ; plus, en des « prés et des rentes ; enfin en douze tonneaux de seigle et un « porc gras à fournir par les religieux au mois de septembre. »

Le 18 septembre 1751, le bureau de l'hôpital décida d'appeler deux religieuses de l'ordre de la Sagesse, et le 19 octobre 1771 on en admit trois, venues de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

A cette époque, l'hôpital était en assez mauvais état si l'on en croit les notes adressées à son sujet à l'Intendant de Bretagne. « Situé dans le milieu de la Grand'Rue de la ville, est-il dit en « 1770, il consiste en une salle basse ou couche tout le monde, « hommes, garçons, femmes et filles, n'ayant point de chambres « où les pourrions séparer. Au bout de cette salle on dit la

« messe » (1). Ceci est en contradiction avec l'existence de la chapelle construite de 1670 à 1672, et la description ci-dessus nous paraît quelque peu poussée au noir.

En tout cas, deux ans plus tard le délabrement du bâtiment et surtout l'impossibilité de l'agrandir là où il se trouvait amenèrent le transfert de l'hôpital au quartier du Port où il possédait, comme on l'a vu, la vaste maison Saint-Pierre et un jardin contigu. La délibération du bureau relative à ce déplacement est du 8 octobre 1772 (2).

La chapelle Saint-Michel. — Fort ancienne, puisque mentionnée dès le xiv^e siècle, elle s'élevait en haut du faubourg est de la ville qu'elle dominait et auquel elle avait donné son nom. Sise en bordure de la route de Rennes (1), elle devait être assez importante, car il est rapporté qu'on la voyait de loin et qu'à certains jours s'y pressait une très nombreuse assistance ; elle existait encore en 1748.

Unie à une autre chapelle de même vocable de la paroisse de Langon, elle constituait une chapellenie desservie dans l'abbatiale Saint-Sauveur, et dont le titulaire au xviii^e siècle jouissait en Redon de dîmes valant 150 livres, d'un pré à Aucfer rapportant 53 livres et de quelques menues rentes se montant à 4 livres 4 sols.

A l'origine, le chapelain, choisi parmi les religieux de l'abbaye, devait entretenir les deux chapelles, mais dès le milieu du xvii^e siècle celle de Langon était en ruines ; on la démolit en 1685 par permission de l'évêque de Vannes.

La chapelle Notre-Dame de Pitié. — On appelait à Redon « la Butte de Pitié », ou simplement « la Butte », la motte féodale de l'abbaye, éminence régulière faite de terres rapportées, qui se dressait au nord de Saint-Sauveur, au delà du mur de défense.

Entre le pied de cette Butte et la douve du rempart, fut jadis le cimetière primitif des moines, devenu ensuite le jardin des malades, lorsque l'on bâtit sur la Butte même la « maladrerie » ou infirmerie des Bénédictins.

(1) La documentation des paragraphes ayant trait à l'hôpital provient des sources ci-après : Archives dép. d'Ille-et-Vilaine C. 1289, Archives municipales de Redon : fonds de l'hôpital, Pouillé de l'évêché de Rennes par le chanoine Guilloin de Corson.

(2) L'ancienne route de Rennes sortait de Redon par le faubourg Saint-Michel, passait au village de la Pomesnaie, d'où elle gagnait les Chambots, puis suivait la vallée de l'Aff. La route actuelle date du xvii^e siècle ; elle a un tracé stratégique : c'est une « route de crêtes » qui relie tous les points culminants et commande le pays.

A l'extrémité est de la Butte et dominant la Vilaine avait été érigée anciennement, sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, une chapelle frairienne appartenant à l'Abbaye ; au dire de Dom Jausions, l'une des processions des Quatre-Temps s'y rendait chaque année.

Cette chapelle fut rasée en 1786, et la Butte fut aplanie non pas, comme on l'a dit, en vue de créer une promenade publique, mais pour donner un terrain d'exercices commode à la petite garnison de cavalerie de la ville. Ce furent d'ailleurs les cavaliers eux-mêmes qui exécutèrent la plus grande partie du travail.

12-2-46. Les Presses Bretonnes, imprimeur, St-Brieuc. 31.1562

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1946

N° d'impression : 166

